ÉTUDE FIM 2024 · FONDS D'INTERVENTION MARITIME

La filière nautique martiniquaise aujourd'hui et ses perspectives de développement

Monographie sectorielle — actualisation de l'étude de référence de 2016

Porteur du projet	Cluster Maritime Martinique (CMM)
Financement	État — Fonds d'Intervention Maritime (FIM), vague 2024 · Direction de la Mer de Martinique
Réalisation	Alexandrine Milesi Formation — Positif.Business, pour le compte du Cluster Maritime Martinique
Équipe de l'étude	Alexandrine Milesi (pilotage stratégique, analyse et rédaction) ; Sonia Castendet (chargée d'étude opérationnelle, jusqu'en juillet 2026) ; Léna Benslimane (appui à la collecte et aux grilles d'entretien, mars à juillet 2026)
Périmètre	Filière nautique de la Martinique : industries nautiques, activités nautiques, ports et capitaineries, événements nautiques, services connexes
Données	Questionnaire entreprises arrêté au 10 octobre 2026 (121 réponses) ; entretiens, ateliers et séries administratives 2016-2025
Statut du document	Rapport final

Novembre 2026

Fort-de-France, Martinique

Sommaire

Note de lecture....3

Résumé exécutif....4

1. Introduction générale....8
1.1 Contexte et commande....8
1.2 Économie bleue et périmètre nautique....8
1.3 Les cinq secteurs retenus....8
1.4 Les questions évaluatives....9
1.5 Articulation avec les politiques publiques....9

2. Méthodologie et qualité des données....10
2.1 Le questionnaire : base et conventions....11
2.2 Les grilles salariés....12
2.3 Représentativité et taux de couverture....12
2.4 Entretiens et ateliers....13
2.5 Limites....14
2.6 Gouvernance et orientations de cadrage....14
2.7 L'équipe qui a conduit l'étude....16

3. Cartographie de la filière....17
3.1 Une filière tirée par les usages....17
3.2 Une géographie moins monopolaire....18
3.3 Des petites structures qui se consolident....19
3.4 Cartographie interactive....19

4. L'emploi dans la filière....20
4.1 Emploi observé et personnes mobilisées....20
4.2 Profil des emplois décrits....21
4.3 Métiers présents et métiers en tension....21
4.4 Recrutement : un marché encore informel....22
4.5 Âge des dirigeants et transmission....22
4.6 Formation : un système à rapprocher....23
4.7 Le coût du travail....24
4.8 Ce que l'étude ne mesure pas....26

5. Poids économique....29
5.1 Le plancher directement observé....29
5.2 Projection à l'échelle de la filière....31
5.3 Comparaisons possibles avec 2016....36
5.4 Fragilité des très petites entreprises....37
5.5 Achats, approvisionnement, importations....37
5.6 Les ports de plaisance : capacité, emploi, poids....40
5.7 Le poids économique au-delà du chiffre d'affaires....42
5.8 Lecture territoriale par EPCI....42

6. Projets, freins et financement....44
6.1 Des projets nombreux et concrets....44
6.2 L'accès au financement....46
6.3 À chaque besoin son financement....47
6.4 Enseignements des entretiens....49

7. Environnement de marché et stratégie....50
7.1 Une demande soutenue par la pratique....50
7.2 La pratique fédérale se redresse....50
7.3 Un parc en croissance, un neuf en repli....50
7.4 Environnement caribéen....52
7.5 Les événements nautiques....52
7.6 Transition écologique et résilience....55
7.7 Diagnostic stratégique....56

8. Préconisations et plan d'action 2026-2029....58
8.1 Statut des actions....59
8.2 Les cent premiers jours....60
8.3 Cadre de suivi....60
8.4 Mesures de mise en œuvre retenues....60

9. Perspectives 2026-2030 et conclusion....62

Annexes....63
A — Périmètre et règles de classement....63
B — Résultats détaillés du questionnaire....64
C — Audit des grilles salariés....64
D — Registre des entretiens et ateliers....65
E — Synthèse des ateliers de co-construction....67
F — Comparaison 2016-2026....67
G — Benchmark synthétique....67
H — Tour des Yoles 2026....69
I — Registre des sources....70
J — Liens documentaires publics....70
K — Glossaire et sigles....72
L — Formules et conventions de calcul....73
M — Analyses croisées....73
N — Projection stratifiée : tableau de calcul....79
O — Cœur de filière par sous-secteur....81
P — Données douanières 2019-2025....82
Q — Monographie maritime de la DM (2017-2018)....83
R — Audit du recensement des entreprises....84
S — Dossier des pièces d'appui....85

Note de lecture

L'intitulé « FIM 2024 » est celui du dispositif de financement de l'opération (Fonds d'intervention maritime, vague 2024). La collecte et la consolidation des données ont été réalisées en 2026.

> ▶️ **Années de référence : l'étude est conduite en 2026, les chiffres portent sur 2022 et 2025**
>
> L'étude est conduite en 2026, mais les données économiques portent sur les exercices 2022 et 2025 : les chiffres d'affaires sont ceux de 2022 et de 2025 déclarés dans le questionnaire ; les effectifs sont ceux déclarés lors de l'enquête et rapprochés de l'exercice 2025 (le questionnaire ne comporte pas de question sur l'effectif 2022) ; les tranches d'effectif du répertoire SIRENE sont celles de l'édition 2024 ; les comptes annuels publiés utilisés par la seconde méthode portent sur l'exercice 2024 ; les séries douanières couvrent 2019-2025. Lorsqu'un chiffre est daté « 2026 », il désigne la date de l'étude, jamais l'exercice mesuré. Le périmètre porte sur la filière nautique au sens strict ; il ne mesure ni la pêche, ni le transport maritime de fret, ni l'ensemble de l'économie bleue.

Conformément aux règles de diffusion arrêtées par le comité de pilotage, les données nominatives, les coordonnées et les réponses individuelles sont exclues du présent document. Les entretiens sont restitués sous forme anonymisée et sans citation littérale. Les sigles sont définis en annexe K.

Résumé exécutif

La filière nautique martiniquaise est plus large, plus répartie sur le territoire et plus structurée qu'en 2016. Elle demeure freinée par des verrous identifiés de longue date : rareté des compétences techniques, recrutement informel, coût du travail, coût et délais d'approvisionnement, accès au foncier littoral, ingénierie de financement insuffisante et complexité administrative. Le marché progresse davantage par l'usage, l'entretien et la seconde main que par l'achat de bateaux neufs.

Selon la représentation établie par la Direction de la Mer de Martinique, le nautisme constitue une composante de l'ordre de 6 % de l'emploi de l'économie bleue du territoire ; le présent rapport ne mesure que cette filière et non l'économie bleue dans son ensemble. Le schéma ci-dessous situe le périmètre analysé.

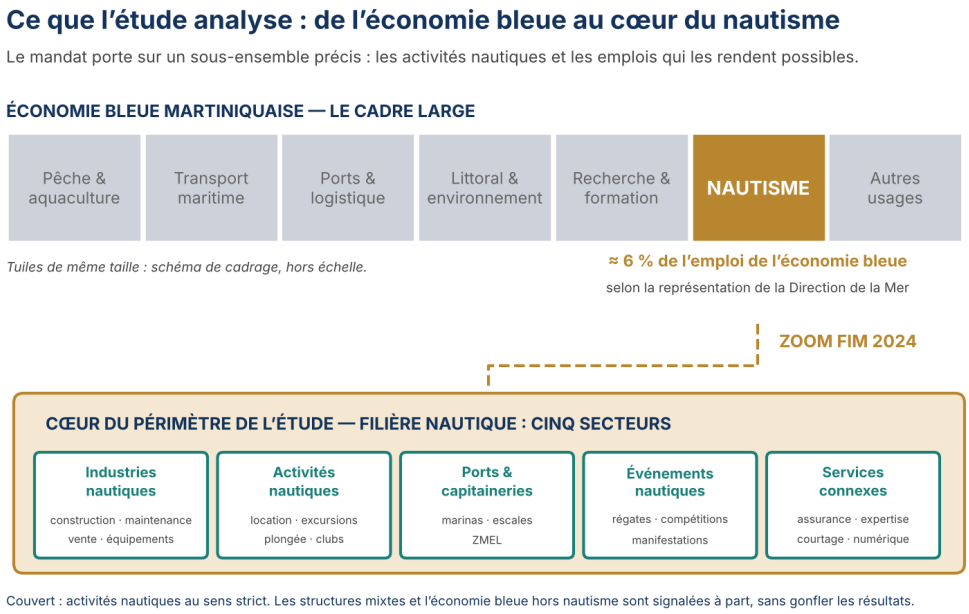


Figure 1 — L'économie bleue martiniquaise et le périmètre de l'étude : la filière nautique

Source : Schéma de cadrage CMM, d'après le mandat FIM, les orientations examinées en comités de pilotage et la représentation de l'économie bleue établie par la Direction de la Mer de Martinique.

Le poids économique de la filière (étude 2026 ; exercices 2022 et 2025)

≈ 1 330 emplois directs (fourchette 1 290 – 1 370)	**≈ 216 M€** de chiffre d'affaires annuel, moyenne de deux méthodes (195 – 238 M€)	**352** entreprises vérifiées au cœur de la filière (493 autres inscrites au registre, hors cœur de filière)	**≈ 900 · 63 M€** emplois et chiffre d'affaires estimés en 2016 (260 entreprises) ; périmètre et méthode différents

Tableau 1 — 2016 et 2026 : ce qui change pour la filière

Indicateur	2016	2026	Lecture
Entreprises du cœur de filière	≈ 260 (≈ 200 à périmètre comparable)	352 entreprises vérifiées, dont 145 employeuses	Écart lié en grande partie à la méthode et au périmètre
Emplois directs	≈ 900 (≈ 710 à périmètre comparable)	≈ 1 330 (1 290 – 1 370)	Ordre de grandeur supérieur, qui ne s'interprète pas comme une croissance
Chiffre d'affaires annuel	≈ 63 M€	≈ 216 M€ en 2025 (195 – 238 M€)	Pas de taux de croissance calculable
Structures sans salarié	45 %	54,0 % du cœur de filière ; 30,6 % des répondants	Un tissu de très petites structures
Dirigeants de plus de 55 ans	36 %	38,8 % des répondants	Renouvellement non résolu
Activité au Marin	51 %	33,9 % des répondants	Une filière plus répartie

Source : Étude MYA / FIN 2016 ; présente étude, chapitres 5.2 et 5.3. Calculs CMM, octobre 2026. « Périmètre comparable » : base de 2016 hors une soixantaine d'établissements à activité mixte (banques, assurances, grandes surfaces), soit ≈ 200 entreprises et ≈ 710 emplois (chapitre 5.3).

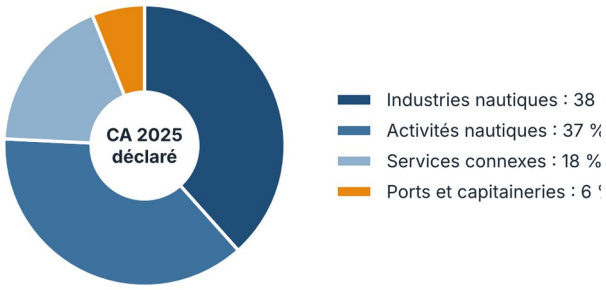


Figure 2 — Répartition du chiffre d'affaires 2025 déclaré par les répondants, par secteur

Source : Questionnaire FIM 2024, n=121 ; valeurs arrondies. Le cinquième secteur, les événements nautiques (un seul répondant), n'est pas isolé sur le graphique.

▶ À retenir

Le cœur de la filière compte 352 entreprises et représente environ 1 330 emplois directs et environ 216 M€ de chiffre d'affaires annuel (195 à 238 M€).

À titre de repère, l'étude de 2016 estimait environ 900 emplois et 63 M€ de chiffre d'affaires ; l'écart ne s'interprète pas comme une croissance, les périmètres (la base de 2016 comprenait des établissements à activité mixte ; celle de 2026 inclut les structures sans salarié, les ports et les ZMEL) et les méthodes (nomenclature et enquête en 2016 ; annuaire SIRENE et projection en 2026) différant, mais l'ordre de grandeur de la filière est nettement supérieur à celui de 2016.

Ce sont des estimations établies par projection ; leurs bornes extrêmes figurent au chapitre 5.2.

Pourquoi un chiffre unique. Le CMM retient 216 M€ et 1 330 emplois directs comme chiffres de référence parce qu'ils résultent d'une méthode reproductible : une projection stratifiée sur 352 entreprises dont l'activité nautique est vérifiée, calée sur 121 réponses d'entreprises, et recoupée par une seconde méthode fondée sur les comptes publiés. Les deux méthodes convergent. Ces chiffres sont cités avec leur fourchette (195 à 238 M€ ; 1 290 à 1 370 emplois).

L'étude est conduite en 2026 ; le chiffre d'affaires porte sur les exercices 2022 et 2025.

Test de robustesse : selon que le calcul porte sur le seul annuaire validé ou que les unités sans tranche d'effectif sont valorisées, le chiffre d'affaires consolidé se situe entre 189 et 246 M€, centré sur 210 à 224 M€ ; en euros constants, il est resté proche de la stagnation entre 2022 et 2025 (chapitre 5.2).

Le corpus d'enquête

Le questionnaire entreprises compte 121 réponses exploitables au 10 octobre 2026. Chaque réponse est traitée comme une unité déclarante ; les conventions de traitement sont détaillées au chapitre 2 et en annexe L.

121	**57,0 %**	**63,6 %**	**38,8 %**
réponses exploitables	ont un projet de développement	rencontrent des difficultés de financement	de dirigeants de plus de 55 ans

75 à 170 M€	528 à 1 050	28,9 %	26
CA 2025 déclaré par les seuls répondants (bornes des tranches)	personnes mobilisées par les répondants (salariés + dirigeants)	recrutent au moment de l'enquête	entreprises décrivent une action précise de transition écologique

Cinq constats

1. **La filière se diffuse au-delà du Marin.** Le Marin reste le premier pôle avec 33,9 % des activités répondantes ; Les Trois-Îlets et Fort-de-France réunissent 29,8 %.
2. **Le tissu reste composé de très petites structures.** 54,0 % des entreprises du cœur de filière n'ont aucun salarié, contre 45 % en 2016 ; parmi les répondants, 68,6 % ont moins de 5 salariés ou aucun salarié et 4,1 % dépassent 25 salariés.
3. **Le renouvellement des dirigeants n'est pas résolu.** 38,8 % des dirigeants ont plus de 55 ans, proche des 36 % mesurés en 2016.
4. **La demande existe, les capacités d'exécution sont contraintes.** 57,0 % des répondants ont un projet ; les coûts d'exploitation, le foncier et l'approvisionnement sont les freins les plus cités.
5. **L'accès aux compétences et aux financements est l'enjeu transversal.** 91,4 % des recruteurs utilisent le bouche-à-oreille et 22,9 % France Travail ; 63,6 % des entreprises déclarent des difficultés de financement.

Mesures retenues

- Mettre en place un observatoire annuel léger et un annuaire vivant, avec une version interne et une version publique conformes au RGPD.
- Créer une cellule d'ingénierie de financement qui oriente chaque projet vers le dispositif adapté : prêt bancaire garanti, prêt d'honneur, microcrédit, subvention d'État et européenne, défiscalisation. Les aides publiques ne sont ni une finalité ni un dû : elles sont recentrées sur des projets innovants et orientés vers la transition écologique ; un projet qui ne répond pas à ces critères n'y est pas éligible.
- Lancer des modules courts et mutualisés sur les métiers techniques, le service client, l'anglais, le numérique et la gestion d'entreprise, construits avec les employeurs.
- Organiser la transmission des entreprises dirigées par des seniors et sécuriser la reprise des compétences rares, notamment par le développement de formations de niveau Bac+2 à la reprise d'entreprise.
- Mesurer le coût du travail dans la filière et le comparer à celui des territoires concurrents de la Caraïbe, pour objectiver ce frein au recrutement et au développement, et identifier la marge de manœuvre en matière de lutte contre le dumping social.
- Contrôler et organiser l'événementiel nautique et l'offre informelle (afterwork boat parties, plans bateau) au profit des opérateurs déclarés.
- Adosser les projets portuaires, déchets, eaux et refit à une trajectoire de transition.

1. Introduction générale : mandat, périmètre et questions d'étude

1.1 Contexte et commande

L'étude a été commandée dans le cadre du Fonds d'Intervention Maritime (vague 2024, thématique « développement de l'économie bleue et planification stratégique ») afin d'actualiser le diagnostic réalisé en 2016 par MYA, la Fédération des Industries Nautiques et Archipels Conseil, d'objectiver le poids économique et social de la filière nautique martiniquaise, de mettre en avant l'emploi par secteur et de transformer les constats en priorités d'action. Elle fournit à l'État, au Cluster Maritime Martinique, à la Collectivité Territoriale de Martinique, aux intercommunalités et aux chambres consulaires une base commune de décision.

Conformément aux attentes exprimées par la Direction de la Mer, le rapport conserve la structure de l'étude de 2016 : il s'agit d'une actualisation et non d'une refonte. Les comparaisons avec 2016 portent sur les structures, les deux enquêtes n'ayant ni le même périmètre ni la même méthode.

1.2 L'économie bleue et le périmètre nautique

L'économie bleue constitue le cadre d'ensemble des politiques maritimes du territoire. Selon la représentation établie par la Direction de la Mer de Martinique, le nautisme en représente environ 6 % en emploi. L'étude propose un zoom documenté sur ce segment : ses entreprises, ses usages, ses ports, ses événements et ses services supports. Cette distinction protège la lisibilité des résultats et évite de confondre le nautisme avec la pêche, le fret ou les autres composantes de l'économie maritime.

1.3 Les cinq secteurs retenus

Tableau 2 — Les cinq secteurs retenus et leurs activités

Secteur	Sous-secteurs et activités retenus
Industries nautiques	Construction ; maintenance, réparation et refit ; vente de bateaux ; accastillage et commerce spécialisé ; équipements et motorisation
Activités nautiques	Location ; charter et excursions ; transport de passagers à vocation touristique ; plongée, glisse et découverte ; encadrement, enseignement et clubs
Ports et capitaineries	Ports de plaisance ; marinas ; capitaineries ; services aux escales ; zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL)
Événements nautiques	Compétitions ; manifestations nautiques ; régates ; événements commerciaux ou culturels liés à la mer
Services connexes	Assurance maritime ; expertise et inspection ; courtage ; conseil réglementaire ; communication ; numérique ; conciergerie et services aux équipages ; services maritimes et portuaires (remorquage, agence maritime, services aux yachts, avitaillement)

Cette taxonomie est plus large que celle de 2016. Elle réintègre la maintenance et la réparation navale de plaisance et distingue des services connexes devenus indispensables au fonctionnement économique de la filière. Elle exclut la pêche, l'aquaculture, le fret, les activités portuaires commerciales et les fonctions de l'économie bleue sans lien direct avec le nautisme. Les activités mixtes sont traitées séparément (annexe A).

1.4 Les questions évaluatives

- Combien d'entreprises et d'emplois le secteur représente-t-il ?
- Quel chiffre d'affaires peut être observé puis estimé, avec quel niveau d'incertitude ?
- Où se situent les activités et comment la géographie a-t-elle évolué depuis 2016 ?
- Quels métiers, compétences et formations conditionnent la croissance ?
- Quels freins limitent l'investissement, la transition écologique et l'accès aux financements ?
- Quelles actions peuvent être engagées dans les trois prochaines années et comment en mesurer les résultats ?

1.5 Un rapport articulé avec les politiques publiques

La feuille de route nationale du nautisme et de la plaisance 2025-2030 vise le leadership industriel, la transition écologique, la sécurité, les compétences et l'attractivité des territoires. La présente étude territorialise ces objectifs. Elle s'inscrit également dans la Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2024-2030 et dans la feuille de route de l'économie bleue ultramarine à l'horizon 2030, ainsi que dans le document stratégique de bassin maritime des Antilles, adopté par arrêté interpréfectoral du 17 juin 2021.

Source : Ministère chargé de la Mer, feuille de route du nautisme et de la plaisance 2025-2030 ; SNML 2024-2030.

> ▶️ **À retenir — chapitre 1**
>
> L'étude actualise celle de 2016 en conservant sa structure. Elle porte sur la filière nautique, et non sur l'ensemble de l'économie bleue dont, selon la Direction de la Mer, le nautisme représente de l'ordre de 6 % de l'emploi.
>
> Périmètre : cinq secteurs ; transport maritime de marchandises et ports de commerce exclus.

2. Méthodologie, corpus et qualité des données

L'étude combine enquête quantitative, entretiens individuels, ateliers de co-construction, données administratives et qualification d'entreprises. Aucun de ces matériaux ne suffit seul ; leur croisement permet de distinguer le plancher observé, les tendances structurelles et les estimations à l'échelle de la filière.

Tableau 3 — Sources mobilisées par l'étude

Source	Couverture	Usage
Questionnaire en ligne	122 soumissions au 10/10/2026 ; 121 réponses exploitables après retrait d'un test	Structure, emploi, chiffre d'affaires, recrutement, projets, financement, transition
Entretiens individuels	28 entretiens conduits, dont 23 documentés dans le registre de l'annexe D : 9 fiches complètes, 12 entretiens consignés avec les données du questionnaire et 2 inscrits au registre sans fiche détaillée. Les réponses au questionnaire de ces 23 entreprises sont comptabilisées	Chiffres précis, saisonnalité, financement, métiers, achats
Ateliers de co-construction	4 ateliers et 45 participations cumulées : trois ateliers organisés par site (Étang Z'Abricots, Le Marin, Pointe du Bout ; 28 participations) et un atelier thématique sur le financement (17 participations)	Freins collectifs, solutions, gouvernance
Annuaire qualifié	526 entreprises et structures de référence, qualifiées au 29/06/2026	Base de référence à laquelle sont rapportés les résultats
Recensement élargi (base de contacts du Cluster et extension à partir du répertoire SIRENE)	1 291 fiches contrôlées (526 de l'annuaire et 765 de l'extension) ; 758 unités légales de l'extension rapprochées du registre le 11/11/2026, dont 665 recherchées en ligne	Vivier de qualification : 35 entreprises vérifiées intégrées au cœur de filière ; 493 entreprises inscrites au registre, non vérifiées, restent hors du cœur de filière
Répertoire SIRENE (répertoire national des entreprises, Insee)	Contrôle au registre, le 11/11/2026, des 367 unités légales de l'annuaire et des 758 unités légales de l'extension ; tranches d'effectifs de l'édition 2024 ; comptes publiés des exercices 2024 et 2025	Projection stratifiée du chapitre 5.2
Séries administratives	Plaisance 2016-2025, FFVoile 2016-2025, France Travail, Douanes, Insee	Contexte de marché et trajectoires
Référence 2016	Étude MYA / FIN / Archipels Conseil, environ 120 réponses sur 260 entreprises	Comparaison décennale avec précautions

Démarche d'ensemble

La démarche est volontairement pragmatique : une actualisation de l'étude de 2016 qui en conserve la structure, au service de la décision publique. Elle suit six étapes, chacune présentée en comité de pilotage avant de passer à la suivante.

Tableau 4 — Les six étapes de la démarche

Étape	Contenu	Résultat
1. Cadrage	Périmètre, nomenclature en cinq familles d'activités dans la continuité des travaux de 2016, exclusions (transport maritime de fret et de passagers, ports de commerce), règles de diffusion (COPIL 1, 11 mars 2026).	Périmètre et grille de lecture communs
2. Population de référence	Annuaire qualifié de 526 entrées ; extension par interrogation du répertoire SIRENE selon les codes d'activité du nautisme, puis qualification individuelle des structures identifiées (appels, courriels, vérification des sites).	Annuaire de référence ; recensement étendu en cours de qualification
3. Collecte	Questionnaire en ligne du 13 avril au 10 octobre 2026 ; 28 entretiens individuels ; 4 ateliers de co-construction ; séries administratives (plaisance, FFVoile, douanes, Insee, France Travail).	121 réponses exploitables ; fiches d'entretien ; relevés d'ateliers
4. Contrôle et traitement	Retrait des soumissions de test ; règle d'une réponse = une unité déclarante ; pondération des grilles salariés par l'effectif ; rapprochement SIRENE ; identification des structures hors périmètre.	Base d'analyse contrôlée
5. Estimation	Projection stratifiée par tranche d'effectif SIRENE ; appariement SIREN sur comptes publiés ; moyenne des deux méthodes et fourchettes explicites (chapitre 5.2).	Ordres de grandeur de la filière
6. Validation	Trois comités de pilotage (11 mars, 28 avril, 17 septembre 2026) ; relevés de décisions validés par les membres ; relecture institutionnelle avant publication.	Orientations de cadrage tracées (2.6)

Quatre principes gouvernent le traitement : distinguer ce qui est observé de ce qui est estimé (niveaux A, B et C décrits en annexe L) ; rendre chaque calcul reproductible à partir des fichiers de travail conservés par le Cluster ; ne publier aucune donnée nominative et aucun propos individuel ; énoncer les limites en même temps que les résultats. Les traitements statistiques ont été réalisés par des programmes reproductibles, la rédaction étant assistée par des outils d'intelligence artificielle sous contrôle humain, avec vérification des sources et des calculs.

2.1 Le questionnaire : base et conventions de traitement

La collecte s'est déroulée du 13 avril au 10 octobre 2026 par formulaire en ligne, relayé par courriel, messagerie et appels de relance. Le formulaire comptait 122 soumissions à la date d'arrêt. Une soumission de test, manifestement fictive, est écartée. La base d'analyse comprend 121 réponses.

La règle de traitement est la suivante : chaque réponse est comptée comme une unité déclarante. Le formulaire ne collectant pas de numéro SIRET, aucune consolidation entre réponses n'a été opérée. Trois raisons sociales apparaissent deux fois dans la base ; elles sont conservées comme deux unités, un même dirigeant pouvant répondre pour deux entités juridiquement distinctes. L'incidence de cette convention sur les agrégats de chiffre d'affaires et d'effectifs est inférieure à 1 % des bornes calculées. Trente-cinq réponses, soit 28,9 %, ne renseignent pas le nom de la structure ; elles sont intégrées aux statistiques déclaratives mais ne permettent pas d'appariement certain avec l'annuaire.

> ▶️ **Règle de comptage**
>
> Chaque réponse au questionnaire est comptée comme une unité déclarante : 121 réponses exploitables au 10 octobre 2026, sans consolidation entre réponses.

Années de référence des données. L'enquête est menée en 2026 ; les données économiques recueillies portent sur deux exercices : le chiffre d'affaires 2022 et le chiffre d'affaires 2025, déclarés par tranches. L'effectif salarié est déclaré à la date de l'enquête et assimilé à la situation de l'exercice 2025 ; il n'existe pas d'effectif 2022 dans le questionnaire. Les tranches d'effectif du répertoire SIRENE correspondent au édition 2024, interrogé en octobre 2026 ; les séries douanières couvrent 2019-2025. Les projections sont donc établies pour 2025 (chiffre de référence) et, pour le seul chiffre d'affaires, pour 2022.

Les résultats présentés ici constituent l'état de la collecte au 10 octobre 2026. Les éventuelles réponses reçues après cette date ne sont pas intégrées ; elles alimenteront la première mise à jour annuelle de l'observatoire, selon le même protocole.

Tableau 5 — Contrôles de qualité appliqués au questionnaire

Contrôle	Résultat
Soumissions enregistrées	122
Soumission de test écartée	1
Base statistique	121
Règle de traitement	Une réponse = une unité déclarante ; pas de consolidation
Réponses sans raison sociale	35 (28,9 %)
Date d'arrêt	10 octobre 2026
Exercices mesurés	Chiffre d'affaires 2022 et 2025 ; effectifs déclarés à l'enquête (assimilés à 2025) ; tranches SIRENE édition 2024
Code APE	Non utilisé pour segmenter : un défaut d'interface a affecté le code 13.92Z (textile) à 28 réponses, soit 23,1 %

2.2 Les grilles salariés

Deux formats de grilles coexistent : saisie salarié par salarié pour les structures de moins de 5 salariés, effectifs par métier pour les plus grandes. Les lignes sont pondérées par le nombre de salariés renseigné, puis comparées à la tranche d'effectif déclarée. Sur 82 grilles renseignées, 74 sont cohérentes, 7 sont incompatibles avec la tranche déclarée et 1 ne comporte pas d'effectif utilisable. Afin d'éviter tout double compte, les grilles des trois raisons sociales présentes deux fois ne sont retenues qu'une seule fois dans ce calcul de composition. Les résultats portent sur 601 emplois décrits.

Le volume total d'emploi est estimé séparément à partir des tranches d'effectifs, disponibles pour l'ensemble des 121 réponses.

2.3 Représentativité et taux de couverture

Tableau 6 — Dénominateurs et taux de réponse

Dénominateur	Taille	Taux de réponse
Annuaire qualifié de référence	526	23,0 %
Unités légales rapprochées du registre (annuaire et extension)	1 125	10,8 %
Contacts bruts contrôlés	1 291	9,4 %

Taux de réponse par strate d'effectif

Le nombre d'entreprises du cœur de filière ayant répondu est mesuré par le statut « questionnaire complété » saisi au suivi du recensement : 63 entreprises sur 352, soit 18 %. Le taux varie fortement avec la taille : les unités sans salarié répondent deux à quatre fois moins que les employeuses. La projection stratifiée corrige l'effet de taille, mais pas la sélection à l'intérieur d'une strate : les non-employeuses répondantes ne sont pas nécessairement représentatives des 190 unités de la strate.

Tableau 7 — Taux de réponse par strate d'effectif

Strate SIRENE	Entreprises du cœur de filière	Statut « questionnaire complété »	Taux de réponse
Sans salarié	190	18	9 %
1 à 2 salariés	52	12	23 %
3 à 5 salariés	38	12	32 %
6 à 9 salariés	27	8	30 %
10 à 19 salariés	17	6	35 %
20 salariés et plus	11	4	36 %
Tranche non disponible	17	3	18 %
Ensemble	352	63	18 %

Source : Suivi du recensement au 11 novembre 2026 ; population de 352 entreprises. Calcul CMM.

Rapprochement des 121 réponses avec le recensement

Trente-cinq réponses au questionnaire sont anonymes. Toutes les réponses sont comptées dans le corpus, conformément à la règle de traitement retenue, mais seules celles qui sont rattachées au registre contribuent au calage des moyennes d'effectifs par strate (52 réponses). Le rapprochement des réponses restantes est l'une des tâches de l'observatoire.

Par sous-secteur, la location de bateaux de plaisance est la mieux couverte (14 entreprises sur 39, 36 %) ; la maintenance et la réparation navale (6 sur 34), la construction de bateaux (3 sur 21), l'encadrement et l'enseignement des activités nautiques (12 sur 91) et les sorties en mer (9 sur 86) le sont entre 10 et 18 %. Les sous-secteurs les plus nombreux en unités sans salarié sont donc ceux dont la mesure est la moins directe ; leur poids économique projeté repose davantage sur la structure de la population que sur des observations.

Ces taux ne sont pas interchangeables. Le recensement étendu est un vivier de qualification, non un dénombrement définitif de la filière. L'annuaire qualifié et le CRM opérationnel ne doivent pas être additionnés. Les répondants sont plus souvent employeurs que les non-répondants, ce qui impose une stratification des extrapolations.

2.4 Entretiens et ateliers

Vingt-huit entretiens individuels ont été conduits. Neuf disposent d'une fiche de restitution complète : quatre cas en location et charter, deux en maintenance et carénage, un en construction, un en port et marina, un en excursion ; un dirigeant de yachting et services a complété son questionnaire par un entretien ; les autres sont consignés avec les données du questionnaire et l'angle d'entretien (annexe D). Trois ateliers de co-construction se sont tenus les 6 juillet (Étang Z'Abricots, 11 participants), 13 juillet (Marina du Marin, 8 participants) et 20 juillet 2026 (Pointe du Bout, 9 participants), soit 28 participations cumulées. Un quatrième atelier, consacré au financement avec les intervenants financeurs, porte le total à quatre ateliers et 45 participations, selon le compte rendu du COPIL 3.

2.5 Limites

- Le questionnaire n'est pas un échantillon probabiliste ; le biais d'auto-sélection reste possible.
- Les chiffres d'affaires sont déclarés par tranches et non vérifiés sur les comptes sociaux. La borne supérieure de la tranche ouverte « plus de 4,5 M€ » est conventionnellement fixée à 9 M€ ; une analyse de sensibilité est fournie au chapitre 5.
- Les données 2016 et 2026 reposent sur des périmètres et des méthodes différents ; les comparaisons portent sur les structures, non sur un taux de croissance.
- Les variables d'âge, de contrat et d'ancienneté saisies par métier décrivent des caractéristiques moyennes ; les répartitions pondérées sont des approximations déclaratives.
- Le chiffre d'affaires agrégé ne mesure pas la valeur ajoutée et peut inclure des transactions entre entreprises de la filière.
- Les chiffres d'affaires 2022 et 2025 sont déclarés par tranches ; les effectifs sont ceux déclarés à l'enquête et assimilés à 2025. Aucune évolution de l'emploi entre 2022 et 2025 ne peut être établie.
- La seconde méthode d'estimation du chiffre d'affaires dépend de quatre unités (93 % des comptes publiés observés) et porte sur l'exercice 2024.
- Les estimations de l'emploi dénombrent des personnes, non des équivalents temps plein, et ne distinguent pas les saisonniers (voir 4.8).

> ▶️ **Limites à connaître avant de citer un chiffre**
>
> Les chiffres d'emploi et de chiffre d'affaires sont des estimations reproductibles, établies par projection ; ce ne sont pas des totaux comptables.
>
> Le chiffre d'affaires consolidé (≈ 216 M€, moyenne des deux méthodes) est le chiffre de référence retenu ; le test de robustesse le situe entre 189 et 246 M€ (chapitre 5.2).
>
> En euros constants, la hausse nominale d'environ 10 % du chiffre d'affaires projeté entre 2022 et 2025 est ramenée à quelques points (de l'ordre de + 2 à + 3 %) ; la période n'est pas une phase de croissance soutenue en volume.
>
> Le taux de réponse est de 9 % chez les unités sans salarié contre 23 à 36 % chez les employeuses : la projection corrige la taille, non la sélection des répondants.
>
> La comparaison avec 2016 n'est possible qu'en structure : les périmètres et les méthodes diffèrent.

2.6 Gouvernance et orientations de cadrage

Les trois comités de pilotage (11 mars, 28 avril et 17 septembre 2026) ont été des réunions de travail : ils ont permis d'examiner le cadrage, la méthode puis les résultats intermédiaires. Les choix de périmètre, de méthode et de calcul présentés dans ce rapport sont ceux du Cluster Maritime Martinique, maître d'ouvrage et auteur de l'étude. Les deux tableaux suivants retracent, instance par instance, ce qui a été examiné et ce qui a été retenu.

Tableau 8 — Calendrier des instances et décisions de cadrage

Date	Instance	Orientation ou apport
11 mars 2026	COPIL 1 — lancement	Périmètre privé et associatif ; cinq familles de secteurs ; ajout des ports, capitaineries et ZMEL ; spatialisation par commune et EPCI ; règles RGPD.
28 avril 2026	COPIL 2 — méthode	Nomenclature dans la continuité CMT / FIN ; alerte sur les codes APE ; plan de communication multicanal ; ateliers de co-construction ; annuaire numérique participatif piloté par le Cluster.
6, 13 et 20 juillet 2026	Ateliers de co-construction	Information sur les aides, préfinancement, culture de gestion, apprentissage, foncier, OPCO, défiscalisation, banques, assurances, statut marin, anglais, outils numériques.
17 septembre 2026	COPIL 3 — restitution intermédiaire	Assiette élargie retenue : qualification individuelle du recensement de 1 173 structures, seules les activités confirmées par contact direct étant conservées ; deux méthodes d'estimation économique présentées avec une moyenne expliquée ; comparaison territoriale traitée sous forme d'encadré documentaire ; verbatims d'entretien exclus du rapport ; deux versions interne et publique ; questionnaire maintenu ouvert jusqu'à fin octobre.

Orientations A à H examinées au COPIL 3 et traduction dans le rapport

Tableau 9 — Orientations A à H examinées au COPIL 3 et traduction dans le rapport

Point examiné	Orientation retenue	Traduction dans le rapport
A — Environnement concurrentiel caraïbe	Étude centrée sur la Martinique ; encadré documentaire bref ; comparaison approfondie renvoyée à un complément d'étude financé à part	Encadré « Positionnement dans l'arc antillais » (7.4) et annexe G ; complément d'étude en recommandation
B — Bilan des recommandations 2016	Formulation factuelle et non nominative, sans interprétation ; différences d'assiette et de méthode expliquées	Chapitres 5.3 et annexe F ; une lecture particulière avant publication
C — Base de référence	Assiette élargie ; seules les activités nautiques confirmées par contact direct sont conservées	Cœur de filière de 352 entreprises vérifiées (5.2) ; 493 entreprises inscrites au registre, non vérifiées, restent hors du cœur de filière
D — Activité mixte	Identification séparée ; seule la part nautique objectivée est intégrée ; sinon sensibilité ou exclusion	Exclusions du cœur de filière (annexe N) ; sensibilité au chapitre 5.2
E — Cartographie	Outil développé par Positif Business, hors livrables de l'étude ; droit d'usage du Cluster pour 2026-2027 ; devenir traité en recommandation ; portage précisé en R3	Recommandation R3 (chapitre 8) ; portage et financement précisés en R3
F — Diffusion et RGPD	Trois niveaux d'accès ; version publique limitée aux données consenties ; pas de publication d'annuaire à ce stade	Aucune donnée nominative dans le rapport ; régime de diffusion défini au chapitre 8
G — Exclusions	Annexe nominative confidentielle à diffusion restreinte ; critères, catégories et effets chiffrés publiés	Annexes N et R ; la liste nominative n'est pas jointe au présent document
H — Économie bleue	Filière nautique située comme composante (de l'ordre de 6 %) de l'économie bleue ; actualisation globale proposée en complément	Résumé exécutif et chapitre 1.2

Source : Compte rendu du COPIL 3 du 17 septembre 2026. Autres points examinés : formulations sur les aides sans ciblage d'un fonds particulier ; verbatims d'entretien exclus ; questionnaire maintenu ouvert ; confidentialité des chiffres provisoires jusqu'à validation finale.

2.7 L'équipe qui a conduit l'étude

L'étude a été portée par le Cluster Maritime Martinique, maître d'ouvrage, et conduite par une équipe restreinte réunie autour de la cheffe de projet. Elle a été financée par l'État (Fonds d'Intervention Maritime, vague 2024) et suivie par la Direction de la Mer de Martinique.

Tableau 10 — Rôle des acteurs de l'étude

Acteur	Rôle dans l'étude
Cluster Maritime Martinique — présidence et secrétariat	Porteur du projet et représentant légal ; relation avec les adhérents et les professionnels ; mise à disposition de l'annuaire et de la cartographie.
Alexandrine Milesi (Alexandrine Milesi Formation — Positif.Business)	Pilotage stratégique, relation avec les institutions, coordination générale, animation des comités de pilotage et des ateliers, analyse stratégique et rédaction du rapport.
Sonia Castendet	Chargée d'étude opérationnelle jusqu'en juillet 2026 : collecte de terrain, passation des questionnaires, entretiens, tableaux statistiques et synthèses sur l'emploi. Elle n'a pas participé à l'analyse finale ni à la rédaction du rapport.
Léna Benslimane	Appui du Cluster (stagiaire) de mars à juillet 2026 : relances, premières grilles d'entretien, comptes rendus de comités.
Direction de la Mer de Martinique	Financeur et suivi de la convention ; référent institutionnel pour la plaisance, les manifestations nautiques et l'économie bleue.
Comité de pilotage	Direction de la Mer, Insee, Office français de la biodiversité (Parc naturel marin), Comité martiniquais du tourisme, CCI Martinique, Collectivité territoriale de Martinique, France Travail, DRAJES, DEETS, CACEM, Espace Sud, Cap Nord, gestionnaires de marinas, Fédération des industries nautiques et professionnels de la filière.

Source : Convention FIM 2024 ; feuilles d'émargement et comptes rendus des comités de pilotage.

▶ À retenir — chapitre 2

121 réponses d'entreprises exploitables (une réponse = une unité déclarante) ; 28 entretiens dont 23 documentés ; 4 ateliers et 45 participations.

Les chiffres de la filière sont des projections, présentées en fourchettes, sur 352 entreprises vérifiées dont 145 employeuses.

3. Cartographie de la filière

3.1 Une filière d'abord tirée par les usages

Les activités nautiques représentent 56,2 % des répondants, l'industrie nautique 32,2 %, les services connexes 8,3 %, les ports et capitaineries 2,5 % et l'événementiel 0,8 %. Cette répartition décrit l'échantillon et non la valeur ajoutée de chaque secteur : une entreprise industrielle de grande taille pèse davantage économiquement qu'une microstructure d'activité.

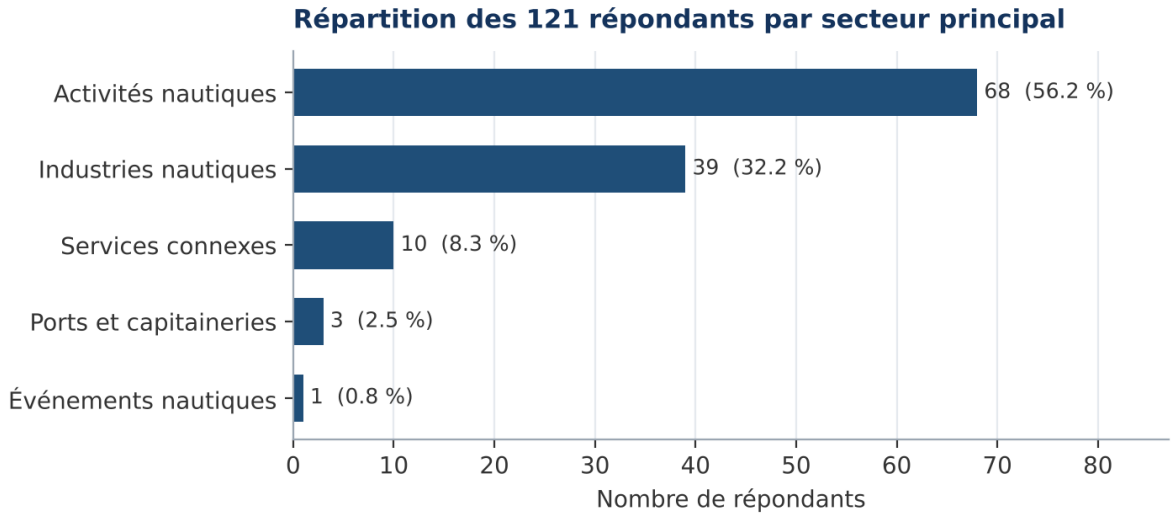


Figure 3 — Répartition des 121 répondants par secteur principal

Source : Questionnaire FIM 2024, arrêt au 10/10/2026, n=121.

Tableau 11 — Répartition des répondants par secteur et sous-secteur principal

Secteur	Sous-secteur principal	Entreprises	Part
Activités nautiques	Location de bateaux de plaisance	25	20,7 %
	Sorties en mer accompagnées	22	18,2 %
	Encadrement et enseignement	19	15,7 %
Industries nautiques	Maintenance et réparation navale	18	14,9 %
	Construction de bateaux	8	6,6 %
	Commerce spécialisé	7	5,8 %
	Vente de bateaux	6	5,0 %
Services connexes	Assurance maritime	4	3,3 %
	Expertise	4	3,3 %
Ports et capitaineries	Ports et marinas	3	2,5 %
Autres	Autres sous-secteurs	5	4,1 %

Source : Questionnaire FIM 2024, n=121. Le sous-secteur principal est celui déclaré en premier par le répondant. Les cinq entreprises classées en « Autres sous-secteurs » se répartissent entre deux activités nautiques, deux services connexes et un événementiel, ce qui rapproche les totaux de la répartition par secteur donnée ci-dessus.

3.2 Une géographie moins monopolaire

Le Marin reste le premier pôle, avec 41 entreprises répondantes y exerçant leur activité principale, soit 33,9 %. Les Trois-Îlets en rassemblent 20 et Fort-de-France 16. Ensemble, ces trois communes concentrent 63,6 % de l'échantillon. Le recul relatif du Marin par rapport aux 51 % observés en 2016 traduit à la fois l'élargissement du périmètre et la consolidation de pôles d'activité autour des autres marinas et bassins d'usage : baie du Robert, François et Vauclin sur la côte atlantique ; Anses-d'Arlet, Sainte-Luce et Sainte-Anne au sud ; Case-Pilote, Carbet et Saint-Pierre sur la côte caraïbe nord.

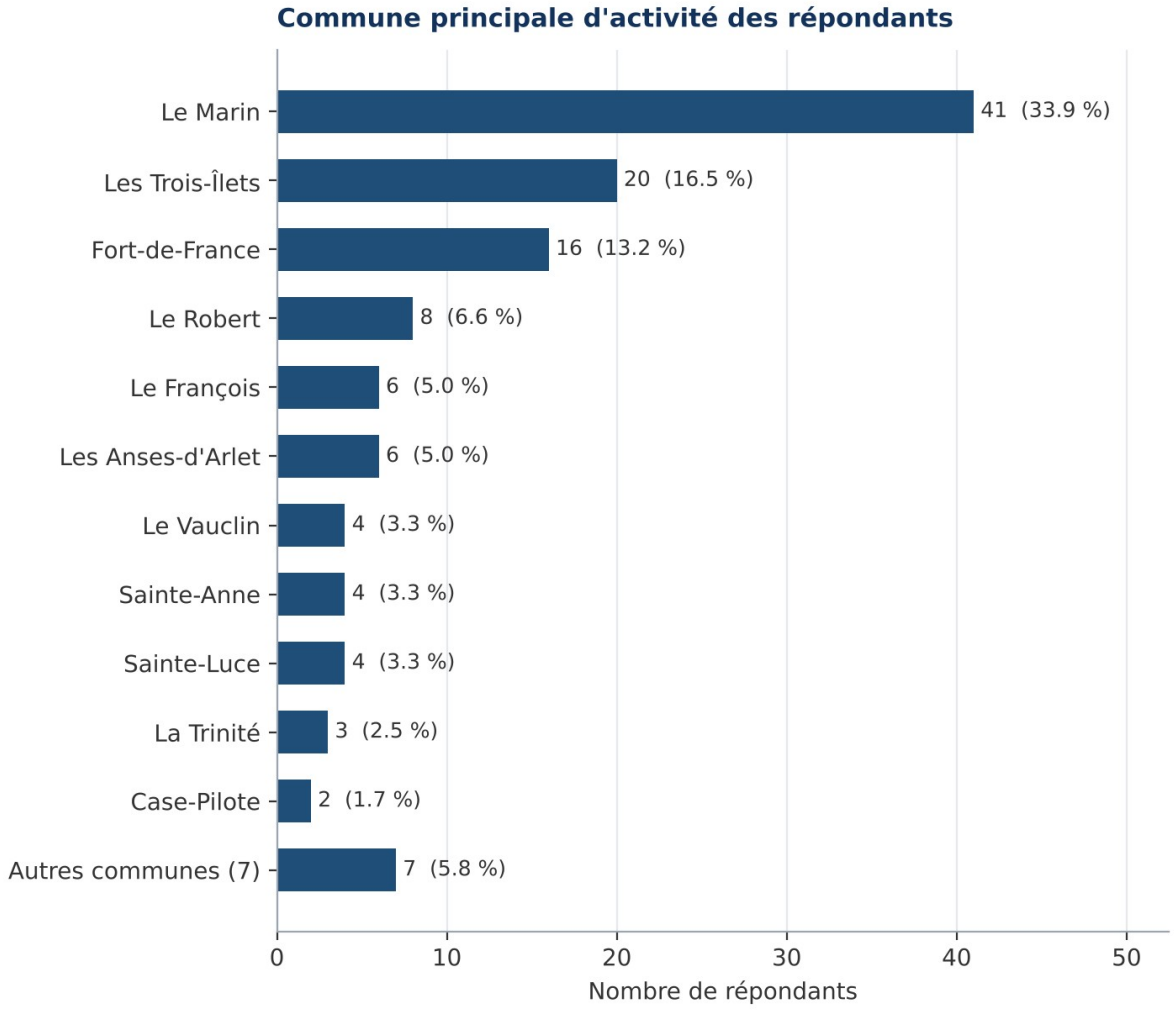


Figure 4 — Commune principale d'activité des répondants

Source : Questionnaire FIM 2024, n=121. Une commune principale par structure.

La localisation du siège social confirme le rôle administratif du Marin (30 sièges), de Fort-de-France (22) et des Trois-Îlets (17), mais l'écart entre siège et lieu d'activité montre qu'une lecture uniquement juridique sous-estime la réalité territoriale des opérations. Fort-de-France accueille davantage de sièges que d'activités ; Le Marin et Les Trois-Îlets accueillent davantage d'activités que de sièges. L'explication tient à la différence entre l'adresse administrative et le lieu d'exploitation : un loueur, un chantier ou un prestataire exerce depuis une marina, un port ou une zone technique, alors que son siège est souvent domicilié dans une commune de services comme Fort-de-France.

3.3 Des petites structures qui se consolident

37 répondants n'ont pas de salarié et 46 en ont moins de 5. Les structures de moins de 5 salariés ou unipersonnelles représentent ainsi 68,6 % de l'échantillon ; elles étaient 80 % en 2016 (45 % d'entreprises unipersonnelles et 35 % de moins de 5 salariés). À l'autre extrémité, cinq structures déclarent plus de 25 salariés, soit 4,1 %, contre environ 1 % en 2016. Cette évolution suggère une structuration du tissu ; elle ne prouve pas à elle seule une croissance nette, car le périmètre 2026 est plus large.

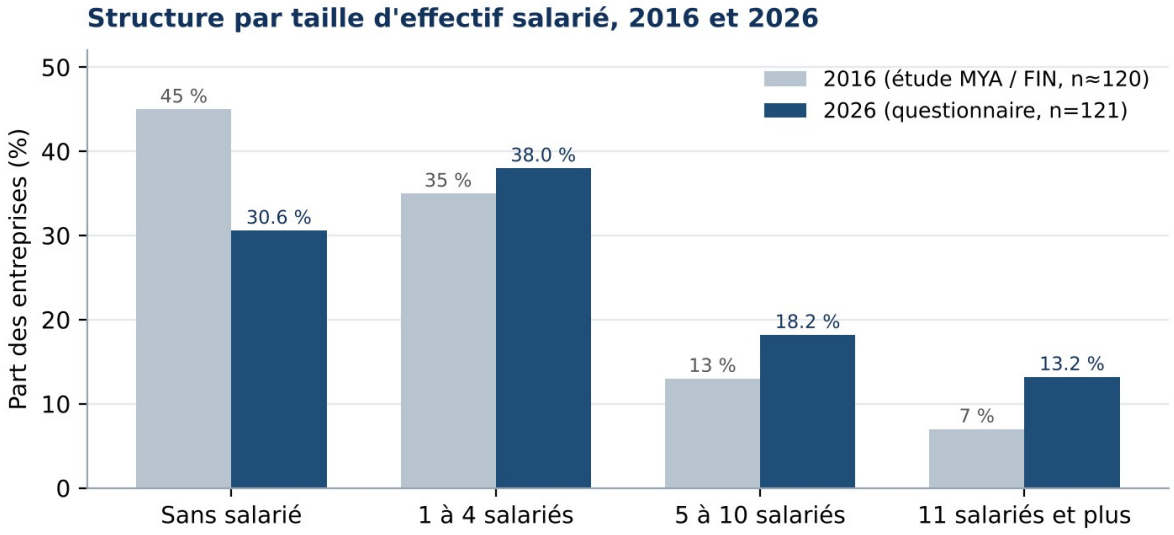


Figure 5 — Structure par taille d'effectif salarié en 2016 et 2026

Source : 2016 : étude MYA / FIN. 2026 : questionnaire FIM 2024, n=121. Catégories harmonisées.

3.4 Cartographie interactive

Une cartographie interactive des entreprises de la filière a été développée en appui de l'étude. Elle repose sur l'annuaire qualifié et ne nomme, dans sa version publique, que les établissements dont le statut est confirmé au répertoire SIRENE. Cet outil n'entre pas dans les livrables conventionnés de l'étude ; sa pérennisation, son portage institutionnel et son financement font l'objet de la recommandation R3 au chapitre 8.

▶️ À retenir — chapitre 3

352 entreprises vérifiées dont 145 employeuses. Le Marin reste le premier pôle (33,9 % des activités répondantes), mais la filière est plus répartie qu'en 2016.

Par EPCI : Espace Sud 196 entreprises (56 %), CACEM 96 (27 %), Cap Nord 46 (13 %), siège hors Martinique 14 (4 %). 68,6 % des répondants ont moins de 5 salariés.

4. L'emploi dans la filière

4.1 Emploi observé et personnes mobilisées

L'application des bornes des tranches d'effectifs déclarées donne entre 407 et 929 salariés pour les 121 répondants (convention : 1 à 4, 5 à 10, 11 à 25 et 26 à 50 salariés selon la tranche). En ajoutant un dirigeant ou travailleur non salarié par structure, l'échantillon mobilise entre 528 et 1 050 personnes. Cette convention permet la comparaison avec les « professionnels » de 2016, mais elle doit être lue comme un intervalle : certaines sociétés ont plusieurs dirigeants et certains dirigeants sont salariés de leur structure.

Tableau 12 — Répondants par tranche d'effectif salarié et salariés correspondants

Tranche d'effectif salarié	Entreprises	Part	Salariés (bas)	Salariés (haut)
Pas de salarié (unipersonnelle)	37	30,6 %	0	0
Moins de 5 salariés	46	38,0 %	46	184
5 à 10 salariés	22	18,2 %	110	220
11 à 25 salariés	11	9,1 %	121	275
Plus de 25 salariés	5	4,1 %	130	250
Total	121	100 %	407	929

Source : Questionnaire FIM 2024, n=121 ; conventions en annexe L.

Lecture du tableau : le questionnaire recueille l'effectif par tranche et non un nombre exact. Les colonnes « bas » et « haut » multiplient, pour chaque tranche, le nombre d'entreprises par l'effectif minimal ou maximal de la tranche (46 entreprises de 1 à 4 salariés : 46 à 184 salariés). Le tableau sert de contrôle : il borne l'emploi salarié des seuls répondants (407 à 929) et permet de vérifier la cohérence de la projection à l'ensemble de la filière (chapitre 5.2).

Recoupement avec les statistiques connues

Aucune statistique récente de l'emploi nautique en Martinique n'est publiée au niveau de détail nécessaire. Le seul recoupement disponible est antérieur : le rapport « L'économie bleue en Martinique » (Préfet de la Martinique, janvier 2016), fondé sur le répertoire Insee-CLAP 2013, dénombre 195 établissements de loisirs nautiques et de services, employant environ 506 équivalents temps plein (398 salariés et 108 non-salariés), et environ 248 équivalents temps plein dans l'industrie navale, soit de l'ordre de 750 équivalents temps plein. Ce repère est cohérent avec les 900 emplois de l'étude de 2016, qui comptait des personnes et non des équivalents temps plein. Il situe aussi l'ordre de grandeur de 2026 : les 1 330 emplois directs estimés correspondent à des personnes, dans un périmètre élargi aux structures sans salarié, et ne sont pas directement comparables.

Un contrôle externe de l'estimation de 2026 suppose une extraction à la demande des effectifs salariés par code d'activité nautique et par commune, issue de la déclaration sociale nominative (Insee, Urssaf ou Dreets), pour les années 2022 à 2025 : cette demande est inscrite parmi les actions de l'observatoire (chapitre 8) et permettrait, en outre, de mesurer pour la première fois une évolution de l'emploi entre 2022 et 2025.

4.2 Profil des emplois décrits

Après pondération par le nombre de salariés et exclusion des grilles incohérentes, 601 emplois sont décrits. Les 26-40 ans représentent 51,7 %, les 41-55 ans 26,3 %, les moins de 26 ans 16,3 % et les plus de 55 ans 5,7 %. Les contrats à durée indéterminée représentent 77,2 % des emplois décrits et les contrats à durée déterminée 21,1 %. L'ancienneté d'au moins six ans concerne 39,9 % des emplois. Deux indicateurs de fidélisation ne sont pas disponibles et sont ajoutés aux indicateurs de l'observatoire, en lien avec l'étude FIM 2023 sur la formation et les métiers : la part des embauches directes en CDI et la durée passée en CDD avant l'obtention d'un CDI.

Tableau 13 — Profil des emplois décrits : comparaison 2016-2026

Indicateur	2016	2026	Lecture
Moins de 26 ans	3 %	16,3 %	Hausse apparente ; méthodes différentes
26 à 40 ans	56 %	51,7 %	Cœur de la main-d'œuvre
41 à 55 ans	34 %	26,3 %	Part plus faible
Plus de 55 ans	7 %	5,7 %	Pas de vieillissement salarial massif observé
CDI	82 %	77,2 %	Recul modéré
Ancienneté ≥ 6 ans	44 %	39,9 %	Stabilité professionnelle encore élevée

Source : 2016 : étude MYA / FIN. 2026 : 601 emplois décrits dans 74 grilles cohérentes (annexe C).

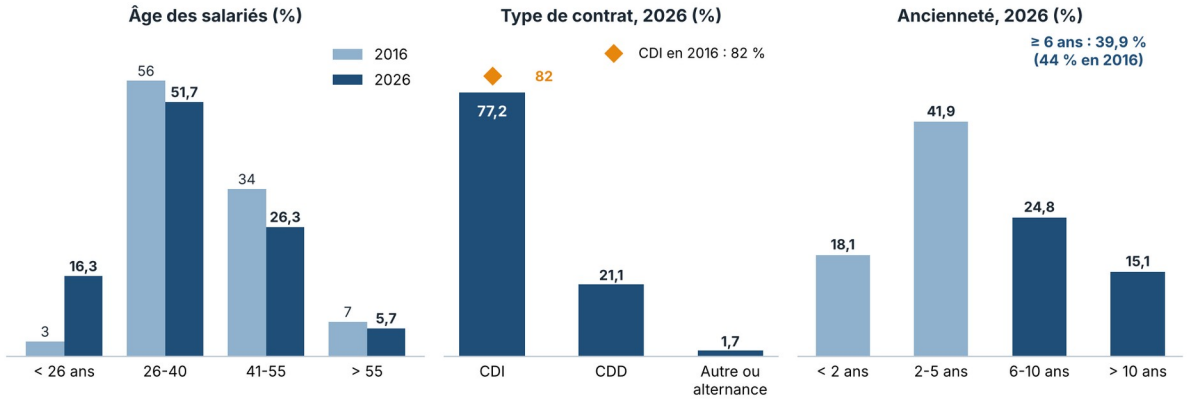


Figure 6 — Profil des emplois décrits : âge, type de contrat et ancienneté

Source : Grilles salariés FIM 2024, 601 emplois décrits ; 2016 : étude MYA / FIN, pour l'âge, la part de CDI et l'ancienneté d'au moins six ans.

La part moyenne de femmes dans les effectifs, estimée à partir des 39 entreprises employeuses ayant renseigné la question par tranches de 25 points (0 à 25 %, 25 à 50 %, 50 à 75 %, 75 à 100 % de femmes dans l'effectif), atteint environ 36 % au niveau des entreprises. Cette moyenne est calculée par entreprise, sans pondération par les effectifs.

4.3 Métiers présents et métiers en tension

Les grilles salariés et les entretiens font ressortir les métiers suivants : techniciens de maintenance, mécaniciens et électriciens marine, grutiers et manutentionnaires, métiers du composite et de la sellerie, agents portuaires polyvalents, capitaines et marins professionnels, moniteurs et encadrants d'activités nautiques, profils commerciaux, administratifs et numériques. Les tensions se concentrent sur les métiers techniques (maintenance, motorisation, composite), sur les capitaines et marins qualifiés en période de haute saison et sur les profils bilingues orientés service client.

4.4 Recrutement : un besoin réel, un marché encore informel

35 entreprises, soit 28,9 %, recrutent au moment de l'enquête. Parmi elles, 91,4 % diffusent leurs offres par bouche-à-oreille, 57,1 % par les réseaux sociaux, 28,6 % sur leur site internet et 22,9 % par France Travail. La filière reste donc largement hors des canaux institutionnels, comme en 2016. Ces 35 entreprises décrivent 44 postes ouverts : 26 en CDI, 13 en CDD, 5 en alternance ou autre contrat ; 38 sont ouverts depuis moins de trois mois et 34 sont déclarés difficiles à pourvoir. Les métiers techniques (maintenance, mécanique, électricité, préparation, sellerie, composite) représentent 17 postes, dont 15 en difficulté ; les capitaines, marins et équipages 10 postes, dont 8 en difficulté ; les moniteurs et encadrants 5 ; les fonctions commerciales et d'accueil 3.

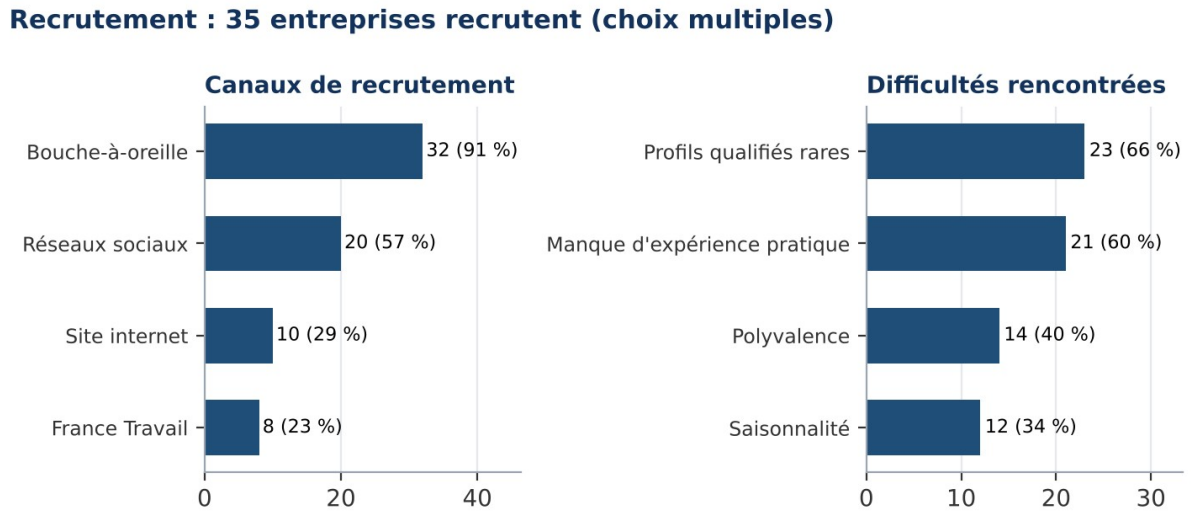


Figure 7 — Canaux de recrutement et difficultés rencontrées par les 35 entreprises qui recrutent

Source : Questionnaire FIM 2024, 35 recruteurs, choix multiples.

Parmi les recruteurs, 65,7 % citent la rareté des profils qualifiés, 60,0 % le manque d'expérience pratique, 40,0 % la difficulté à trouver des profils polyvalents et 34,3 % la saisonnalité. Les entretiens précisent le mécanisme : les formations existantes produisent peu de diplômés par spécialité, les calendriers sont difficiles à anticiper et la pratique en situation réelle manque.

« Difficile à pourvoir » renvoie aux causes citées par les recruteurs : la rareté des profils qualifiés et le manque d'expérience pratique, c'est-à-dire des candidats insuffisamment qualifiés ou expérimentés plus qu'une absence de candidature. Le nombre de réponses reçues par offre n'est pas mesuré ; il est ajouté aux indicateurs de l'observatoire.

4.5 Âge des dirigeants et transmission

Quarante-sept dirigeants ont plus de 55 ans, soit 38,8 %, contre 36 % en 2016. Les 41-55 ans représentent 37,2 % et les 26-40 ans 24,0 %. Le risque porte moins sur la disparition immédiate d'entreprises que sur la perte de compétences tacites, de portefeuilles clients et de réseaux techniques. Seuls 44,7 % des dirigeants de plus de 55 ans ont un projet de développement, contre 79,3 % des moins de 41 ans, et 21 d'entre eux déclarent explicitement n'en avoir aucun (annexe M). Un dispositif confidentiel de diagnostic et de mise en relation doit cibler en priorité les sociétés unipersonnelles et les métiers rares.

Le questionnaire ne dit pas si un même dirigeant détient plusieurs entreprises, s'il exerce uniquement dans le maritime ou aussi dans d'autres secteurs, combien d'entreprises il a dirigées au cours de sa carrière, ni s'il est issu d'une promotion interne. Ces quatre questions sont ajoutées au questionnaire annuel de l'observatoire.

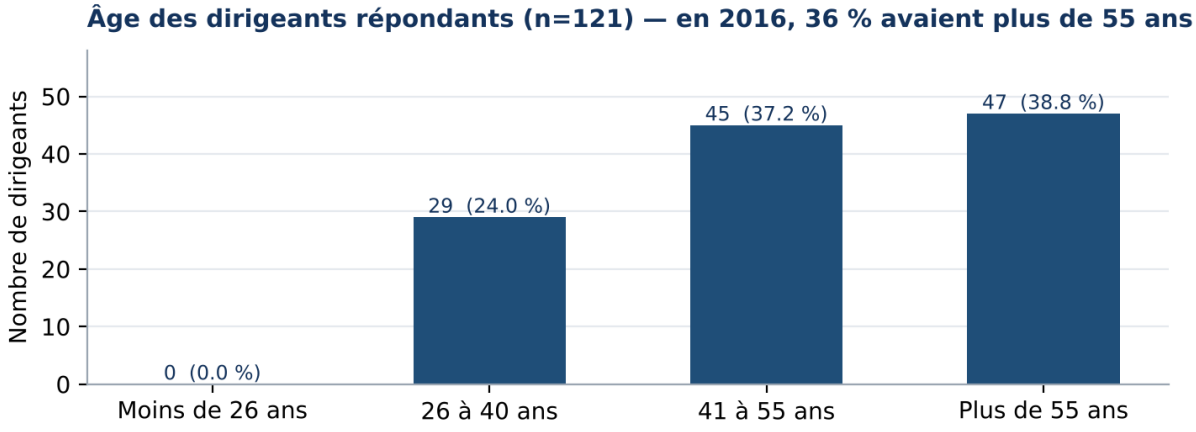


Figure 8 — Âge des dirigeants répondants

Source : Questionnaire FIM 2024, n=121. 2016 : étude MYA / FIN.

4.6 Formation : un système à rapprocher des entreprises

Le rapport interministériel sur la formation maritime et aux métiers de l'économie bleue en outre-mer constate que l'offre ultramarine reste dominée par la formation continue. En Martinique, 1 012 diplômés maritimes sont comptabilisés en 2024, dont 14 en formation initiale et 998 en formation continue. Ce déséquilibre rejoint les retours des entretiens : calendriers difficiles à anticiper, coût des formations hors territoire, faibles volumes par spécialité et besoin de pratique en situation réelle.

Source : IGÉSR, IGAM et CGAAER, Formation maritime et aux métiers de l'économie bleue en outre-mer, rapport n° 24-25 004A, novembre 2025, publié le 05/08/2026.

La réponse ne consiste pas nécessairement à créer un grand établissement supplémentaire. Elle doit d'abord organiser un portefeuille partagé de modules courts : technique nautique adossée aux formations existantes, habilitations et requalifications, anglais et service client, gestion de projet, financement, numérique et intelligence artificielle appliquée, environnement et sécurité. Les entreprises doivent participer à la définition des compétences, à l'accueil en situation de travail et à l'évaluation.

Tableau 14 — Besoins de formation identifiés et réponses envisageables

Besoin identifié	Activités concernées	Niveau de preuve	Réponse envisageable
Techniciens de maintenance, mécanique, électricité marine	Industries nautiques, location, ports	Questionnaire (profils qualifiés : 23 recruteurs) + entretiens	Modules techniques courts adossés aux plateaux existants ; alternance
Capitaines et marins professionnels saisonniers	Location, charter, excursions	Questionnaire (saisonnalité : 12) + entretiens	Brevets et requalifications planifiés hors saison ; mutualisation des équipages
Anglais et service client	Activités nautiques, ports, services	Ateliers + entretiens	Modules courts mutualisés ; certification
Gestion, financement, numérique	Dirigeants de TPE	Ateliers + questionnaire (manque d'information : 48)	Parcours dirigeants ; guichet d'ingénierie de financement
Composite, sellerie, grutage	Maintenance, construction	Entretiens	Besoins à chiffrer avec les employeurs

La disposition des entreprises à financer elles-mêmes des formations (logique de cofinancement ou de plan de formation d'entreprise) n'a pas été mesurée ; elle est ajoutée aux indicateurs de l'observatoire. La mutualisation des équipages reste soumise au cadre réglementaire applicable aux marins.

4.7 Le coût du travail : un frein au recrutement et au développement

Le coût du travail s'ajoute à la rareté des profils et à la saisonnalité parmi les obstacles à l'emploi dans la filière. Dans le questionnaire, 11 des 66 entreprises qui décrivent leurs freins (16,7 %) citent le coût de la main-d'œuvre : 7 des 36 activités nautiques (19 %) et 4 des 24 industries nautiques (17 %) ; cinq d'entre elles citent aussi la concurrence régionale accrue. Parmi les difficultés de recrutement déclarées par 33 entreprises, la pénurie de profils qualifiés est citée 23 fois, le manque d'expérience pratique 21 fois, l'exigence de polyvalence 14 fois et la saisonnalité 12 fois.

Pourquoi le coût du travail pèse sur cette filière

- Une activité saisonnière et irrégulière. Les revenus se concentrent sur quelques mois, alors que le coût d'un salarié permanent est fixe sur l'année ; l'embauche en contrat durable est d'autant plus risquée que la saison est incertaine. Un contrat durable fidélise toutefois le salarié et rend possible l'investissement dans sa formation.
- Des structures très petites. Avec 68,6 % d'entreprises de moins de 5 salariés ou sans salarié, une embauche supplémentaire modifie fortement la masse salariale et l'équilibre de l'entreprise : le frein se manifeste d'abord par des embauches différées ou évitées.
- Des métiers techniques rares. Capitaines, mécaniciens, techniciens de composite et de maintenance sont recherchés par plusieurs employeurs ; la pression sur les rémunérations s'exerce sur les mêmes profils, dont le départ vers la métropole ou l'étranger est cité par 7 entreprises. Ces départs sont à rapprocher de la saisonnalité et du recours aux contrats à durée déterminée.
- Une concurrence régionale à coût du travail plus faible. La Martinique applique le droit du travail et les cotisations françaises, alors que les destinations concurrentes de la grande plaisance et du charter ont des minima légaux et des charges nettement inférieurs.

Tableau 15 — Salaires minimaux comparés : Martinique, Sainte-Lucie et Antigua-et-Barbuda

Repère	Martinique (droit français)	Sainte-Lucie	Antigua-et-Barbuda
Salaire minimum horaire	12,02 € brut (SMIC ; 1 823,03 € brut par mois en 2026)	6,52 EC$ (environ 2,1 €)	9,00 EC$ (environ 2,9 €)
Rapport du salaire minimum au minimum martiniquais	1	environ 1 sur 6	environ 1 sur 4
Cotisations patronales	Environ 41 % du brut avant les allégements applicables aux bas salaires	Non documenté dans l'étude	Non documenté dans l'étude

Source : Salaires minimaux : WageIndicator (Sainte-Lucie, ordonnance de 2024, valide mai 2026 ; Antigua-et-Barbuda, mars 2026) ; SMIC et taux de cotisations : fiche « Les charges sociales au 1er janvier 2026 », CCI Paris Île-de-France ; calcul CMM. Conversion indicative à 3,1 EC$ pour 1 €, à actualiser ; la parité du dollar des Caraïbes orientales est fixe (2,70 pour 1 dollar américain).

Ces minima légaux ne décrivent pas les salaires réellement pratiqués dans le yachting et les services nautiques, plus élevés, ni les différences de protection sociale et de droit du travail. Ils situent l'ordre de grandeur de l'écart de coût de base avec deux territoires voisins ; la comparaison métier par métier (capitaine, mécanicien, hôte, technicien composite) relève de l'action R8.

Cadre juridique : pavillon, État d'accueil et dérogations

Le droit du travail applicable à bord d'un navire dépend d'abord de son pavillon. Deux règles encadrent la concurrence sociale : le principe du monopole de pavillon, qui réserve certaines activités aux navires battant pavillon national, et le dispositif de l'État d'accueil, qui impose aux navires étrangers exerçant dans les eaux françaises des règles sociales (équipage, protection sociale, contrat de travail). Selon le ministère chargé de la mer, le dispositif de l'État d'accueil ne s'applique qu'en France métropolitaine : il ne couvre ni les liaisons entre ports d'outre-mer ni les prestations de service réalisées dans les eaux territoriales ultramarines.

Ces règles constituent le dispositif de lutte contre le dumping social. Leur portée limitée en outre-mer explique en partie pourquoi l'écart de coût du travail avec la Caraïbe pèse sur les opérateurs martiniquais soumis au droit français. La filière a donc intérêt à construire un argumentaire en vue de rendre le dispositif de l'État d'accueil applicable en outre-mer (action R8).

Source : ministère chargé de la mer, « Dispositif de l'État d'accueil » (mer.gouv.fr), consulté en novembre 2026.

Effets sur le recrutement et sur le développement

Les effets suivants relèvent de l'analyse du CMM à partir des entretiens, des ateliers et des réponses au questionnaire.

- Le recrutement est différé ou remplacé par des solutions plus souples : saisonniers, indépendants, prestataires. Parmi les 69 entreprises à projet, le recrutement est cité parmi les besoins d'investissement par 36 entreprises, ce qui signale un besoin d'emploi que le coût du travail peut retarder.
- La rétention des compétences est fragile : le départ des jeunes diplômés et le manque de profils expérimentés rendent chaque embauche coûteuse à former et risquée à perdre.
- Le coût du travail renforce l'avantage des opérateurs informels sur les sorties en mer et l'événementiel (voir 7.5) : l'opérateur déclaré supporte la masse salariale, la conformité et l'assurance que d'autres évitent.
- Le développement des activités à forte intensité de main-d'œuvre (maintenance, refit, charter avec équipage) est exposé à la comparaison avec des territoires où la main-d'œuvre coûte moins cher.

Ce qu'il faut mesurer

- Dans la prochaine enquête annuelle : masse salariale, part des salaires dans le chiffre d'affaires, répartition entre contrats permanents, saisonniers et apprentis.
- Une comparaison du coût employeur complet par métier avec la Guadeloupe, Sainte-Lucie et Antigua-et-Barbuda.
- Une extraction des effectifs salariés par code d'activité nautique (déclaration sociale nominative) pour 2022 à 2025.
- Un argumentaire, appuyé sur ces mesures, en vue de rendre applicable en outre-mer le dispositif de l'État d'accueil.

- L'inventaire des leviers mobilisables par les entreprises : allégements de cotisations, alternance et apprentissage, groupements d'employeurs pour mutualiser les emplois saisonniers, aides à l'embauche.

> ▶️ **Lecture**
>
> Le coût du travail est déclaré comme frein par un répondant sur six. Le questionnaire ne portait pas sur la masse salariale : l'étude en fait un chantier de mesure et de comparaison régionale (action R8). Son intensité est à distinguer selon les métiers et selon les entreprises.

4.8 Ce que l'étude ne mesure pas : saisonniers, équivalents temps plein, emploi induit et activité informelle

Le chiffre de 1 330 emplois directs dénombre des personnes présentes dans les structures du cœur de filière à la date de l'enquête. Il ne dit rien de quatre réalités que les professionnels évoquent régulièrement. Le tableau suivant précise, pour chacune, ce que l'étude permet de dire, pourquoi elle ne peut pas aller plus loin et ce qu'il faut mettre en place pour la mesurer. L'emploi indirect et induit (fournisseurs, sous-traitants, commerces, hébergement, restauration et services touristiques) n'est pas inclus dans ce chiffre ; il sort du périmètre arrêté par le comité de pilotage.

Tableau 16 — Ce que l'étude permet et ne permet pas de mesurer

Réalité	Ce que l'étude permet de dire	Pourquoi elle ne peut pas aller plus loin	Mesure proposée
Salariés saisonniers	La saisonnalité est citée par 34,3 % des entreprises qui recrutent (12 sur 35) ; trois entretiens sur neuf documentent des saisonniers ou des marins saisonniers.	Le questionnaire ne demandait ni le type de contrat ni la période d'emploi ; les effectifs sont déclarés par tranches, sans distinction entre permanents et saisonniers.	Questions « contrat et période » dans l'enquête annuelle ; extraction de la déclaration sociale nominative par mois.
Équivalents temps plein	Aucun chiffre. Le repère de 2016 (environ 750 équivalents temps plein, données Insee-CLAP 2013) est ancien et d'un autre périmètre.	Les tranches d'effectifs ne donnent pas de durée de travail ; les travailleurs non salariés n'ont pas de volume horaire déclaré.	Heures ou mois travaillés dans l'enquête annuelle ; données de la déclaration sociale nominative.
Emploi indirect et induit (hôtellerie, restauration, services à terre, fournisseurs)	Des retombées documentées en entretien : environ 1 500 € de dépenses à terre par navire loué sur dix jours, environ 40 000 plaisanciers accueillis par an (moyenne sur vingt ans, monographie maritime 2017-2018), 19 093 escales en 2024.	Le périmètre arrêté par les comités de pilotage exclut l'économie bleue sans lien direct avec le nautisme ; aucun coefficient multiplicateur local n'est disponible et l'étude n'en transpose pas.	Étude dédiée, à mener avec l'Insee et la Direction de la Mer, à partir des tableaux entrées-sorties et des comptes des entreprises du cœur de filière.
Activité informelle et travail non déclaré	L'existence d'une offre informelle sur les sorties en mer et l'événementiel (chapitre 7.5) et son effet sur la concurrence loyale.	Une activité non déclarée ne répond pas à une enquête portée par le Cluster ; elle ne peut être ni comptée ni estimée par ce moyen.	Régularisation des opérateurs (R7) ; échange d'indicateurs agrégés avec la Direction de la Mer et les services de contrôle, sans donnée nominative.

Source : Questionnaire FIM 2024 (n=121 ; 35 recruteurs) ; fiches d'entretien 2026 ; Préfet de la Martinique, L'économie bleue en Martinique, 2016 ; Insee Conjoncture Martinique, 2024.

Ordre de grandeur indicatif de l'emploi saisonnier

Aucune donnée ne permet de mesurer l'emploi saisonnier. Pour en situer l'importance, le CMM a construit un scénario à partir de quatre hypothèses de travail. Les entretiens ne fournissent que trois repères chiffrés : un opérateur de location et de charter emploie une vingtaine de marins saisonniers pour 11 contrats à durée indéterminée, un port de plaisance un saisonnier pour cinq permanents, un loueur de flotte déclare un effectif mêlant permanents et saisonniers sans le détailler. Ces trois cas ne permettent aucune extrapolation statistique.

Tableau 17 — Ordre de grandeur indicatif de l'emploi saisonnier

Hypothèse de travail	Bas	Haut
Unités employeuses du cœur de filière (population projetée)	145	145
Part relevant de la location et des sorties en mer, activités à pointe saisonnière (47 répondants sur 121, soit 38,8 % ; part de l'échantillon appliquée par hypothèse)	56 unités	56 unités
Part de ces unités qui emploient des saisonniers (hypothèse)	30 %	60 %
Saisonniers par unité concernée (hypothèse ; un cas d'entretien en compte une vingtaine, un autre un seul)	2	6
Saisonniers en haute saison (personnes)	environ 35	environ 200
Équivalents temps plein correspondants (contrats de trois à six mois, soit 0,25 à 0,5 équivalent temps plein)	environ 10	environ 100

Source : Calcul CMM, scénario d'hypothèses ; population de 145 unités employeuses (chapitre 5.2) ; questionnaire FIM 2024, n=121 ; fiches d'entretien 2026. Valeurs arrondies.

> ▶ **Lecture**
>
> Ce scénario situe l'emploi saisonnier à quelques dizaines à environ 200 personnes en haute saison, soit de l'ordre de 3 à 15 % des 1 330 emplois directs. Il ne doit pas être additionné à ce chiffre, ni cité sans ses hypothèses, ni servir de base à une comparaison avec 2016. Il est très sensible à la présence de quelques grands armements de charter : un seul opérateur de plus ou de moins modifie le haut de la fourchette. Seule la mesure proposée ci-après permettra de le remplacer par un chiffre observé. La fidélisation par la formation et le contrat à durée indéterminée est l'alternative au recours aux saisonniers.

Mesure proposée

- Faire entrer dans le questionnaire annuel de l'observatoire (R3) le type de contrat (permanent, saisonnier, apprenti, indépendant occasionnel), la période d'emploi et le nombre de mois travaillés.
- Obtenir l'extraction de la déclaration sociale nominative par code d'activité nautique et par mois, pour 2022 à 2025 : elle donne les effectifs saisonniers et les équivalents temps plein sans interroger les entreprises.
- Cadrer, avec la Direction de la Mer et l'Insee, une étude distincte de l'emploi induit, hors du périmètre du présent rapport.

- Traiter l'activité informelle par la régularisation (R7) et par des indicateurs agrégés, sans chercher à la dénombrer.

▶️ À retenir — chapitre 4

≈ 1 330 emplois directs (1 290 à 1 370). 34 des 44 postes ouverts sont déclarés difficiles à pourvoir ; les métiers techniques concentrent les tensions (15 postes sur 17).

91,4 % des recruteurs passent par le bouche-à-oreille ; 38,8 % des dirigeants ont plus de 55 ans ; 11 entreprises sur 66 citent le coût du travail comme frein.

5. Poids économique

5.1 Le plancher directement observé

Les 121 répondants déclarent, par tranches, entre 75,4 M€ et 169,7 M€ de chiffre d'affaires en 2025, sous l'hypothèse d'un plafond de 9 M€ pour chacune des sept réponses de la tranche ouverte « plus de 4,5 M€ », qui n'a pas de borne supérieure déclarée (l'effet de cette convention est mesuré au tableau 19). Le « plancher » désigne la valeur directement observée auprès des répondants, avant toute projection à l'ensemble de la filière. Le point médian des bornes atteint 122,5 M€ ; il ne constitue pas une estimation statistique privilégiée. Cet intervalle est un intervalle déclaratif du corpus : il ne doit pas être confondu avec une estimation de l'ensemble de la filière et ne mesure ni la valeur ajoutée ni des comptes certifiés.

Tableau 18 — Répartition des répondants par tranche de chiffre d'affaires 2025

Chiffre d'affaires 2025	Entreprises	Part
Moins de 100 000 €	39	32,2 %
100 000 à 250 000 €	24	19,8 %
250 001 à 500 000 €	12	9,9 %
500 001 à 750 000 €	13	10,7 %
750 001 à 1 000 000 €	6	5,0 %
1 000 001 à 1 500 000 €	5	4,1 %
1 500 001 à 4 500 000 €	15	12,4 %
Plus de 4 500 000 €	7	5,8 %

Source : Questionnaire FIM 2024, n=121.

33 entreprises, soit 27,3 %, se situent au-dessus de 750 k€ de chiffre d'affaires. Entre 2022 et 2025, 25 entreprises montent de tranche, 83 restent dans la même tranche et 13 reculent. La stabilité ou la hausse nominale concerne donc 89,3 % des répondants. Cette stabilité ne signifie pas une stabilité en volume, compte tenu de l'inflation sur la période. À l'autre extrémité, 63 des 121 répondants (52,1 %) déclarent moins de 250 000 € de chiffre d'affaires en 2025 (68, soit 56,2 %, en 2022) : la filière est d'abord composée de très petites entreprises (chapitre 5.4).

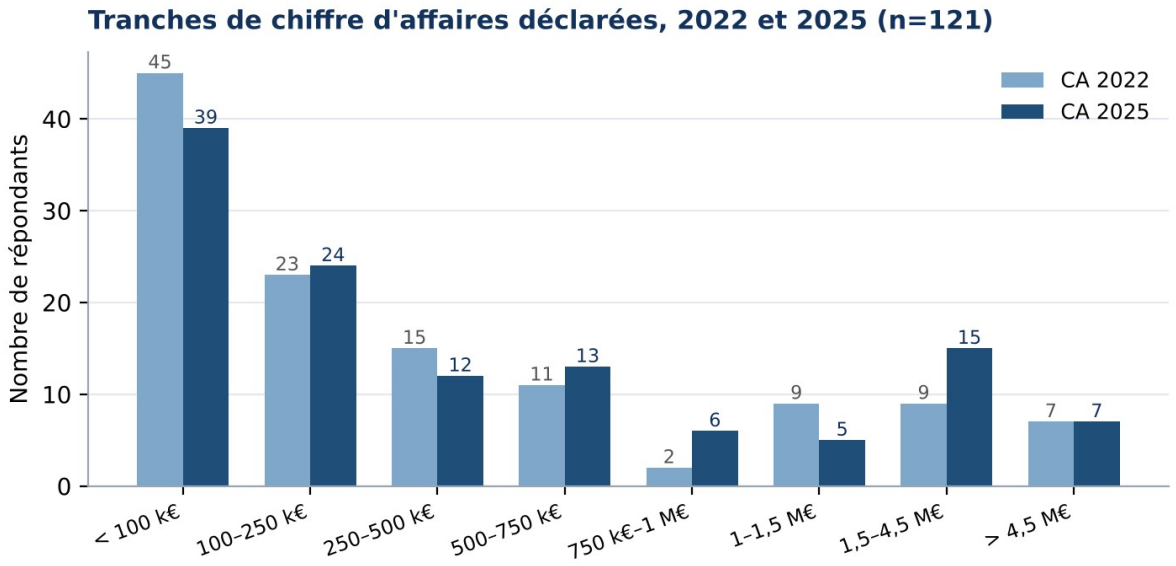


Figure 9 — Distribution des tranches de chiffre d'affaires en 2022 et 2025

Source : Questionnaire FIM 2024, 121 réponses appariées.

Sensibilité à la convention de plafonnement

Tableau 19 — Sensibilité de la borne haute à la convention de plafonnement

Plafond retenu pour la tranche ouverte	Borne haute du corpus
6 M€	148,7 M€
9 M€ (convention retenue)	169,7 M€
12 M€	190,7 M€

Source : Calcul : 106,7 M€ de bornes hautes pour les tranches fermées + 7 × plafond choisi.

Utilité du tableau : il montre l'effet du plafond attribué aux sept réponses de la tranche ouverte. Chaque million d'euros de plafond déplace la borne haute de 7 M€ ; l'incertitude liée à cette seule convention va de 148,7 à 190,7 M€.

5.2 Projection à l'échelle de la filière : méthode retenue et tableau de calcul

▶ La méthode de calcul en cinq étapes

1. Population : 352 entreprises dont l'activité nautique en Martinique est vérifiée, soit 316 unités légales de l'annuaire de référence, contrôlées une à une au répertoire SIRENE, et 35 entreprises supplémentaires vérifiées en ligne ou par leur réponse au questionnaire, et le port de plaisance de l'Étang Z'Abricots (régie de la CACEM).

2. Calage : les moyennes d'effectifs et de chiffre d'affaires sont observées par tranche d'effectif SIRENE sur les répondants au questionnaire (121 réponses, dont 52 appariées au registre).

3. Emploi : moyenne par strate × nombre d'unités de la strate, soit 1 100 à 1 180 salariés ; en ajoutant un dirigeant ou travailleur non salarié par unité sans salarié, 1 290 à 1 370 emplois directs (≈ 1 330).

4. Chiffre d'affaires : première méthode (tranches déclarées, projetées par strate) et seconde méthode (comptes publiés des unités appariées) ; la moyenne des deux donne ≈ 216 M€ (195 à 238 M€).

5. Robustesse : le chiffre est recalculé sur le seul annuaire validé, puis en valorisant les unités sans tranche d'effectif ; il reste compris entre 189 et 246 M€.

L'ordre de grandeur de la filière au-delà des seuls répondants est établi par une projection stratifiée : les moyennes observées dans le questionnaire sont appliquées, strate par strate, aux entreprises du cœur de filière, les strates étant définies par la tranche d'effectif salarié du répertoire SIRENE. Le tableau ci-dessous reproduit intégralement ce calcul ; les conventions et la liste des catégories exclues figurent en annexe N.

Population de référence

Le cœur de filière réunit les entreprises dont l'activité nautique en Martinique est établie par une preuve : fiche de l'annuaire validée individuellement, réponse au questionnaire ou activité constatée en ligne. Les entreprises seulement inscrites au registre sous un code d'activité nautique n'en font pas partie : beaucoup sont des propriétaires-loueurs individuels dont l'activité est partielle ou incertaine, et les compter gonflerait les résultats sans justification possible ligne par ligne.

L'annuaire de référence compte 526 entrées, dont 405 portent un SIRET contrôlé au registre (367 unités légales distinctes). Chaque unité a été rapprochée, le 11 novembre 2026, du répertoire SIRENE par l'interface publique de recherche d'entreprises de l'État, qui fournit l'état administratif, la tranche d'effectif salarié de l'unité légale (édition 2024) et, pour les unités dont le siège est hors Martinique, celle de l'établissement martiniquais. Chaque unité a ensuite été validée individuellement : 12 unités cessées et 39 structures hors périmètre sont retirées (collectivités, banques et assureurs généralistes, commerce automobile, grande distribution et commerces généralistes, transport maritime de fret et de passagers, organismes paritaires, bâtiment et travaux publics, pêche professionnelle, sociétés civiles immobilières, sièges hors Martinique sans activité locale). L'annuaire validé compte ainsi 316 unités. S'y ajoutent 35 entreprises absentes de l'annuaire, inscrites au registre sous un code d'activité nautique, dont l'activité en Martinique est vérifiée : 33 par une recherche en ligne et 2 par leur réponse au questionnaire. Le port de plaisance de l'Étang Z'Abricots, exploité en régie par la CACEM et décrit au chapitre 5.4, est ajouté sur décision du 12 novembre 2026, son établissement étant actif au registre. Le cœur de filière compte donc 352 entreprises, dont 190 sans salarié et 145 employeuses ; 17 n'ont pas de tranche exploitable. Les 121 entrées de l'annuaire sans SIRET, pour l'essentiel des indépendants et des associations, ne sont pas projetées : elles constituent une réserve haussière traitée en sensibilité.

Tableau 20 — Population de référence par strate SIRENE

Strate SIRENE (tranche d'effectif salarié)	Unités actives	Moyenne des répondants (salariés)	Projection « moyenne des répondants »	Point milieu SIRENE	Projection « point milieu »
Non employeuse (NN, 0 salarié)	190	1,3	257	0	0
1 à 2 salariés (01)	52	2,3	118	1,5	78
3 à 5 salariés (02)	38	3,9	146	4	152
6 à 9 salariés (03)	27	8,3	224	7,5	203
10 à 19 salariés (11)	17	11,5	195	14,5	247
20 à 49 salariés (12)	10	20,2	202	34,5	345
50 à 99 salariés (21)	1	35,0	35	74,5	75
Tranche non disponible	17	–	–	–	–
Total salariés	352		≈ 1 180		≈ 1 100
Dirigeants et travailleurs non salariés (un par unité non employeuse)			+ 190		+ 190
Emplois directs (cœur de filière)			≈ 1 370		≈ 1 290

Source : Questionnaire FIM 2024 (n=121 ; 52 répondants appariés au registre pour le calage des moyennes par strate) ; cœur de filière ; répertoire SIRENE via l'interface publique de recherche d'entreprises, consultation du 11/11/2026, tranches édition 2024. Les moyennes des répondants sont calculées sur les bornes déclaratives des tranches du questionnaire.

« Point milieu SIRENE » : milieu de la tranche d'effectif du répertoire (1,5 salarié pour la tranche 1 à 2, par exemple). Le tableau compare deux lectures : la moyenne observée chez les répondants de chaque strate (≈ 1 180 salariés) et le point milieu de la tranche (≈ 1 100 salariés).

Les deux lectures convergent : entre 1 100 et 1 180 salariés pour le cœur de filière, soit, en ajoutant un dirigeant ou travailleur non salarié par unité sans salarié, 1 290 à 1 370 emplois directs ; l'estimation centrale retenue est de 1 330 emplois directs. L'encadrement par les bornes basses et hautes des tranches SIRENE (750 à 1 450 salariés) donne l'intervalle de prudence : 940 à 1 640 emplois directs. Ce résultat est cohérent avec le seul échantillon des répondants (528 à 1 050 personnes mobilisées) et avec la part des employeurs dans la population.

Chiffre d'affaires projeté par la même méthode

Tableau 21 — Chiffre d'affaires projeté par strate (première méthode)

Strate (tranche déclarée par les répondants)	Entreprises du cœur de filière	CA moyen des répondants (bornes basse – haute)	Projection (M€)
Sans salarié	190	48 k€ – 150 k€	9 – 28
Moins de 5 salariés	90	297 k€ – 573 k€	27 – 52
5 à 10 salariés	27	1 050 k€ – 2 398 k€	29 – 65
11 à 25 salariés	17	1 886 k€ – 4 455 k€	32 – 76
Plus de 25 salariés	11	3 300 k€ – 7 200 k€	36 – 79
Total cœur de filière	335		133 – 300
Estimation centrale (milieux de tranches ; tranche ouverte valorisée à 7,25 M€, de 5,5 à 9 M€)	335		≈ 222 (199 – 244)

Source : Questionnaire FIM 2024, tranches de chiffre d'affaires 2025 (exercice de référence) ; correspondance des strates SIRENE et des tranches déclarées en annexe N.

L'écart entre bornes basse et haute (133 à 300 M€) tient presque entièrement à la largeur des tranches déclaratives du questionnaire, non à l'incertitude sur la population. En retenant le milieu de chaque tranche, l'estimation centrale s'établit à environ 222 M€ ; elle varie de 199 à 244 M€ selon la valeur attribuée à la tranche ouverte « plus de 4,5 M€ » (de 5,5 à 9 M€). Cet intervalle resserré est le résultat de la première méthode ; il est ensuite rapproché de la seconde (voir ci-après). Les bornes larges sont conservées comme intervalle de prudence.

Le même calcul sur l'exercice 2022

Appliquée aux tranches de chiffre d'affaires 2022 déclarées par les mêmes répondants et à la même population de 335 unités dotées d'une tranche d'effectif, la méthode donne une estimation centrale d'environ 201 M€ (178 à 225 M€ selon la valeur de la tranche ouverte) et un intervalle de prudence de 123 à 268 M€. Le chiffre d'affaires projeté progresse ainsi d'environ 10 % en valeur nominale (de 8 à 12 % selon la valeur retenue pour la tranche ouverte) entre 2022 et 2025. Cette évolution porte sur la même population de référence et les mêmes répondants ; elle ne tient pas compte des entreprises créées ou disparues entre les deux exercices. Corrigée de l'inflation, elle change de sens : l'indice des prix à la consommation en Martinique a progressé d'environ 3,3 % en 2023, 2,8 % en 2024 et 1,1 % en 2025 (moyennes annuelles, calcul CMM d'après les indices mensuels de l'Insee), soit environ 7 % cumulés entre 2022 et 2025. En euros constants, la hausse du chiffre d'affaires projeté se réduit donc à quelques points (de l'ordre de + 1,5 à + 4,5 %, environ + 2,5 % au centre) : la période est proche de la stagnation en volume. Conclusion : entre 2022 et 2025, le chiffre d'affaires projeté progresse d'environ 10 % en valeur et d'environ 2,5 % en volume ; l'activité de la filière est restée quasi stable.

Tableau 22 — Estimation du chiffre d'affaires de l'exercice 2022

Exercice	Estimation centrale (M€)	Intervalle de référence (M€)	Intervalle de prudence (M€)
2022	≈ 201	178 – 225	123 – 268
2025	≈ 222	199 – 244	133 – 300

Source : Questionnaire FIM 2024 (chiffre d'affaires 2022 et 2025, n=121) ; même population et mêmes conventions que le tableau précédent.

Seconde méthode : appariement SIREN sur comptes publiés, et ordre de grandeur consolidé

À la suite du COPIL 3, une seconde méthode est présentée à côté de la projection déclarative : l'appariement SIREN du cœur de filière avec les comptes annuels publiés. Seuls sont retenus les comptes des exercices 2024 ou 2025 publiés par des entreprises dont le siège est en Martinique : les comptes d'un siège situé hors du territoire agrègent une activité qui n'est pas martiniquaise. Sur les 352 entreprises du cœur de filière, 16 disposent d'un tel compte, dont 5 d'un montant positif ; elles totalisent 12,3 M€. Pour les 319 autres entreprises dotées d'une tranche d'effectif, le chiffre d'affaires est valorisé à la moyenne de leur strate, calculée sur les réponses au questionnaire. La méthode donne 190 à 231 M€ selon la valeur de la tranche ouverte (5,5 à 9 M€), soit une estimation centrale d'environ 211 M€.

Tableau 23 — Seconde méthode : appariement sur comptes publiés

Méthode	Principe	Estimation centrale (M€)	Intervalle (M€)
1 — Projection déclarative stratifiée	Moyennes des répondants par strate SIRENE ; exercice 2025	≈ 222	199 – 244
2 — Appariement SIREN sur comptes publiés	16 comptes 2024 ou 2025 observés ; autres entreprises valorisées à la moyenne de strate	≈ 211	190 – 231
Ordre de grandeur consolidé (moyenne des deux)	Moyenne arithmétique des deux méthodes	≈ 216	195 – 238

Source : Questionnaire FIM 2024 ; répertoire SIRENE et comptes annuels publiés, consultation du 11/11/2026. Les deux méthodes ne sont pas strictement indépendantes : elles partagent la population de référence et, pour les unités sans compte publié, les moyennes du questionnaire.

La seconde méthode est légèrement plus basse que la première : les comptes publiés utilisables sont peu nombreux et plusieurs sont d'un montant nul ou faible. Elle repose sur 16 comptes et confirme le résultat de la première. La moyenne des deux méthodes est donc retenue comme chiffre de référence, avec ses bornes. Le nombre d'emplois n'est estimé que par la première méthode, les comptes publiés ne renseignant pas l'effectif de manière exploitable.

Test de robustesse

Deux choix de périmètre pèsent sur le résultat : l'ajout à l'annuaire validé des 35 entreprises vérifiées en ligne ou par leur réponse au questionnaire, et le traitement des 17 entreprises sans tranche d'effectif exploitable, qui ne sont pas valorisées dans le chiffre de référence. Le test ci-dessous mesure ce que devient l'estimation lorsque le calcul est limité au seul annuaire validé, puis lorsque les entreprises sans tranche sont valorisées comme des unités de 1 à 2 salariés.

Tableau 24 — Test de robustesse du chiffre d'affaires

Scénario	Méthode 2 (centre ; bornes), M€	Consolidé (centre), M€	Fourchette consolidée, M€
Chiffre de référence (352 entreprises)	≈ 211 (190 – 231)	≈ 216	195 – 238
Annuaire validé seul (316 unités)	≈ 204 (184 – 224)	≈ 210	189 – 231
Les 17 entreprises sans tranche d'effectif valorisées comme des unités de 1 à 2 salariés	≈ 218 (197 – 239)	≈ 224	202 – 246
Première méthode seule (déclaratif)	–	≈ 222	199 – 244

Source : Calcul CMM sur la population de 352 entreprises ; consolidé = moyenne arithmétique des deux méthodes.

Lecture : dans tous les cas, l'estimation consolidée reste comprise entre environ 189 et 246 M€, avec un centre situé entre 210 et 224 M€. Le CMM retient comme chiffre de référence la moyenne des deux méthodes, soit 216 M€. Ce chiffre est toujours cité avec sa fourchette (195 à 238 M€).

Sensibilité de l'estimation de l'emploi

Tableau 25 — Sensibilité de l'estimation de l'emploi

Hypothèse	Effet sur l'emploi direct	Lecture
Référence : strates SIRENE × moyennes des répondants, un dirigeant par unité sans salarié	≈ 1 330 (1 290 – 1 370)	Chiffre de référence
Bornes basse et haute des tranches SIRENE (intervalle de prudence)	940 – 1 640	Encadrement le plus large
17 entreprises sans tranche exploitable valorisées à 1 – 2 salariés et un dirigeant	+ 45 à + 55	Biais à la baisse de la référence
121 entrées de l'annuaire sans SIRET (indépendants, associations) assimilées à des unités sans salarié	+ 120 à + 160	Réserve haussière, non retenue
Équivalents temps plein et saisonnalité	Non mesurés	Le chiffre dénombre des personnes, non des équivalents temps plein (voir 4.8)

Source : Calcul CMM ; annexe N. L'emploi n'est estimé que par la première méthode.

Recensement élargi et intervalle de prudence

Au-delà du cœur de filière, 493 entreprises sont inscrites au registre sous un code d'activité nautique sans que leur activité ait pu être vérifiée ; 82 autres sont en cours de validation (assureurs, sociétés de financement, situations contradictoires). Ces entreprises ne sont pas projetées : il s'agit pour une large part de propriétaires-loueurs individuels et de micro-structures dont l'activité nautique est partielle, saisonnière ou incertaine. Leur qualification, engagée par la recherche en ligne du 11 novembre 2026 (665 entreprises recherchées sur 758), se poursuit dans le cadre de l'observatoire, avec l'appui d'une classe du lycée professionnel Raymond Néris (convention signée en novembre 2026).

Tableau 26 — Cœur de filière, recensement élargi et intervalle de prudence

Approche	Population	Emplois directs	Chiffre d'affaires	Lecture
Cœur de filière : emploi par projection stratifiée, chiffre d'affaires en moyenne de deux méthodes	352 entreprises vérifiées	≈ 1 330 (1 290 – 1 370)	≈ 216 M€ (195 – 238)	Chiffre de référence
Recensement élargi	493 entreprises inscrites au registre, activité non vérifiée	Non projeté	Non projeté	Entreprises à qualifier ; aucune estimation ne leur est attachée
Intervalle de prudence du cœur de filière	Bornes basses et hautes des tranches	940 – 1 640	133 – 300 M€	Encadrement le plus large

Approche	Population	Emplois directs	Chiffre d'affaires	Lecture

▶ Statut de ces estimations

Ces fourchettes sont des scénarios de calcul reproductibles et non des intervalles de confiance statistiques. Les tranches SIRENE décrivent l'effectif de l'unité légale au 31 décembre 2024 ; les moyennes du questionnaire reposent sur des tranches déclaratives. Les deux approches partagent une partie de leur information et leur convergence ne constitue pas, à elle seule, une validation indépendante.

▶ Chiffre de référence

Le chiffre de référence est celui du cœur de filière : environ 1 330 emplois directs et 216 M€ de chiffre d'affaires annuel (moyenne des deux méthodes).

Il est toujours cité avec sa fourchette (1 290 à 1 370 emplois ; 195 à 238 M€) et il est reproduit chaque année sur un annuaire stabilisé.

Un groupe de maintenance et carénage non répondant au questionnaire a communiqué, en entretien, un total consolidé de plus de 20 équivalents temps plein et de plusieurs millions d'euros de chiffre d'affaires pour trois sociétés. Ce groupe figure dans la population projetée par ses tranches SIRENE ; ses déclarations ne sont pas ajoutées afin d'éviter tout double compte.

5.3 Ce qui peut et ne peut pas être comparé à 2016

Tableau 27 — Ce qui peut et ne peut pas être comparé à 2016

Indicateur	2016	2026	Interprétation
Entreprises recensées	≈ 260	352 entreprises vérifiées au cœur de filière ; 493 inscrites au registre, non vérifiées	Effet majeur de méthode et de périmètre
Chiffre d'affaires	≈ 63 M€	75,4 – 169,7 M€ sur 121 répondants ; ≈ 216 M€ (195 – 238) projetés pour le cœur de filière	Pas de taux de croissance calculable
Emplois directs	≈ 900	528 – 1 050 personnes observées ; ≈ 1 330 (1 290 – 1 370) projetés pour le cœur de filière	Ordre de grandeur supérieur à 2016, sur un périmètre plus large
Part des entreprises sans salarié	45 %	54,0 % du cœur de filière ; 30,6 % des répondants	La moitié des entreprises n'a aucun salarié ; les répondants sont plus souvent employeurs
Dirigeants de plus de 55 ans	36 %	38,8 %	Enjeu de transmission non résolu
Activité au Marin	51 %	33,9 %	Diffusion géographique et périmètre plus large

Lecture à périmètre comparable (indicative)

Le référencement de 2016 comprenait une soixantaine d'établissements à activité mixte (banques, assurances, grandes surfaces), représentant de l'ordre de 190 emplois, que le cadrage examiné au COPIL 3 exclut désormais du cœur de filière. À périmètre plus proche, la base de 2016 est donc d'environ 200 entreprises et 710 emplois, à rapprocher de 352 entreprises vérifiées et environ 1 330 emplois directs en 2026. L'écart ne s'interprète pas comme une croissance : la méthode de 2016 (nomenclature d'activités et enquête) ne garantit pas que les structures sans salarié et les indépendants à activité partielle étaient recensés de la même manière. Seule la reproduction annuelle de la même méthode sur un annuaire stabilisé permettra de mesurer une évolution.

Le nombre d'entreprises recensées en 2016 et toujours en activité en 2026 n'a pas pu être établi, faute de rapprochement possible entre les deux bases ; l'annuaire stabilisé permettra de suivre ces entrées et sorties à partir de 2026.

> ▶️ **Conclusion économique**
>
> Le tableau 27 et la lecture à périmètre comparable conduisent à la même conclusion. Aucun taux de croissance ne peut être calculé, et la principale conclusion économique n'est pas « la filière a quadruplé ». Elle est plus robuste : le seul échantillon de répondants de 2026 atteint, par sa borne basse, un montant supérieur au chiffre d'affaires global estimé en 2016 en valeur nominale, alors même que les champs ne sont pas parfaitement alignés et que l'inflation cumulée explique une partie de l'écart. Une mesure annuelle, sur un périmètre stabilisé, est indispensable pour transformer cet ordre de grandeur en série économique.

5.4 Fragilité des très petites entreprises

> ▶️ **À retenir — un tissu de très petites entreprises**
>
> 32,2 % des répondants déclarent moins de 100 000 € de chiffre d'affaires, 52,1 % moins de 250 000 €, et 30,6 % n'ont aucun salarié.
>
> L'équilibre de ces structures dépend d'une saison, d'un navire ou d'un client principal : c'est le premier facteur de fragilité de la filière.

Un tiers des répondants (32,2 %) déclare moins de 100 000 € de chiffre d'affaires et 30,6 % n'ont aucun salarié. Les entretiens et les ateliers décrivent des structures dont l'équilibre dépend d'une saison, d'un navire ou d'un client principal, et pour lesquelles l'immobilisation de trésorerie liée à l'importation de matériel ou au préfinancement d'une subvention constitue un risque direct. La fragilité n'est pas uniquement financière : elle tient aussi à la concentration des compétences sur une ou deux personnes.

5.5 Achats, approvisionnement et importations

Le chiffre d'affaires ne mesure pas la richesse créée sur le territoire : une part importante des achats de la filière est importée (de l'ordre de 20 % pour une activité d'excursion à plus de 80 % pour la construction et la maintenance, selon les cas du tableau 28). La question du questionnaire sur le montant annuel des dépenses en matériels et équipements n'a reçu que trois réponses exploitables ; cette donnée n'est pas disponible à l'échelle du corpus. Les entretiens et les statistiques douanières permettent néanmoins d'en établir l'ordre de grandeur et la structure.

Tableau 28 — Achats annuels déclarés par cas anonymisé

Cas anonymisé	Achats annuels déclarés	Provenance
Location de flotte (plus de 25 salariés)	Carburant ≈ 105 k€ ; blanchisserie ≈ 60 k€ ; avitaillement ≈ 1,5 k€ par navire ; pièces spécifiques du chantier constructeur	≈ 60 % local, 40 % hors département
Location et charter (5 à 10 salariés)	≈ 100 k€ de prestataires extérieurs ; navires achetés en métropole	Annexes et équipements majoritairement hors Martinique
Location de flotte (11 à 25 salariés)	Non chiffré	80 à 90 % métropole ; achats locaux minimisés en raison des prix
Construction	≈ 100 k€ d'équipements par an	80 % métropole et États-Unis, 20 % local
Groupe de maintenance et carénage	≈ 1 M€ d'achats pour la société principale ; ≈ 450 k€ déclarés pour une seconde société	Quasi exclusivement hors de France
Excursion (5 à 10 salariés)	Avitaillement ≈ 70 k€ ; équipement ≈ 70 k€	Avitaillement 100 % local ; équipement à 80 % local
Port et marina	Travaux ≈ 190 k€ ; études ≈ 50 k€ ; petit matériel et numérique ≈ 12 k€	Travaux par des prestataires martiniquais ; études par des bureaux hors Martinique

Source : Fiches d'entretien 2026, consolidées et anonymisées ; montants déclarés, arrondis.

Deux modèles coexistent. Les activités d'excursion, de location et de services achètent localement l'avitaillement, l'entretien courant et les prestations de main-d'œuvre : leurs dépenses irriguent directement l'économie martiniquaise. Les industries nautiques et la vente de bateaux importent l'essentiel de leurs intrants — navires, moteurs, pièces, matériaux composites — pour des raisons de disponibilité et de prix, avec des surcoûts de fret, de délais et d'octroi de mer cités comme premier frein par 31,8 % des entreprises à projet. Le différentiel d'octroi de mer avec la Guadeloupe est cité en entretien comme un facteur d'orientation des investissements en navires neufs hors du territoire.

Ce que disent les statistiques douanières

L'extraction de la base détaillée du commerce extérieur des départements d'outre-mer (Direction générale des douanes et droits indirects, concept DROM : flux avec l'étranger, l'Hexagone et les autres DROM) réalisée par l'équipe d'étude en juillet 2026 permet d'isoler les flux nautiques par nomenclature. Les importations de bateaux de plaisance (position SH4 8903) oscillent entre 7,8 et 11,7 M€ par an de 2019 à 2025, sans tendance nette ; les importations d'équipements nautiques identifiables (moteurs hors-bord et in-bord, hélices, voiles, pare-battages, vitrages marins, planches et engins de glisse) représentent un plancher de 4,4 à 6,0 M€ par an, de nombreuses lignes étant couvertes par le secret statistique. Les exportations de bateaux de plaisance, qui traduisent la revente hors du territoire des navires de flotte en fin de cycle de location, atteignent 9,7 M€ en 2019 et 6,4 M€ en 2023.

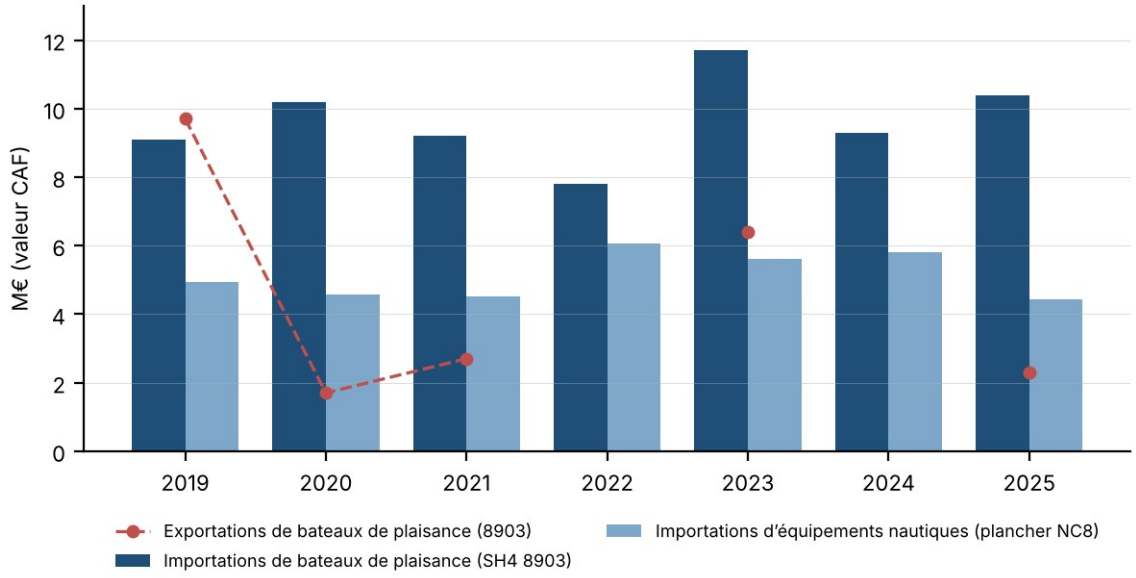


Figure 10 — Flux douaniers nautiques de la Martinique 2019-2025 (M€, valeur CAF)

Tableau 29 — Flux douaniers nautiques de la Martinique, 2019-2025

Flux (M€ courants)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Importations de bateaux de plaisance (SH4 8903)	9,1	10,2	9,2	7,8	11,7	9,3	10,4
dont moteurs hors-bord et in-bord essence (8407)	2,5	2,5	2,2	2,7	2,8	3,1	2,3
Importations d'équipements nautiques (plancher NC8)	4,9	4,6	4,5	6,0	5,6	5,8	4,4
dont voiles (6306 30)	0,38	0,29	0,24	0,43	0,62	0,59	0,44
dont engins de glisse et planches (9506 21-29)	1,31	1,17	1,64	2,02	1,48	1,36	1,20
Exportations de bateaux de plaisance (8903)	9,7	1,7	2,7	s	6,4	s	2,3

Source : DGDDI, base détaillée DROM, extraction équipe FIM 2024, juillet 2026 ; « s » : secret statistique (moins de trois opérateurs ou opérateur dominant). Les totaux d'équipements sont des planchers hors cellules sous secret ; les moteurs diesel marins (8408 10), très concentrés, sont presque entièrement couverts par le secret.

Ces flux représentent 13 à 17 M€ par an d'importations nautiques directement identifiables, soit environ 0,5 % des importations totales du territoire (3 399 M€ en 2024). Ils ne couvrent pas l'électronique de bord, l'accastillage, les peintures et résines, les pièces détachées ni les équipements de sécurité, classés dans des nomenclatures non spécifiques au nautisme : le volume réel des intrants importés par la filière est donc nettement supérieur, ce que confirment les déclarations d'achats recueillies en entretien. Rapportées au chiffre d'affaires projeté du cœur de filière (environ 216 M€), les importations identifiables de navires et d'équipements en représentent de l'ordre de 6 à 8 %, les achats locaux (carburant, avitaillement, main-d'œuvre, prestations) constituant l'essentiel des consommations intermédiaires des activités de service. Cette part n'a pas pu être comparée à celle d'autres secteurs, faute de données homologues.

La reconduction annuelle de cette extraction, étendue aux nomenclatures de l'électronique, de l'accastillage et des matériaux composites, constitue une action de l'observatoire (R3) : elle permettrait de mesurer chaque année le marché du neuf, la motorisation et la dépendance aux importations, et de qualifier l'effet des différentiels fiscaux au sein de l'arc antillais.

5.6 Les ports de plaisance : capacité, emploi et poids économique

Les cinq ports de plaisance ont documenté leur situation pour la présente étude : trois par le questionnaire ou l'entretien (Le Marin, Pointe du Bout aux Trois-Îlets, Le Robert), le port de l'Étang Z'Abricots par la contribution écrite de son gestionnaire et Le François par la communication de sa capitainerie en novembre 2026. Les données de capacité du Robert et de la Pointe du Bout restent partiellement celles de 2017. Les chiffres de capacité sont déclaratifs : ils n'ont pas été recoupés avec les titres d'occupation ni les dossiers de financement. Les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL), dont celle de Saint-Pierre, les autres zones existantes et les projets en cours de création, ne sont pas documentées par la présente étude : leurs capacités n'ont pas été collectées. La comparaison avec 2016-2017 n'est possible que port par port (Pointe du Bout : 104 puis 117 places ; Le François : 40 puis 50) : le total de 2 952 places de la monographie maritime 2017-2018 repose sur un périmètre différent. Les capacités n'ont pas été rapprochées du document stratégique de bassin maritime.

Tableau 30 — Ports de plaisance : capacité d'accueil par type de place

Port	À quai ou sur ponton	Sur bouées ou en mouillage organisé	À terre ou à sec	Liste d'attente	Source
Étang Z'Abricots	340	26	130	160 propriétaires	Gestionnaire, 2026
Le Marin	830	230	Aucune	120 demandes de longue durée	Gestionnaire, 2026
Pointe du Bout (Les Trois-Îlets)	117 (104 en 2017)	Zone de mouillage en projet	Non renseigné	Non renseigné	Marina, 2025 ; Direction de la Mer, 2017
Le Robert	50 (30 à quai, 20 à flot)	Non renseigné	150	Non renseigné	Direction de la Mer, 2017
Le François	50 (40 en 2017)	Aucune	170 (à sec)	5 à 6 demandes	Capitainerie, nov. 2026
Total	1 387	256 documentées	450	285 à 286 déclarées	Années différentes

Source : Contribution écrite du gestionnaire du port de l'Étang Z'Abricots, octobre 2026 ; actualisation du gestionnaire du port du Marin, novembre 2026 ; communication de la capitainerie du port du François, novembre 2026 ; communication de la marina de la Pointe du Bout (117 places), 2025 ; Direction de la Mer, rapport sur les ports de Martinique 2017, partie plaisance. Les catégories de places ne sont pas additionnables entre elles : une place à quai et une place sur bouée ne rendent pas le même service. Le total additionne des années de référence différentes.

Tableau 31 — Ports de plaisance : emploi, activité et projets déclarés

Port	Emploi et chiffre d'affaires 2025	Projets déclarés
Étang Z'Abricots	Régie de la CACEM : non renseigné au questionnaire	Agrandissement du bassin, capacité plus que doublée d'ici 2030 (≈ 80 M€ ; première phase ≈ 7 M€)
Le Marin	11 à 25 salariés, dont 18 agents portuaires ; plus de 4,5 M€	300 postes sur bouées supplémentaires en 2027 ; extension de la zone de mouillages et d'équipements légers ; 3 agents portuaires de plus
Pointe du Bout (Les Trois-Îlets)	5 permanents et 1 saisonnier ; 250 001 à 500 000 €	Reconstruction de pontons (1,3 M€ en cours) ; programme de modernisation de 1,9 M€, porté à 3 M€ selon les besoins, financement européen demandé et non encore validé ; création d'une zone de mouillage organisée ; au moins 2 recrutements en cinq ans
Le Robert	Moins de 5 salariés ; 500 001 à 750 000 €	Aucun projet d'extension ; aire de carénage propre souhaitée
Le François	3 salariés ; ≈ 850 000 €	Aucun projet d'extension déclaré (capacité future annoncée en 2017 : 150 postes à flot et 360 à 380 places à sec, non confirmée)

Source : Questionnaire FIM 2024 (trois ports) ; fiche d'entretien de la Pointe du Bout, juillet 2026 ; contribution du port de l'Étang Z'Abricots ; actualisation du port du Marin ; capitainerie du François, novembre 2026 ; Direction de la Mer, 2017.

Ce que les chiffres permettent de dire

- **Un poids économique modeste mais mesurable :** quatre ports documentés déclarent au moins 6,15 M€ de chiffre d'affaires en 2025-2026, dont plus de 4,5 M€ pour le seul port du Marin et environ 0,85 M€ pour Le François ; la régie du port de l'Étang Z'Abricots n'est pas chiffrée.
- **Une offre à quai qui reste la référence, et une demande qui la dépasse :** les cinq ports offrent 1 387 places à quai ou sur ponton, dont 1 220 actualisées, c'est-à-dire confirmées en 2026 par leurs gestionnaires (Étang Z'Abricots, Le Marin et Le François, qui concentrent 88 % de l'offre). Les places sur bouées ou en mouillage organisé (256 documentées : 26 à l'Étang Z'Abricots et 230 au Marin, les autres ports n'en déclarant pas) et les places à terre (450) sont des offres distinctes, à ne pas additionner. Les ports actualisés déclarent 285 à 286 demandes en liste d'attente (dont 280 pour les seuls Étang Z'Abricots et Marin), sans préciser si elles portent sur des places à quai ou sur bouées ; aucun taux de tension n'est donc calculé.
- **Des projets qui créent de la capacité :** 300 postes sur bouées en 2027 au Marin, qui font plus que doubler son offre sur bouées (de 230 à 530) sans modifier sa capacité à quai, et le doublement de la capacité de l'Étang Z'Abricots d'ici 2030. L'effet de ces places sur bouées sur la liste d'attente dépendra de la nature des demandes, que les données ne permettent pas de connaître. Parmi les cinq ports documentés, ce sont les deux seuls projets qui créent des places ; les trois autres déclarent de la réfection ou aucun projet.
- **Un métier portuaire à renouveler :** le port du Marin emploie 18 agents portuaires polyvalents en CDI, âgés pour l'essentiel de 41 à 55 ans, avec plus de dix ans d'ancienneté et environ 25 % de femmes ; il annonce trois agents de plus avec l'extension et ne déclare pas de difficulté de recrutement. La Pointe du Bout, avec cinq permanents et un saisonnier, prévoit au moins deux recrutements en cinq ans et signale une tension sur les agents portuaires et les techniciens capables de suivre des travaux : les agents sont formés sur le tas, sans diplôme, et les gestionnaires recherchent des profils polyvalents.

- **Des freins qui ne sont pas financiers seulement :** complexité des procédures, enjeux du domaine public maritime, foncier technique insuffisant, équipements vieillissants et coûts d'exploitation élevés (foncier, énergie, octroi de mer). Deux gestionnaires visent la certification Ports propres ; un troisième souhaite une aire de carénage propre.

Source : Questionnaire FIM 2024 (trois ports) ; contribution du port de l'Étang Z'Abricots ; actualisations des ports du Marin et du François, novembre 2026 ; calcul CMM. Cinq ports documentés : lecture en cas documentés, non en statistique de secteur.

5.7 Le poids économique au-delà du chiffre d'affaires

Pris ensemble, ces éléments conduisent à lire le poids économique de la filière sur trois niveaux : le chiffre d'affaires déclaré et modélisé (chapitres 5.1 et 5.2) ; les achats et investissements, dont une part majoritaire est importée pour l'industrie et majoritairement locale pour les activités ; les retombées induites sur le tourisme, l'hôtellerie et les services à terre, documentées par les entretiens (tableau 16). La mesure de la valeur ajoutée territoriale supposerait un appariement des comptes publiés des entreprises du cœur de filière, engagé pour l'estimation SIRENE et à poursuivre dans le cadre de l'observatoire.

Source : Entretiens 2026 ; Office de l'eau de Martinique, séminaire mouillage, 2025.

5.8 Lecture territoriale par EPCI

Les trois communautés d'agglomération (Espace Sud, CACEM, Cap Nord) disposent ici d'un premier outil d'aide à la décision : le poids des entreprises du cœur de filière sur leur territoire et la situation des ports de plaisance qui s'y trouvent. Le rattachement des communes suit la composition officielle des intercommunalités : la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud regroupe notamment Le Marin, Les Trois-Îlets, Le François, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Le Diamant, Les Anses-d'Arlet, Le Vauclin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Ducos et Saint-Esprit ; la CACEM regroupe Fort-de-France, Le Lamentin, Schœlcher et Saint-Joseph ; les autres communes, dont Le Robert, relèvent de Cap Nord.

Tableau 32 — Entreprises du cœur de filière par EPCI

EPCI	Entreprises	Part des entreprises	Activités nautiques	Industries nautiques	Autres secteurs	Part de l'emploi direct (estimation)
Espace Sud	196	56 %	136	47	13	≈ 68 %
CACEM	96	27 %	51	31	14	≈ 20 %
Cap Nord	46	13 %	40	5	1	≈ 12 %
Siège hors Martinique	14	4 %	5	3	6	n.d.
Total	352	100 %	232	86	34	100 %

Source : Cœur de filière, 352 entreprises (annexe O), localisées par la commune de l'adresse administrative, ou de l'établissement d'activité lorsque le siège n'en exerce aucune ; effectifs au point milieu de la strate SIRENE (annexe N), part exprimée sur le total ; calcul CMM. Le lieu d'exercice réel de l'activité peut différer de l'adresse du siège. Autres secteurs : ports et capitaineries (11), services connexes (16), événements nautiques (2), secteur non renseigné (4). Siège hors Martinique : tranche d'effectif locale non déterminée.

Tableau 33 — Ports de plaisance par EPCI : capacité, attente et projets

EPCI	Ports documentés	Capacité déclarée	Liste d'attente	Projets créateurs de capacité
Espace Sud	Le Marin ; Pointe du Bout (Les Trois-Îlets) ; Le François	997 à quai ou sur ponton ; 230 sur bouées ; 170 à sec (Le François)	120 demandes de longue durée au Marin ; 5 à 6 au François ; non renseigné à la Pointe du Bout	300 postes sur bouées au Marin en 2027 ; zone de mouillage organisée en projet à la Pointe du Bout ; aucun projet d'extension au François
CACEM	Étang Z'Abricots (Fort-de-France)	340 à quai ; 26 mouillages organisés ; 130 à terre	160 propriétaires	Agrandissement du bassin, capacité plus que doublée d'ici 2030 (≈ 80 M€ ; première phase ≈ 7 M€ engagée)
Cap Nord	Le Robert	50 à quai ou à flot ; 150 à terre (référentiel 2017)	Non renseigné	Aucun projet d'extension ; aire de carénage propre souhaitée

Source : Tableaux 30 et 31 (chapitre 5.6) ; contributions et actualisations des gestionnaires, octobre et novembre 2026. Données déclaratives, d'années différentes.

Trois lectures territoriales

- **Espace Sud concentre l'essentiel de la filière et la saturation la plus nette :** 56 % des entreprises et près de sept emplois directs sur dix (estimation), le premier port du territoire (Le Marin, 18 agents portuaires, plus de 4,5 M€ de chiffre d'affaires), une marina en modernisation (Pointe du Bout, 1,9 à 3 M€ de travaux envisagés) et Le François (50 places à quai, 170 places à sec). Les 120 demandes de longue durée du Marin appuient l'extension de 300 bouées prévue en 2027 ; les 5 à 6 demandes du François montrent que la tension se concentre sur le pôle du Marin.
- **La CACEM porte la capacité de demain : 27 % des entreprises**, et un port, l'Étang Z'Abricots, qui cumule une liste d'attente de 160 propriétaires pour 340 postes et le seul grand programme d'extension du territoire, engagé sur financements FEDER, Fonds Vert, Agence française de développement et Collectivité Territoriale de Martinique. C'est aussi le port où la transition écologique est la plus avancée (certification Ports Propres, réseau France Station Nautique, station de carénage à flot en préparation).
- **Cap Nord est le territoire le moins documenté : 13 % des entreprises** et un seul port de plaisance, Le Robert, dont les données de capacité datent de 2017 ; la capacité à terre (150 places) et l'absence de projet d'extension ne permettent aucune conclusion sur la tension d'amarrage tant que ces données ne sont pas actualisées.

Limites de la lecture par EPCI. Le chiffre d'affaires, les postes à pourvoir et le nombre de manifestations nautiques ne sont pas ventilés par intercommunalité dans ce rapport : le chiffre d'affaires observé est très concentré sur quelques unités (chapitre 5.2), 28,9 % des réponses au questionnaire ne renseignent pas de raison sociale (chapitre 2) et le calendrier des manifestations de la Direction de la Mer n'a pas été exploité par commune. L'observatoire annuel (R3) intégrera ces indicateurs par EPCI, avec les trois communautés d'agglomération parmi ses utilisateurs.

▶ À retenir — chapitre 5

≈ 216 M€ de chiffre d'affaires annuel (195 à 238 M€) et ≈ 1 330 emplois directs : moyenne de deux méthodes, toujours citée avec sa fourchette ; test de robustesse de 189 à 246 M€.

Cinq ports de plaisance : 1 387 places à quai ou sur ponton. Espace Sud concentre 56 % des entreprises et près de sept emplois directs sur dix (estimation).

6. Projets de développement, freins et financement

6.1 Des projets nombreux et concrets

69 entreprises, soit 57,0 %, déclarent un projet de développement. Les besoins les plus fréquents portent sur l'achat ou le renouvellement de navires, la modernisation des infrastructures, la digitalisation, le recrutement, la formation et la transition écologique. Les projets cités — acquisition d'un second navire et recrutement d'un capitaine, diversification, ouverture d'une activité en Guadeloupe, chantier de carénage, recherche et développement, immobilier d'accueil — sont concrets et créateurs d'emplois. Ils révèlent une demande de croissance, mais aussi une forte intensité capitalistique.

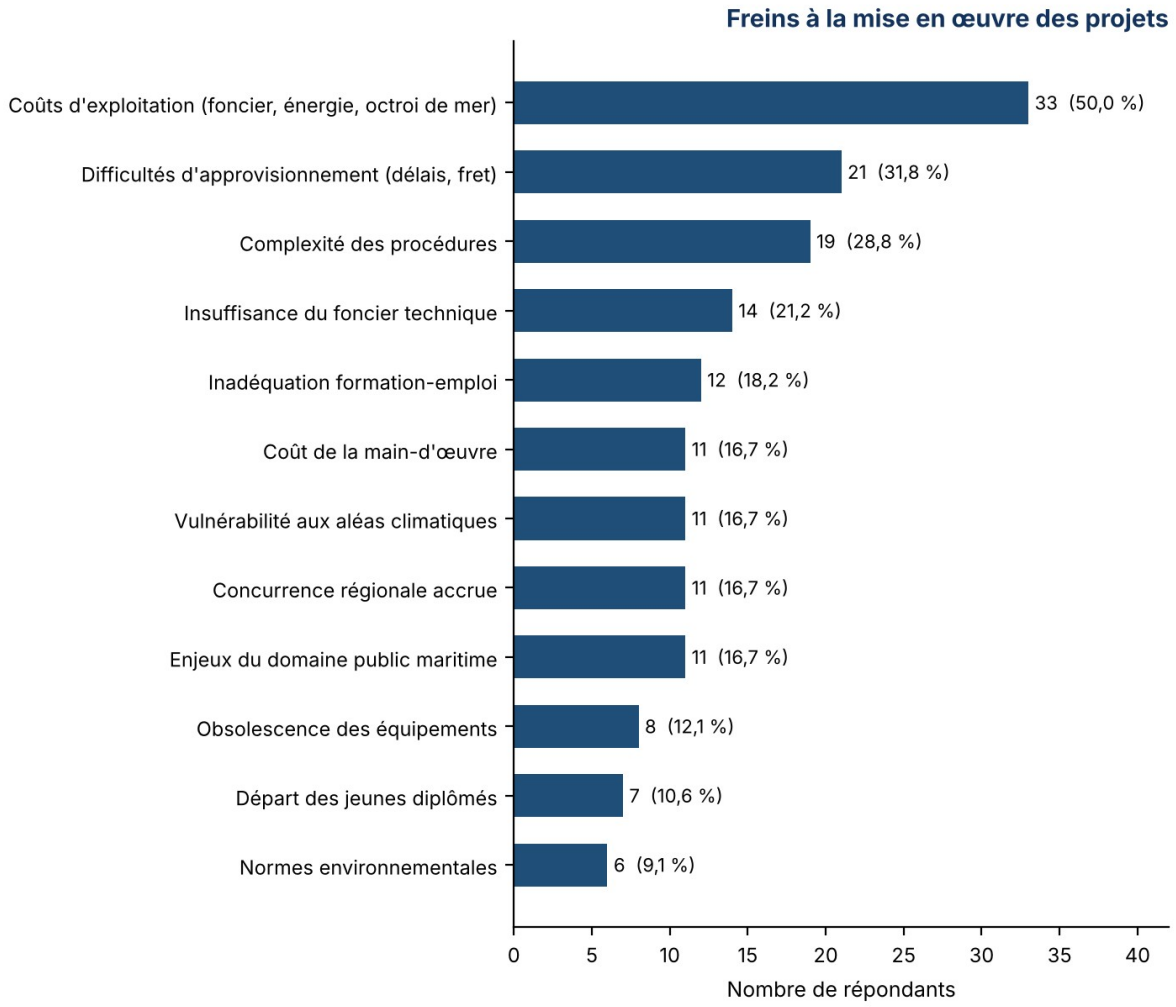


Figure 11 — Freins à la mise en œuvre des projets de développement

Source : Questionnaire FIM 2024, 66 répondants à la question, choix multiples ; 11 répondants déclarent ne rencontrer aucun frein.

Parmi les 66 entreprises qui décrivent leurs freins, 50,0 % citent les coûts d'exploitation (foncier, énergie, octroi de mer), 31,8 % l'approvisionnement, 28,8 % la complexité des procédures (autorisations d'occupation du domaine public, urbanisme, instruction des dossiers de financement), 21,2 % l'insuffisance du foncier technique (terrains équipés proches du littoral pour les chantiers, les aires de carénage et les zones d'activité) et 18,2 % l'inadéquation entre formation et emploi. Le coût de la main-d'œuvre (voir 4.7), la vulnérabilité aux aléas climatiques, la concurrence régionale et les enjeux du domaine public maritime sont chacun cités par 11 entreprises. Les coûts d'exploitation et les aléas climatiques pèsent d'abord sur les activités nautiques ; l'approvisionnement, le foncier technique et l'inadéquation formation-emploi pèsent d'abord sur les industries. Les entretiens illustrent le mécanisme : matériel importé, fret élevé, immobilisation de trésorerie, rareté du foncier de bord de mer et délais de montage des projets.

Les investissements jugés nécessaires à cinq ans

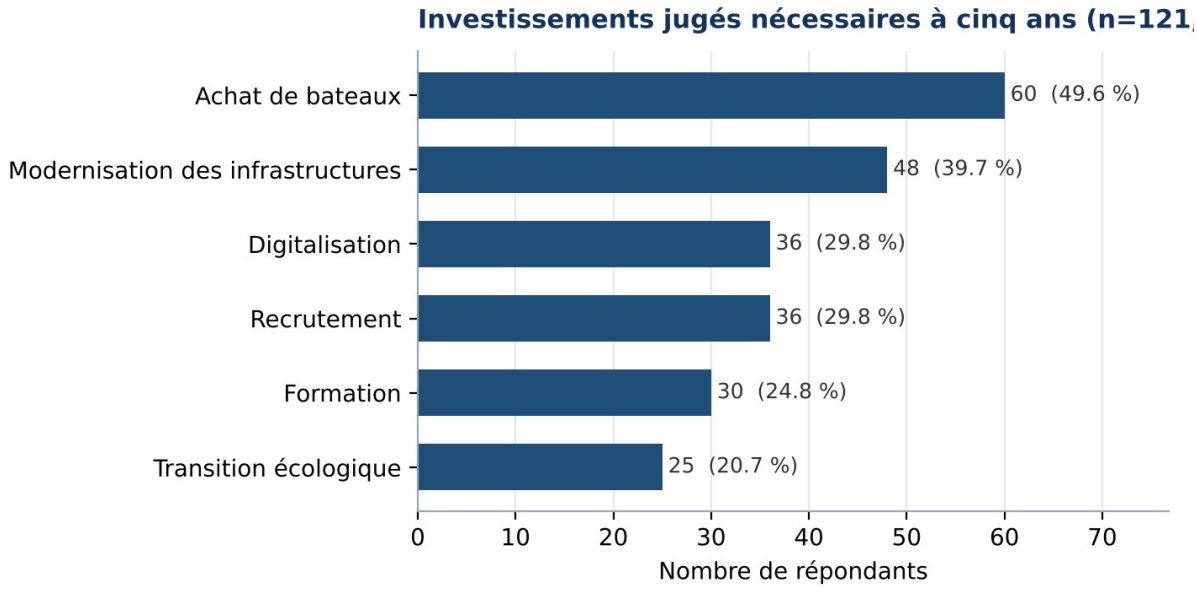


Figure 12 — Investissements jugés nécessaires pour développer l'activité dans les cinq prochaines années

Source : Questionnaire FIM 2024, n=121, choix multiples ; souhaits déclarés, non chiffrés en budget.

L'achat de bateaux est cité par 60 entreprises (49,6 %), dont 49 des 68 activités nautiques. La modernisation des infrastructures (48) et le recrutement (36) viennent ensuite. Ces catégories décrivent des souhaits et ne peuvent être additionnées pour annoncer un montant global d'investissement ; elles désignent en revanche les lignes de financement que le guichet R4 devra savoir instruire : acquisition et renouvellement de flotte, foncier et infrastructures techniques, numérique, recrutement et formation.

6.2 L'accès au financement est un problème d'ingénierie

Soixante-dix-sept entreprises, soit 63,6 %, rencontrent des difficultés d'accès au financement. Parmi les 81 répondants qui précisent la nature de leurs difficultés, 64,2 % citent le manque d'information sur les aides, 60,5 % les délais d'instruction, 59,3 % la complexité administrative, 43,2 % la difficulté de monter les dossiers, 39,5 % le manque d'accompagnement et 32,1 % un apport insuffisant. Les trois premières difficultés relèvent de l'information et de la procédure, non de la solvabilité : un service limité à la diffusion d'une liste d'aides ne répondrait qu'à une partie du besoin.

▶ Message clé — financement

63,6 % des entreprises rencontrent des difficultés d'accès au financement ; les trois premières causes (information, délais, complexité administrative) relèvent de la procédure et non de la solvabilité.

▶ Important — financement ne veut pas dire aide publique

Financer un projet ne signifie pas forcément mobiliser une aide publique. Le financement recouvre l'autofinancement, le prêt bancaire (éventuellement garanti), le prêt d'honneur, le microcrédit, les investisseurs privés et, selon les cas, une subvention.

Les aides publiques ne sont ni une finalité ni un dû. Elles sont recentrées sur des projets innovants et orientés vers la transition écologique, dans un cadre budgétaire contraint.

Dans le questionnaire, « aide publique » est entendu au sens large : subventions, mais aussi allégements de charges, activité partielle et aides liées à la crise sanitaire.

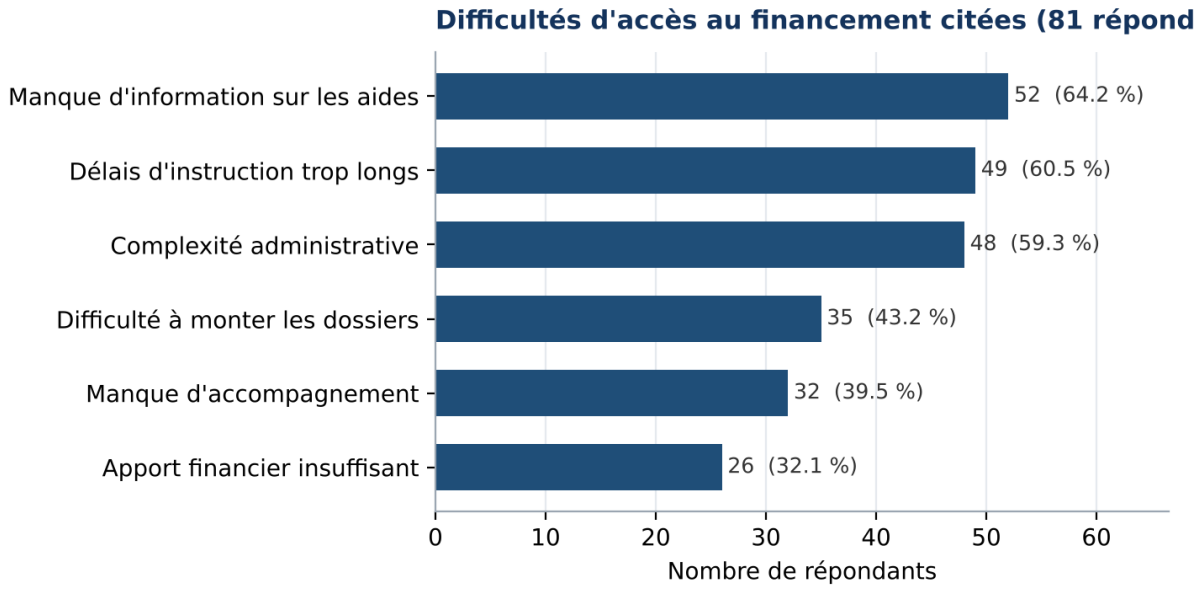


Figure 13 — Difficultés d'accès au financement citées

Source : Questionnaire FIM 2024, 81 répondants à la question, choix multiples.

Les entreprises porteuses d'un projet déclarent des difficultés de financement dans 75,4 % des cas, contre 48,1 % pour les autres ; le verrou culmine chez les entreprises de 1 à 4 salariés (80,4 %) et chez les dirigeants de moins de 41 ans (65,5 %), sans que ces groupes soient davantage aidés (annexe M). La non-utilisation des aides ne signifie pas l'absence de projets. Soixante-et-onze entreprises (58,7 %) n'ont jamais bénéficié d'une aide publique et 74 (61,2 %) n'ont jamais été accompagnées pour monter un dossier. Lorsqu'un accompagnement existe, il repose surtout sur un cabinet de conseil : 34 citations sur 47 entreprises accompagnées. Les chambres consulaires sont citées quatre fois.

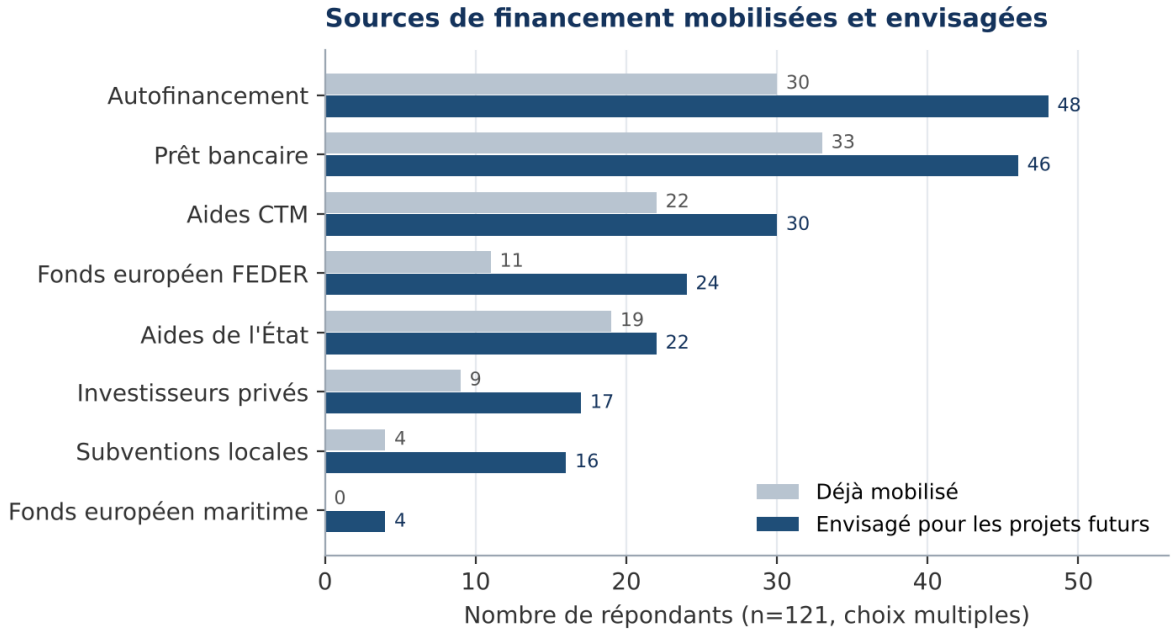


Figure 14 — Sources de financement déjà mobilisées et envisagées

Source : Questionnaire FIM 2024, n=121, choix multiples. Les catégories sont celles du questionnaire ; elles ne sont pas recoupées entre elles, une même aide ayant pu être classée sous deux intitulés.

Les entreprises financent d'abord par le prêt bancaire (33) et l'autofinancement (30). Les aides de la Collectivité Territoriale de Martinique (22) et de l'État (19) viennent ensuite, loin devant le FEDER (11). Les subventions d'État et européennes dédiées aux affaires maritimes n'ont été mobilisées par aucune entreprise répondante, et quatre seulement l'envisagent : ces aides répondent à des politiques publiques ciblées et ne constituent pas un guichet généraliste du nautisme. Pour les projets futurs, les répondants comptent d'abord sur l'autofinancement (48) et le prêt bancaire (46) ; les dispositifs publics restent sous-mobilisés au regard des droits ouverts à la filière.

6.3 À chaque besoin son financement

Le tableau ci-dessous, établi avec les financeurs présents à l'atelier consacré au financement, constitue la base de la carte des financements proposée en recommandation R4.

Tableau 34 — Besoins de financement et leviers adaptés

Besoin	Levier adapté	Interlocuteur
Trésorerie, coup dur	Microcrédit ADIE ; prêt court terme	ADIE ; banque
Petit matériel, véhicule, stock	Microcrédit ADIE (jusqu'à 15 000 €)	ADIE
Lancer ou consolider une jeune entreprise	Prêt d'honneur à taux zéro (25 000 à 50 000 €)	Initiative Martinique ; Réseau Entreprendre
Investir : navire, motorisation, équipement	Prêt bancaire garanti (BPI, France Active, SIAGI : 20 à 70 % du prêt) ; subvention d'État et européenne pour les projets éligibles (innovation, transition écologique)	CTM ; BPI ; banque
Innover, diversifier, R&D	Aides à l'innovation BPI ; FEDER	BPI ; Europe Martinique / CTM
Transition écologique du littoral	Fonds Vert — accélération de la transition écologique des activités maritimes et littorales	Direction de la Mer
Projet structurant	Montage combiné : banque + subvention d'État et européenne + défiscalisation Girardin industriel	Orientation par le Cluster

Source : Atelier « Financer et développer votre entreprise nautique », juillet 2026 ; SAFIE, Direction de la Mer, BRED.

Quatre règles de fonctionnement des subventions

Déposer avant de dépenser : une dépense engagée avant l'accord n'est pas éligible ; une lettre d'intention permet de prendre date.

Jamais 100 % : la subvention est cofinancée par un apport ou un prêt et versée sur factures acquittées.

Plusieurs devis : un à trois devis sont exigés selon le montant (principe de mise en concurrence).

Presque aucun projet n'est financé par une seule source : l'empilement apport + prêt d'honneur + prêt bancaire + subvention est la norme.

6.4 Enseignements des entretiens

Tableau 35 — Enseignements des entretiens par cas anonymisé

Cas anonymisé	Données documentées	Enseignement
Maintenance et carénage	Plus de 20 ETP ; plusieurs millions d'euros de CA pour un groupe de trois sociétés	Achats extérieurs importants ; investissements via défiscalisation ; métiers techniques rares ; projet d'aire de carénage propre
Location de flotte	9 permanents et saisonniers ; CA de 2,9 à 3,4 M€	Marché de l'occasion ralenti ; coûts d'assurance et de flotte ; techniciens en tension
Excursion	6 permanents ; CA d'environ 500 k€	Navire autofinancé ; enjeux d'autorisations d'occupation temporaire, de mouillages et d'équipements eaux grises
Port et marina	5 permanents et un saisonnier ; environ 50 k€ de produits d'exploitation, hors taxe de séjour collectée	Modernisation évaluée entre 1,9 et 3 M€ ; besoin d'ingénierie de fonds
Construction	7 permanents ; CA d'environ 2,5 M€, dont une part industrielle	Environ 100 k€ d'équipements annuels, 80 % hors territoire ; déchets dangereux coûteux
Location et charter	11 CDI et une vingtaine de marins saisonniers	Forte saisonnalité ; formation des capitaines et marins ; refit permanent
Yachting et services	5 à 10 salariés ; CA de 1 à 1,5 M€ en croissance	Grande plaisance et conciergerie ; aucune aide publique mobilisée sans difficulté de financement déclarée ; dirigeant de plus de 55 ans

Source : Fiches d'entretien 2026, consolidées et anonymisées ; valeurs arrondies.

▶️ À retenir — chapitre 6

57,0 % des répondants ont un projet ; 63,6 % déclarent des difficultés de financement.

Les coûts d'exploitation, le foncier et l'approvisionnement sont les freins les plus cités ; l'accès au financement est d'abord un problème d'ingénierie.

7. Environnement de marché et analyse stratégique

7.1 Une demande soutenue par la pratique et le tourisme

La Martinique a accueilli 988 301 visiteurs en 2024. La plaisance représente 68 637 visiteurs, soit 7 % de la fréquentation, en recul de 4,5 % sur un an ; les navires de plaisance ont réalisé 19 093 escales. Le tourisme de séjour progresse à 571 511 visiteurs. Pour le nautisme, cette structure appelle des offres combinant navigation, excursion, découverte des milieux, restauration, mobilité et services à terre.

Source : Insee Conjoncture Martinique, Bilan économique 2024, fréquentation touristique, publié le 26/06/2025.

7.2 La pratique fédérale se redresse

Les licences FFVoile en Martinique passent de 797 en 2016 à 840 en 2025. Les licences jeunes augmentent de 268 à 335 et les licences féminines de 129 à 215. Les passeports voile progressent de 303 à 597. La pratique découverte ou occasionnelle s'élargit, ce qui alimente la culture maritime, le vivier de futurs professionnels et la demande d'activités. Les freins à la pratique (coût du matériel, encadrement, accès aux plans d'eau et aux équipements) ne sont pas documentés par les bilans fédéraux utilisés ici.

Source : FFVoile, bilans de la Ligue de Martinique 2016-2025 ; retraitement CMM.

7.3 Un parc en croissance, un marché du neuf en repli

Tableau 36 — Parc nautique : évolution 2016-2025

Indicateur	2016	2025 (31 déc.)	Évolution
Parc total enregistré	13 838	15 500	+12,0 %
Voiliers	1 633	1 868	+14,4 %
Navires à moteur	10 895	12 311	+13,0 %
Nouveaux enregistrements annuels	201	119	−40,8 %
Mutations de propriété	796	784	−1,5 %
Ratio occasion / neuf	4,0	6,6	+65 %
Permis plaisance délivrés	1 036	807	−22,1 %

Source : Direction de la Mer de Martinique, statistiques plaisance 2016-2025 ; extraction n° 420206 de la flotte immatriculée en Martinique au 31 décembre 2025. « Navires à moteur » inclut les véhicules nautiques à moteur (2 362 en 2025) ; le classement retenu en 2016 n'a pas pu être vérifié.

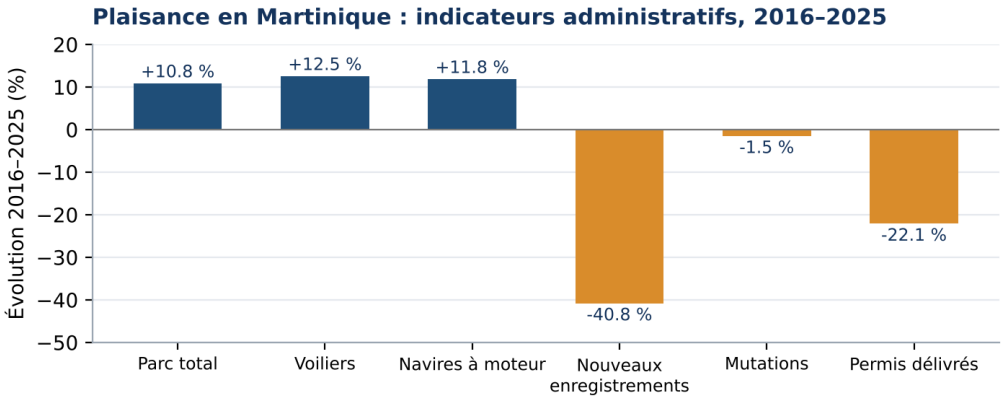


Figure 15 — Évolution 2016-2025 des indicateurs de la plaisance

Le parc compte 15 500 navires au 31 décembre 2025, soit 1 662 de plus qu'en 2016 (+12,0 %), mais les nouveaux enregistrements chutent. Le marché de l'occasion reste stable et son poids relatif augmente. Cette évolution favorise la maintenance, le refit, la vente d'occasion, l'expertise et les services de gestion plus que la vente de bateaux neufs. Elle renforce aussi le besoin de déconstruction, de collecte des déchets et de modernisation environnementale.

Tableau 36 bis — Structure du parc immatriculé au 31 décembre 2025

Indicateur	Navires	Part du parc	Précision
Longueur inférieure à 9 m	13 388	86,4 %	dont 12 894 de moins de 8 m
Longueur de 9 m et plus	2 112	13,6 %	dont 1 598 de 10 m et plus
Voiliers de 9 m et plus	1 272	8,2 %	
Navires à moteur de 9 m et plus	790	5,1 %	
Plaisance privée	15 178	97,9 %	
Navires à usage commercial (NUC)	155	1,0 %	dont 38 voiliers, 92 à moteur
Autre usage professionnel	167	1,1 %	
Véhicules nautiques à moteur	2 362	15,2 %	dont 2 321 en plaisance

Source : Direction de la Mer de Martinique, extraction n° 420206 (flotte immatriculée en Martinique au 31 décembre 2025) ; calculs CMM. Les lignes se recoupent (longueur, usage, type) et ne s'additionnent pas.

Le parc est constitué à 86 % de navires de moins de 9 m. Les 2 112 navires de 9 m et plus (13,6 %) sont ceux qui sollicitent le plus les services de maintenance, de carénage et les places à quai. La plaisance privée représente 97,9 % des immatriculations ; les 155 navires à usage commercial et les 167 navires d'autres usages professionnels forment la clientèle la plus directement liée au charter et aux services professionnels. Les 2 362 véhicules nautiques à moteur (15,2 % du parc) relèvent surtout d'une pratique de loisir à terre ou en location.

7.4 Environnement caribéen

Encadré — Positionnement dans l'arc antillais

La comparaison territoriale est traitée ici de manière documentaire, les données économiques comparables étant rares et souvent anciennes. Grenade s'appuie sur une association dédiée au yachting et sur l'hivernage et le refit ; Antigua-et-Barbuda constitue la référence régionale pour les superyachts, avec une étude d'impact lancée fin 2025 ; Sainte-Lucie dispose à Rodney Bay d'une capacité d'accueil intégrée ; les Îles Vierges britanniques conduisent une politique tarifaire offensive sur le charter ; la Guadeloupe présente une base nautique comparable, avec des différentiels fiscaux et d'investissement. Sur le territoire, l'extension du port de l'Étang Z'Abricots, portée par la CACEM, est le principal projet identifié de création de capacité d'accueil (voir 7.7).

L'avantage comparatif de la Martinique réside dans la combinaison d'un cadre juridique français, de compétences techniques reconnues, d'un parc important et d'une position centrale dans l'arc. Sa faiblesse est de convertir ces atouts en services intégrés, en capacités d'accueil et en projets financés. Le détail figure en annexe G, avec le poids relatif de la filière martiniquaise dans le nautisme français (environ 3,4 % du chiffre d'affaires national pour environ 0,5 % de la population) et quatre constats : structuration, financement, formation et mesure du poids économique. Une étude comparative approfondie relèverait d'un complément à financement propre.

7.5 Les événements nautiques : un marché réel, peu mesuré

L'événementiel nautique est le secteur le moins représenté dans le questionnaire (une réponse), alors qu'il structure la saison, l'image du territoire et une part de l'activité des loueurs, excursionnistes et chantiers. Le rapport le traite donc à partir des sources administratives, des entretiens et des observations de terrain conduites en 2026.

Le Tour de Martinique des Yoles Rondes : cadre réglementaire 2026

La 40e édition s'est déroulée du 26 juillet au 2 août 2026, sur huit étapes (Sainte-Anne, Le Vauclin, Le Robert, La Trinité, Saint-Pierre, Fort-de-France, Les Anses-d'Arlet, Rivière-Pilote, retour à Sainte-Anne), avec quinze équipages d'une quinzaine de marins chacun. Le plan d'eau est encadré par l'arrêté préfectoral n° R02-2026-06-19-00004, modifié par l'arrêté n° R02-2026-07-06-00004 du 6 juillet 2026, pris par le préfet de la Martinique, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer, sur proposition du directeur de la mer.

Tableau 37 — Cadre réglementaire du Tour de Martinique des Yoles Rondes 2026

Disposition	Contenu de l'arrêté préfectoral 2026
Catégories de navires	Yoles de course ; canots suiveurs (au plus trois navires à moteur et deux véhicules nautiques à moteur par yole) ; navires du dispositif organisateur ; navires de service public ; navires accrédités ; navires spectateurs
Accréditation	Admission moyennant une redevance versée à la Fédération des Yoles Rondes ; liste des navires et équipages transmise avant le 1er juillet ; vérification de la situation administrative par le directeur de la mer ; pavillon distinctif
Distances	500 m pour les navires spectateurs, 200 m pour les navires accrédités, par l'arrière et sous le vent ; interdiction de naviguer, mouiller ou échouer à moins de 500 m des bouées
Zones de mouillage	Mouillage interdit par étape, deux heures avant départ ou arrivée et jusqu'au passage de la dernière yole ; trois zones supplémentaires sur avis du Parc naturel marin (La Cherry, Trou Cochon, Autre Bord)
After-yoles	Manifestations en mer soumises à autorisation préalable de la Direction de la Mer ; premier événement autorisé le 31 juillet 2026 à l'Anse Chaudière
Sanctions	Poursuites pénales (codes des transports, de l'environnement, pénal, du tourisme) ; suspension des prérogatives des marins professionnels ; retrait de permis plaisance

Source : Arrêté préfectoral consolidé du 6 juillet 2026, Direction de la Mer de Martinique ; communiqués de presse de juillet 2026.

Cet arrêté crée, pour la première fois, un statut distinct pour les navires accrédités et un contrôle administratif préalable des navires accompagnateurs. Il ne traite pas explicitement du transport de passagers à titre commercial pendant la course : la frontière entre navire spectateur, navire accrédité et sortie en mer payante relève des règles générales (navire à utilisation commerciale, qualification des équipages, assurance) et non de l'arrêté lui-même.

L'offre commerciale de sorties en mer pendant le Tour

La cartographie de l'offre publique réalisée pour l'édition 2026 recense une vingtaine de marques proposant des places à bord, le plus souvent entre 90 et 160 € par personne et par étape. Sous des hypothèses explicites de capacité, de remplissage et de nombre d'étapes, le seul chiffre d'affaires de billetterie est estimé entre 300 et 400 k€ sur la semaine, hors plateformes entre particuliers, privatisations et retombées à terre. L'accréditation 2026 crée une première base pour relier marque, navire, capacité et opérateur ; les statuts tirés des annonces publiques restent des présomptions et la priorité est d'accompagner la régularisation des opérateurs (recommandation R7).

Source : Cartographie de l'offre commerciale de sorties en mer pour le Tour des Yoles 2026, matériau d'étude CMM, juillet 2026.

Selon le gestionnaire du port de l'Étang Z'Abricots, une partie des sorties informelles part directement des pontons des ports, sans autorisation, ce qui a été constaté pendant le Tour des Yoles 2026. Les gestionnaires de ports sont donc en première ligne sur ce sujet ; ils sont associés à la recommandation R7.

Un calendrier dense : les manifestations nautiques déclarées

Toute activité en mer susceptible d'appeler des mesures particulières d'organisation et d'encadrement fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Direction de la Mer, deux mois avant la date prévue lorsqu'un acte réglementaire ou une évaluation des incidences est nécessaire, quinze jours dans les autres cas, en application de l'arrêté interministériel relatif aux manifestations nautiques en mer. La dernière monographie maritime publiée par la Direction de la Mer dénombrait 166 manifestations nautiques déclarées en 2017 ; la Direction de la Mer situe aujourd'hui ce volume à plus de 200 manifestations par an, toutes disciplines confondues (voile, yoles et gommiers, kayak et va'a, natation en eau libre, véhicules nautiques à moteur, pêche sportive, fêtes et rassemblements). Ce calendrier, tenu par l'administration, constitue la seule série administrative continue sur l'événementiel nautique ; son exploitation statistique annuelle (nombre, type, commune, période, organisateur, participants déclarés) est proposée comme indicateur de l'observatoire.

Source : Direction de la Mer de Martinique, monographie maritime 2017-2018 ; page « Déclarer une manifestation nautique » ; échanges avec la Direction de la Mer, 2026.

Les autres événements nautiques du territoire

Tableau 38 — Autres événements nautiques du territoire

Événement	Nature	Ordre de grandeur documenté	Source
Tour de Martinique des Yoles Rondes	Compétition traditionnelle, 8 étapes, 15 équipages	Plusieurs milliers de spectateurs à terre et en mer par étape ; 300 à 400 k€ de billetterie en mer estimés	Arrêté préfectoral 2026 ; cartographie CMM
After-yoles en mer	Manifestation privée autorisée par la Direction de la Mer	Environ 4 000 participants à la première édition ; financement privé	Entretien avec un organisateur privé
Rassemblement nautique à moteur	Manifestation privée récurrente	Environ 10 000 participants ; budget privé déclaré entre 50 et 250 k€ selon les sources	Entretien avec un organisateur privé
Martinique Boat Show	Salon nautique professionnel et grand public	Organisé par le Cluster Maritime Martinique ; prochaine édition en 2027	CMM
Arrivées de courses transatlantiques	Événements sportifs internationaux	Escales, hébergement, services techniques ; effet sur l'activité cité par les loueurs et agents	Entretiens
Championnat de France Master de surf 2026	Compétition fédérale	Organisation prévue à Basse-Pointe par la ligue régionale	Questionnaire
Régates et pratique fédérale	Compétitions FFVoile	840 licenciés en 2025, 597 passeports voile	FFVoile
Ensemble des manifestations déclarées	Toutes disciplines, en mer	166 déclarations en 2017 ; plus de 200 par an aujourd'hui	Direction de la Mer

Le poids économique de ces événements n'est pas mesurable à partir du questionnaire. Trois constats peuvent néanmoins être établis. Les plus grands rassemblements sont financés sur fonds privés et portés par des entreprises de la filière elles-mêmes, sans dispositif public identifié. L'encadrement réglementaire s'est renforcé en 2026 (accréditation, autorisations, zones), ce qui crée les conditions d'une mesure : la liste des navires accrédités et des autorisations délivrées constitue la première base administrative exploitable. Enfin, le marché des sorties en mer événementielles reste partiellement informel ; sa régularisation est à la fois un enjeu de sécurité, de concurrence loyale et de recettes pour les opérateurs déclarés. L'observatoire annuel (R3) doit intégrer un volet événements : nombre de manifestations déclarées, navires accrédités, participants, opérateurs commerciaux vérifiés.

▶️ Le segment « sauvage » : afterwork boat parties, plans bateau et sorties informelles

Une part de l'offre échappe aux cadres de la filière : afterwork boat parties, plans bateau proposés par les réseaux sociaux ou entre particuliers, privatisations de navires, locations avec équipage non déclarées. Cette offre n'est pas chiffrée par l'étude ; son importance se lit dans les entretiens et dans le durcissement du cadre de 2026.

Trois risques justifient de l'organiser. Sécurité : nombre de passagers au regard de la capacité du navire, armement et qualification de l'équipage, alcool à bord, assurance. Environnement : mouillage sur les herbiers et les récifs, rejets, bruit, fréquentation des zones sensibles et des secteurs sous avis du Parc naturel marin. Autorisations : déclaration des manifestations en mer, titre d'exploitation commerciale du navire, autorisations d'occupation et redevances.

Contrôler seulement ne suffit pas ; il faut aussi organiser. Une démarche partagée avec la Direction de la Mer ouvre des opportunités : cadre de déclaration simple pour les organisateurs, parcours d'opérateur vérifié (R7), calendrier commun des événements, charte de bonnes pratiques de mouillage, et portage des grands événements par des opérateurs de la filière plutôt que par des acteurs hors cadre.

7.6 Transition écologique et résilience

La question ouverte sur la transition écologique a reçu 50 réponses. Vingt-six décrivent une action déjà engagée ou un projet précis, douze déclarent un engagement sans le détailler et douze indiquent une absence de projet ou ne se sentent pas concernées. Les 38 réponses positives représentent 76 % des réponses exprimées mais 31,4 % de l'ensemble des répondants ; les non-réponses ne sont pas assimilées à un refus. Dans la question fermée sur les investissements à cinq ans, la transition écologique est retenue par 25 entreprises (20,7 %), dont 15 activités nautiques et les trois ports répondants.

Tableau 39 — Transition écologique : axes et initiatives citées

Axe	Initiatives citées
Décarbonation et énergie	Motorisations électriques, flotte électrosolaire, photovoltaïque, réduction des achats neufs
Ports propres	Eaux grises et noires, aires de carénage propres, certification Ports propres
Déchets et circularité	Tri, collecte pyrotechnique et déchets dangereux, réemploi, emballages, nettoyage du littoral
Sensibilisation	Biodiversité marine, formation des salariés, pédagogie clients
Refit et cycle de vie	Rénovation de bateaux anciens, allongement de la durée de vie, gestion complète du produit
Inclusion et usage	Bateaux et sites adaptés, éco-conception des activités de découverte

Les contraintes de mise à l'échelle sont connues : coût et maturité des motorisations alternatives, disponibilité inégale des infrastructures de collecte, manque de temps des petites entreprises pour identifier les appels à projets et avancer la trésorerie. Le Fonds Vert, présenté par la Direction de la Mer, accompagne les investissements en faveur de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique des activités et espaces maritimes et littoraux, dans le cadre du document stratégique de bassin ; un premier porteur a été identifié pour un projet d'aire de carénage propre.

7.7 Diagnostic stratégique

Tableau 40 — Diagnostic stratégique par dimension

Dimension	Diagnostic
Forces	Base technique reconnue ; parc de plus de 15 000 navires ; diversité des activités ; trois pôles territoriaux ; progression de la pratique jeune et féminine ; acteurs pionniers de la transition.
Faiblesses	Tissu de très petites entreprises ; recrutement par réseau ; faiblesse de l'ingénierie de financement ; foncier technique rare ; données économiques encore hétérogènes ; dirigeants seniors nombreux.
Opportunités	Refit et occasion ; tourisme d'expérience ; grande plaisance ; modernisation et extension portuaires (Étang Z'Abricots) ; transition et circularité ; formation modulaire ; observatoire annuel ; événements structurants.
Menaces	Concurrence caribéenne ; coûts de fret et d'énergie ; aléas cycloniques ; assurance ; lenteur des procédures ; travail non déclaré et plateformes ; perte de savoir-faire lors des cessations.

Capacité d'accueil : l'extension des ports de plaisance

Selon le gestionnaire du port, exploité en régie par la Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM), autorité portuaire, le port compte aujourd'hui 340 postes d'amarrage, 26 mouillages organisés et 130 places de stockage à terre, avec 160 propriétaires de bateaux en liste d'attente. La CACEM porte un programme d'agrandissement qui doit plus que doubler la capacité d'accueil d'ici 2030, pour un investissement de l'ordre de 80 M€. Sa première phase, d'environ 7 M€, consacrée à l'agrandissement du bassin, est financée notamment par le FEDER, le Fonds Vert, l'Agence française de développement et la Collectivité Territoriale de Martinique ; elle démarre actuellement.

Il s'agit de l'un des rares projets du territoire qui créent réellement de la capacité d'accueil. Il répond directement aux freins du foncier et des places disponibles relevés dans le présent rapport (7.4).

Le port du Marin, premier port du territoire avec 830 postes à quai et 230 postes sur bouées, déclare 120 demandes en liste d'attente de longue durée. Son gestionnaire annonce la création de 300 postes sur bouées supplémentaires en 2027, dans le cadre de l'extension de la zone de mouillages et d'équipements légers de la baie, avec trois agents portuaires de plus. Le projet est déclaré comme prévu ; l'état de son financement n'est pas précisé. Le détail de ces données figure au chapitre 5.6.

Source : Contribution écrite du gestionnaire du port de l'Étang Z'Abricots à la relecture du comité de pilotage, octobre 2026 ; actualisation du gestionnaire du port du Marin, novembre 2026.

Les quatre nœuds de transformation

1. **Compétences :** transformer une pénurie diffuse en commandes de formation regroupées, planifiées et évaluées avec les entreprises.
6. **Investissement :** passer d'une recherche d'aides générique à une ingénierie par projet, avec plan de financement et calendrier d'instruction.
7. **Espace littoral :** relier les politiques portuaires, les ZMEL, le foncier technique, l'environnement et les besoins économiques.

8. **Données et gouvernance :** maintenir une base d'entreprises, mesurer chaque année les mêmes indicateurs et publier un tableau de bord court.

▶️ À retenir — chapitre 7

15 500 navires immatriculés au 31 décembre 2025 (+12,0 % depuis 2016) ; 119 nouveaux enregistrements par an contre 201 (−40,8 %).

Le ratio occasion / neuf passe de 4,0 à 6,6 : la croissance vient de l'usage, de l'entretien et de la seconde main plus que du neuf.

8. Préconisations opérationnelles et plan d'action 2026-2029

Le plan d'action privilégie huit chantiers réalisables. Chaque mesure dispose d'un problème documenté, d'un pilote pressenti, d'un premier livrable et d'indicateurs. Les budgets seront établis après choix du niveau d'ambition et vérification des compétences juridiques de chaque partenaire ; les pistes de financement indiquées sont à instruire avec les financeurs.

> ▶️ **Priorités**
>
> Trois leviers structurants : un observatoire annuel de la filière, un programme compétences et un guichet d'ingénierie de financement, animés par le Cluster Maritime Martinique avec la Direction de la Mer et la Collectivité Territoriale de Martinique.

Tableau 41 — Plan d'action 2026-2029

Action	Problème documenté	Pilote pressenti et partenaires	Premier livrable	Échéance	Indicateurs
R1 — Installer une gouvernance trimestrielle	Décisions dispersées entre COPIL, financeurs et collectivités	CMM et Direction de la Mer ; CTM, EPCI, consulaires	Feuille de décisions, responsables et échéances	0-3 mois	4 réunions par an ; taux d'actions clôturées
R2 — Créer le programme compétences nautiques	65,7 % des recruteurs manquent de profils qualifiés ; 14 diplômés en formation initiale en 2024	CTM, État, Rectorat, France Travail, OPCO, entreprises	Cartographie des besoins et trois premiers modules mutualisés	0-12 mois	Stagiaires formés ; insertion ; satisfaction employeurs
R3 — Tenir l'annuaire, l'observatoire annuel et la cartographie	Bases non consolidées ; absence de série économique comparable	CMM avec Insee et DM ; portage et financement de la cartographie par une institution membre du COPIL	Annuaire qualifié final ; tableau de bord annuel ; référent données et budget de maintenance ; questionnaire annuel enrichi (type de contrat et période d'emploi)	0-9 mois puis annuel	Part des statuts vérifiés ; mise à jour annuelle
R4 — Ouvrir un guichet d'ingénierie de financement	63,6 % de difficultés d'accès ; 61,2 % jamais accompagnés	CMM, CTM, services de l'État, CCI, CMA, ADIE, Initiative Martinique, BPI, banques	Carte d'éligibilité et permanence mensuelle	0-6 mois	Dossiers accompagnés ; délai ; taux d'aboutissement
R5 — Sécuriser la transmission des entreprises	38,8 % de dirigeants de plus de 55 ans	CCI, CMA, CMM, réseaux de financement	Diagnostic confidentiel des dirigeants seniors volontaires	3-18 mois	Diagnostics ; mises en relation ; transmissions engagées

Action	Problème documenté	Pilote pressenti et partenaires	Premier livrable	Échéance	Indicateurs
R6 — Lancer la transition des ports et des entreprises	38 engagements déclarés, dont 26 actions précises ; infrastructures de collecte inégales ; aires de carénage propres insuffisantes. Points d'appui : port de l'Étang Z'Abricots certifié Ports Propres (AFNOR), réseau France Station Nautique	Gestionnaires de ports, ODE, ADEME, CTM, État (Fonds Vert)	Portefeuille de projets : eaux, déchets, énergie, refit, carénage propre, dont la station de carénage à flot écologique du port de l'Étang Z'Abricots (consultation en préparation)	3-36 mois	Ports certifiés ; équipements ; déchets collectés
R7 — Renforcer l'attractivité et la conformité du marché	Événementiel, afterwork boat parties et plans bateau peu structurés (sécurité, environnement, autorisations) ; départs de sorties non autorisées depuis certains pontons ; concurrence régionale	CMM, CMT, DM, communes, gestionnaires de ports (dont la CACEM), fédérations	Parcours opérateur vérifié, cadre de déclaration et charte de l'événementiel, promotion régionale	3-24 mois	Taux d'opérateurs vérifiés ; fréquentation ; incidents
R8 — Mesurer et traiter le coût du travail ; renforcer la lutte contre le dumping social	16,7 % des répondants citent le coût de la main-d'œuvre ; écart avec la concurrence régionale non mesuré	CMM, CCI, DEETS, CTM, OPCO, entreprises employeuses	Comparaison du coût employeur par métier avec trois territoires voisins ; ratio masse salariale / chiffre d'affaires dans l'enquête annuelle	0-9 mois	Ratio masse salariale / chiffre d'affaires ; part des contrats saisonniers et durables ; dispositifs mobilisés

8.1 Statut des actions

Tableau 42 — Statut des actions

Statut	Actions
Immédiatement possibles	R1 gouvernance ; R4 carte des financements et permanence ; R3 arrêt de l'annuaire qualifié
Nécessitant une étude ou un montage complémentaire	R2 ingénierie des modules de formation ; R6 portefeuille de projets de transition ; R7 parcours opérateur ; R8 étude comparée du coût du travail
Dépendant de partenaires institutionnels	R3 portage et financement de la cartographie et de l'observatoire ; R5 dispositif de transmission ; régime de diffusion des données

Articulation avec les initiatives en cours. Le développement de projets structurants pour la filière relève de l'objet statutaire du Cluster Maritime Martinique. À ce titre, le Cluster a déposé le 9 octobre 2026, au titre du Contrat de convergence et de transformation 2024-2027, une demande de préfiguration d'un lieu mutualisé de formation continue et d'accompagnement des entreprises (Pôle de la Mer Martinique). Cette initiative est distincte de la présente étude, qui n'en finance aucune partie et ne la recommande pas en tant que telle. Elle pourrait servir de support à la mise en œuvre des chantiers R2, R3 et R4, sous réserve de la décision des financeurs et de l'attribution des locaux. L'auteure du rapport participe à la préfiguration de ce projet.

8.2 Les cent premiers jours

Tableau 43 — Décisions et livrables des cent premiers jours

Échéance	Décision ou livrable
Semaines 1-2	Arrêter la base définitive du questionnaire et les règles de publication.
Mois 1	Achever la qualification individuelle du recensement étendu et documenter chaque exclusion ou rattachement hors périmètre.
Mois 1	Publier la carte des financements avec critères d'éligibilité et points de contact.
Mois 2	Convoquer le premier comité compétences avec la liste des métiers en tension et des volumes prévisionnels.
Mois 2	Lancer les diagnostics transmission auprès des dirigeants volontaires de plus de 55 ans.
Mois 3	Sélectionner cinq projets environnementaux prêts à instruire et désigner leur chef de file.
Mois 3	Adopter le tableau de bord annuel et le calendrier de mise à jour de l'annuaire.

8.3 Cadre de suivi

Tableau 44 — Indicateurs annuels minimaux de suivi

Domaine	Indicateurs annuels minimaux
Économie	Entreprises actives validées ; chiffre d'affaires observé ; fourchette modélisée ; projets engagés
Emploi	Emplois observés ; recrutements ; offres publiées ; postes pourvus ; alternants
Financement	Dossiers accompagnés ; montants ; délais ; refus et motifs
Formation	Sessions, participants, certifications, insertion à six mois
Transition	Projets, investissements, ports certifiés, collecte de déchets et d'eaux usées
Attractivité	Escales plaisance, fréquentation nautique, taux d'opérateurs vérifiés

8.4 Mesures de mise en œuvre retenues

1. La base définitive du questionnaire est arrêtée à la clôture de la collecte, selon la règle « une réponse = une unité déclarante ».
2. L'annuaire qualifié final est issu de la qualification individuelle du recensement étendu ; son régime de diffusion comporte une version interne et une version publique.

3. Le Cluster Maritime Martinique porte la cartographie interactive et l'observatoire annuel, avec un référent données désigné en son sein.
4. Les projections économiques sont présentées comme des ordres de grandeur, reproduits chaque année par strate sur l'annuaire final.
5. Le guichet d'ingénierie de financement est animé par le Cluster ; sa première permanence suit le calendrier du plan d'action (8.2).
6. Le premier dossier Fonds Vert de la filière porte sur l'aire de carénage propre.
7. Une extraction des effectifs salariés (déclaration sociale nominative) par code d'activité nautique et par commune, pour 2022 à 2025, est demandée à l'Insee, à l'Urssaf ou à la Dreets afin de recouper l'estimation de l'emploi et de mesurer une première évolution.

▶️ À retenir — chapitre 8

Les préconisations portent sur l'observatoire annuel, l'ingénierie de financement, la formation, la transmission des entreprises, la mesure du coût du travail, l'événementiel nautique et la transition écologique.

Chaque action est assortie d'un pilote pressenti, d'un premier livrable et d'une échéance.

9. Perspectives 2026-2030 et conclusion

La Martinique dispose d'une filière nautique réelle, diversifiée et capable d'investir. Son potentiel n'est pas limité par l'absence de demande : le parc progresse, la pratique se redresse, le tourisme reste massif et plus de la moitié des entreprises ont des projets. La contrainte se situe dans la capacité collective à former, financer, aménager et coordonner.

Le rapport apporte un socle chiffré : 121 réponses d'entreprises, 601 emplois décrits dans des grilles cohérentes, des données administratives sur dix ans et des entretiens documentés. Il établit le poids économique de la filière par une méthode reproductible chaque année : environ 1 330 emplois directs et environ 216 M€ de chiffre d'affaires pour le cœur de filière (195 à 238 M€).

▶️ À l'horizon 2030 : trois trajectoires

La première est celle du refit, de l'occasion et des services, portée par un parc vieillissant et un marché du neuf en repli : elle exige des techniciens, du foncier technique et des infrastructures de carénage propres.

La deuxième est celle du tourisme d'expérience et de la grande plaisance, qui suppose des opérateurs conformes, des équipages formés et des capacités d'accueil.

La troisième est celle de la transition écologique des ports et des activités, pour laquelle les dispositifs existent mais restent peu mobilisés.

▶️ Conclusion

La priorité n'est plus de multiplier les diagnostics. Elle est d'instituer un cycle annuel court : qualifier la base, mesurer, décider, accompagner les projets et publier les résultats. L'observatoire, le programme compétences et le guichet d'ingénierie de financement constituent les trois leviers structurants de ce cycle. Le Cluster Maritime Martinique, en lien avec la Direction de la Mer et la Collectivité Territoriale de Martinique, est positionné pour en assurer l'animation.

Annexes

Annexe A — Périmètre et règles de classement

Une entreprise est retenue dans le cœur de filière lorsque son activité principale ou une activité objectivement identifiable relève directement de la construction, de la maintenance, de la vente, de la location, de l'encadrement, des ports, de l'événementiel nautique ou des services spécialisés à la plaisance. Les activités mixtes sont conservées séparément tant que la part nautique ne peut être isolée. Les acteurs de l'économie bleue sans activité nautique directe sont classés hors périmètre.

Tableau 45 — Statuts et règles de classement des structures

Statut	Critère	Traitement
Cœur de filière	Activité nautique confirmée	Incluse dans le dénombrement et, si données suffisantes, dans l'estimation
Activité mixte	Part nautique réelle mais non isolée	Analyse de sensibilité ou annexe ; pas d'imputation arbitraire
Économie bleue hors nautisme	Activité maritime sans lien direct au nautisme	Onglet séparé ; exclue des totaux
Hors périmètre	Pas d'activité nautique identifiable	Exclue avec motif documenté
À revoir	Preuve insuffisante ou contradiction	Prospection et vérification avant décision

Une entreprise n'est ni retenue ni exclue sur son seul code APE ; les informations disponibles sur son activité réelle sont croisées (libellé, site, contact direct, répertoire SIRENE). Les entreprises de services dont l'activité nautique n'est pas isolable (conseil social, assurance généraliste, agence de voyages) et les structures associatives sont tranchées individuellement.

Annexe B — Résultats détaillés du questionnaire

Tableau 46 — Résultats détaillés du questionnaire

Indicateur	Nombre	Dénominateur	Part
Secteur — activités nautiques	68	121	56,2 %
Secteur — industries nautiques	39	121	32,2 %
Secteur — services connexes	10	121	8,3 %
Secteur — ports et capitaineries	3	121	2,5 %
Secteur — événements nautiques	1	121	0,8 %
Activité au Marin	41	121	33,9 %
Sans salarié	37	121	30,6 %
Moins de cinq salariés	46	121	38,0 %
Plus de 25 salariés	5	121	4,1 %
CA 2025 supérieur à 750 k€	33	121	27,3 %
CA stable ou en hausse 2022-2025	108	121	89,3 %
Dirigeants de plus de 55 ans	47	121	38,8 %
Projet de développement	69	121	57,0 %
Recrutement en cours	35	121	28,9 %
Jamais bénéficiaire d'une aide publique	71	121	58,7 %
Jamais accompagné pour un dossier	74	121	61,2 %
Difficultés d'accès au financement	77	121	63,6 %
Action précise de transition décrite	26	50 réponses exprimées	52,0 % des exprimées ; 21,5 % du total
Engagement de transition déclaré (précis ou non)	38	50 réponses exprimées	76,0 % des exprimées ; 31,4 % du total
Transition citée parmi les investissements à cinq ans	25	121	20,7 %
Réponses sans raison sociale	35	121	28,9 %

Annexe C — Audit des grilles salariés

Procédure : extraction des lignes de métiers ; pondération par le nombre de salariés lorsque celui-ci est renseigné ; contrôle du total contre la tranche déclarée ; exclusion de sept grilles incohérentes et d'une grille sans effectif utilisable ; prise en compte unique des grilles des raisons sociales présentes deux fois. Les 74 grilles retenues couvrent 601 emplois. Les fichiers sources permettent de reproduire ce contrôle.

Tableau 47 — Audit des grilles salariés

Dimension	Modalité	Emplois	Part
Âge	Moins de 26 ans	98	16,3 %
Âge	26 à 40 ans	311	51,7 %
Âge	41 à 55 ans	158	26,3 %
Âge	Plus de 55 ans	34	5,7 %
Contrat	CDI	464	77,2 %
Contrat	CDD	127	21,1 %
Contrat	Autre ou alternance	10	1,7 %
Ancienneté	Moins de 2 ans	109	18,1 %
Ancienneté	2 à 5 ans	252	41,9 %
Ancienneté	6 à 10 ans	149	24,8 %
Ancienneté	Plus de 10 ans	91	15,1 %

Annexe D — Registre des entretiens et ateliers

Vingt-huit entretiens individuels ont été programmés et conduits entre juillet et septembre 2026 auprès de dirigeants des cinq secteurs, sur la base d'une grille d'entretien complémentaire au questionnaire. Les fiches sont archivées dans le dossier de l'étude. Le registre ci-dessous distingue les entretiens dont la fiche de restitution est renseignée de ceux pour lesquels seules les données du questionnaire et l'angle d'entretien sont consignés, la restitution écrite n'ayant pu être achevée à la date d'arrêt. Les entreprises sont désignées par leur activité ; la liste nominative est conservée dans l'annexe à diffusion restreinte.

Tableau 48 — Registre des entretiens et ateliers

Activité	Taille déclarée	Angle de l'entretien	Restitution
Location et charter (Le Marin)	Plus de 25 salariés	Saisonnalité, flotte, formation des marins	Fiche renseignée
Maintenance et réparation navale (Le Marin)	11 à 25 salariés	Dépenses d'équipement, mécanique en tension	Fiche renseignée
Construction (Rivière-Salée)	5 à 10 salariés	Approvisionnement, déchets, compétences	Fiche renseignée
Port et marina (Les Trois-Îlets)	5 à 10 salariés	Modernisation, ingénierie de financement, ZMO	Fiche renseignée
Location de flotte (Le Marin)	11 à 25 salariés	Marché de l'occasion, assurance, défiscalisation	Fiche renseignée
Excursion (Les Trois-Îlets)	5 à 10 salariés	Achats locaux, autofinancement, AOT et mouillages	Fiche renseignée
Location et charter (Le Marin)	5 à 10 salariés	Montage de financement, statut du skipper, refit	Fiche renseignée
Location de bateaux (Le Marin)	5 à 10 salariés	Passage au NUC, équipages professionnels	Fiche renseignée

Activité	Taille déclarée	Angle de l'entretien	Restitution
Groupe de maintenance et carénage (Fort-de-France)	Plus de 20 ETP, trois sociétés	Poids économique hors questionnaire, événementiel, Fonds Vert	Fiche renseignée
Agent de yachts et conciergerie (Le Marin / Fort-de-France)	5 à 10 salariés	Grande plaisance, contre-exemple financement, transmission	Complément de questionnaire
Location de bateaux (Fort-de-France)	Plus de 25 salariés	Poids économique du groupe, renouvellement de flotte	Données du questionnaire
Assurance maritime (Le Marin)	Plus de 25 salariés	Sinistralité et risques de la filière	Données du questionnaire
Port de plaisance (Le Marin)	11 à 25 salariés	Extension de la ZMO, retombées portuaires	Données du questionnaire
Expertise maritime (Le Marin)	5 à 10 salariés	Volume d'activité, sinistres, tendances	Données du questionnaire
Excursion (Les Trois-Îlets)	11 à 25 salariés	Catamaran à motorisation électrique, financement	Données du questionnaire
Maintenance et réparation navale (Fort-de-France)	11 à 25 salariés	Carnet de commandes, foncier technique	Données du questionnaire
Excursion (Les Anses-d'Arlet)	11 à 25 salariés	Emplois annoncés, freins à la concrétisation	Données du questionnaire
Vente de bateaux (Le Marin)	5 à 10 salariés	Marché du neuf, importations, techniciens	Données du questionnaire
Plongée (Les Trois-Îlets)	5 à 10 salariés	Renouvellement du personnel, niveau 4	Données du questionnaire
Construction et navire de charge (Le Marin)	5 à 10 salariés	Permis d'armement international, diversification	Données du questionnaire
Construction (Le Robert)	Moins de 5 salariés	Nouveaux moules, R&D, innovation	Données du questionnaire
Maintenance, gréement, métallerie (Le Marin)	Groupe de trois entités	Poids économique consolidé, foncier technique	Entretien conduit, fiche non renseignée
Importateur de moteurs et construction	Non renseigné	Marché du neuf, importations, motorisation	Entretien conduit, fiche non renseignée
Ateliers collectifs (4 sessions)	45 participations	Financement, formation, foncier, réglementation	Comptes rendus et grille de synthèse

Les entretiens dont la restitution est incomplète seront complétés par une relance téléphonique courte et, pour les sociétés ayant publié leurs comptes, par les données du registre du commerce (chiffre d'affaires et effectifs), afin d'alimenter le ratio de chiffre d'affaires par emploi de l'estimation SIRENE. Les citations et données nominatives sont exclues de la version publique.

Annexe E — Synthèse des ateliers de co-construction

Tableau 49 — Synthèse des ateliers de co-construction

Session	Participation	Constats principaux
6 juillet 2026 — Étang Z'Abricots	11 participants	Préfinancement des aides, information, culture de gestion, représentation de filière
13 juillet 2026 — Marina du Marin	8 participants	Complexité des fonds, aides à l'apprentissage, foncier, OPCO, hôtellerie maritime
20 juillet 2026 — Pointe du Bout	9 participants	Défiscalisation, banques, assurances, statut marin, anglais, numérique

Annexe F — Comparaison 2016-2026

Tableau 50 — Comparaison 2016-2026 par thème

Thème	Évolution	Nature de l'écart
Taille	Sans salarié : 45 % → 54,0 % du cœur de filière (30,6 % des répondants) ; plus de 25 salariés : ≈ 1 % → 4,1 % des répondants	Tissu de très petites structures ; les répondants sont plus souvent employeurs
Géographie	Le Marin 51 % → 33,9 % des activités répondantes	Diffusion territoriale et changement de périmètre
Dirigeants	Plus de 55 ans 36 % → 38,8 %	Transformation : transmission toujours critique
Salariés	CDI 82 % → 77,2 % ; ancienneté ≥ 6 ans 44 % → 39,9 %	Différence de méthode de collecte ; stabilité encore majoritaire
Pratique	Licences 797 → 840 ; jeunes 268 → 335	Transformation documentée par séries administratives
Flotte	Parc +12,0 % ; nouveaux enregistrements −40,8 %	Transformation documentée par séries administratives
Entreprises recensées	≈ 260 → 526 qualifiées	Amélioration du recensement et changement de périmètre
Économie	63 M€ / 900 emplois vs scénarios 2026	Non comparable : périmètres et méthodes différents

Annexe G — Benchmark synthétique

Le benchmark documentaire couvre la Guadeloupe, La Réunion, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Grenade et Antigua-et-Barbuda, avec deux cas hors comparaison directe, les Îles Vierges britanniques et Sainte-Lucie. Il est documentaire, conformément au cadrage examiné en comité de pilotage. Le principal enseignement n'est pas le choix d'un modèle institutionnel, mais la valeur d'un observatoire récent et la nécessité d'articuler gouvernance, formation, ports et stratégie de marché.

Poids de la filière martiniquaise dans le nautisme français

Rapportée aux chiffres nationaux 2025 de la Fédération des industries nautiques (environ 6 010 entreprises, 6,3 Md€ de chiffre d'affaires, 49 000 emplois), la filière martiniquaise représente environ 3,4 % du chiffre d'affaires (3,1 à 3,8 %) et 2,7 % des emplois directs (2,6 à 2,8 %), pour environ 0,5 % de la population française. Son poids économique est ainsi de cinq à sept fois supérieur à son poids démographique. Les périmètres ne sont pas strictement identiques : ces rapports sont des ordres de grandeur.

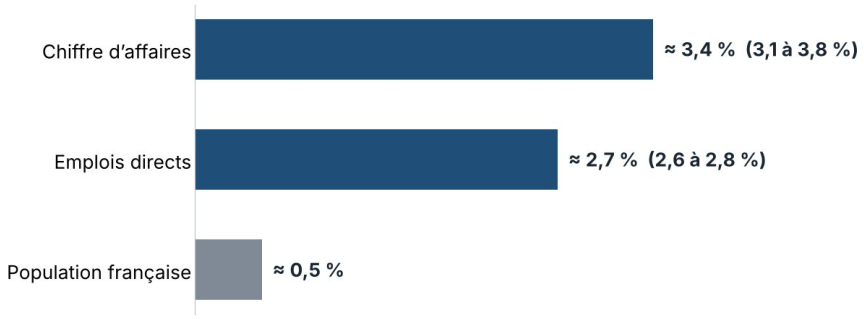


Figure 16 — Poids relatif de la filière martiniquaise dans le nautisme français

Source : Fédération des industries nautiques, chiffres 2025 ; présente étude (valeurs centrales et fourchettes, chapitre 5) ; population : estimation arrondie.

Quatre constats

- **Structuration.** Sept clusters ultramarins sont fédérés au réseau du Cluster maritime français, mais le nautisme y est presque partout un sous-secteur à côté de la pêche, du transport et du BTP maritime. Seules la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie ont bâti des outils entièrement territoriaux, grâce à leur autonomie institutionnelle.
- **Financement.** Aucun territoire étudié ne dispose d'un guichet réservé au nautisme de plaisance. C'est une fragilité régionale, non un retard propre à la Martinique.
- **Formation.** Le déséquilibre entre formation initiale et formation continue se retrouve en Guadeloupe comme en Martinique ; le rapport interministériel qualifie la faiblesse de la formation initiale de défi structurel majeur.
- **Mesure du poids économique.** La Martinique mesure sa filière depuis l'étude de 2016, alors qu'Antigua-et-Barbuda n'a lancé sa première étude d'impact qu'en décembre 2025 : sur l'outillage statistique, la Martinique a plusieurs années d'avance.

Le choix entre un cluster généraliste et une association dédiée au nautisme dépend partout du degré d'autonomie institutionnelle et du poids économique propre du territoire, non d'une recette reproductible. Le modèle de gouvernance à viser reste une question ouverte du comité de pilotage (chapitre 8.4).

Territoires comparés

Tableau 51 — Territoires comparés dans le benchmark

Territoire	Structuration	Repères chiffrés	Lecture pour la Martinique
Guadeloupe	Cluster maritime généraliste (2011), environ 70 membres	Formation maritime en 2024 : 8 diplômés en formation initiale, 1 536 en formation continue	Base nautique comparable ; même déséquilibre qu'en Martinique (14 contre 998)
La Réunion	Cluster généraliste, 45 membres	Lycée des métiers de la mer en projet, ouverture prévue en 2027	Investissement en formation initiale
Guyane	Cluster peu actif ; relais porté surtout par la CCI	Pas de donnée agrégée	Structuration faible hors chambre consulaire
Nouvelle-Calédonie	Cluster de 100 membres ; institut de formation territorial	Environ 3 100 emplois représentés	Outils territoriaux permis par l'autonomie institutionnelle
Polynésie française	Cluster ; institut de formation dédié	Économie bleue : plus de 40 % des ressources propres du Pays	Pénurie de compétences malgré un institut dédié
Grenade	Association dédiée au yachting (1999), plus de 30 membres	Étude d'impact 2015 : environ 43 à 48 M€, plus de 900 emplois directs	Seul chiffre sectoriel caribéen comparable, mais ancien et d'un périmètre différent
Antigua-et-Barbuda	Association dédiée au yachting ; référence du refit de superyachts	Première étude d'impact lancée en décembre 2025	La Martinique mesure sa filière depuis 2016
Îles Vierges britanniques (hors comparaison directe)	Pas de comparaison de structure	Environ 40 % de la flotte de charter caribéenne ; hausses de redevances jusqu'à +6 150 % au 1er juin 2025	Politique tarifaire offensive sur le charter
Sainte-Lucie (hors comparaison directe)	Pas de comparaison de structure	Rodney Bay : 253 postes d'amarrage dont 32 pour superyachts	Capacité d'accueil intégrée ; aucune donnée agrégée

Source : Sites des clusters et associations, rapports publics et presse spécialisée, recherche documentaire conduite en septembre 2026 ; rapport interministériel IGÉSR / IGAM / CGAAER sur la formation maritime. Certains documents primaires n'ont été consultés qu'en résumé ; une vérification de première main est recommandée avant toute citation.

Annexe H — Tour des Yoles 2026

Tableau 52 — Tour des Yoles 2026 : conclusions de l'observation

Élément	Conclusion
Offre observée	Environ 20 marques commerciales ; formules de 90 à 160 € par personne et par étape
Estimation centrale	Environ 300 à 400 k€ de chiffre d'affaires sur la semaine pour les places commercialisées
Hors champ	Plateformes entre particuliers, privatisations, retombées à terre
Outil nouveau	Accréditation 2026 pour la zone d'observation
Action	Croiser accréditations, entités, navires et statuts ; accompagner la régularisation
Précaution	Les statuts tirés d'annonces publiques sont des présomptions, non des qualifications juridiques

Annexe I — Registre des sources

Tableau 53 — Registre des sources

Type	Source
Primaire interne	Questionnaire FIM 2024, formulaire en ligne, arrêt au 10/10/2026 ; feuille connectée et export
Primaire interne	Fiches d'entretiens et grille de synthèse ; comptes rendus des ateliers des 6, 13 et 20 juillet 2026
Contribution de relecture	Contribution écrite du gestionnaire du port de l'Étang Z'Abricots à la relecture du comité de pilotage, octobre 2026 ; actualisations des capitaineries du Marin et du François, novembre 2026 (données déclaratives)
Primaire interne	Annuaire qualifié ; CRM ; recensement étendu ; audits de la base des 8, 15 et 19 septembre 2026
Référence	MYA / Fédération des Industries Nautiques / Archipels Conseil, La filière nautique en Martinique, un acteur économique incontournable, 2016
Administration	Direction de la Mer de Martinique, statistiques plaisance 2016-2025
Fédération	FFVoile, bilans statistiques de la Ligue de Martinique 2016-2025
Institutionnel	Insee, Bilan économique 2024 et synthèse économique 2025 de la Martinique
Administration	Direction générale des douanes et droits indirects, base détaillée du commerce extérieur des DROM, Martinique 2019-2025 (extraction équipe FIM 2024, juillet 2026)
Administration	Répertoire SIRENE via l'annuaire des entreprises de l'État (interface publique de recherche d'entreprises), consultation du 11 novembre 2026
Administration	Direction de la Mer de Martinique, monographie maritime 2017-2018 ; page « Déclarer une manifestation nautique »
Institutionnel	IGÉSR / IGAM / CGAAER, Formation maritime et aux métiers de l'économie bleue en outre-mer, 2026
Institutionnel	Ministère chargé de la Mer : secteur de la plaisance ; feuille de route nautisme 2025-2030 ; statistiques plaisance
Financements	Europe en France, programme Martinique FEDER-FSE+ 2021-2027 ; Fonds Vert, Aides-territoires
Administration	Préfecture de la Martinique / Direction de la Mer, arrêté n° R02-2026-06-19-00004 modifié par l'arrêté n° R02-2026-07-06-00004 (40e Tour des Yoles Rondes)
Institutionnel	Office de l'eau de Martinique, L'essentiel du séminaire mouillage, 2025 ; Document stratégique de bassin Antilles, fiche plaisance 2023
Complément	Benchmark nautisme de l'arc antillais ; cartographie Tour des Yoles 2026 ; atelier financement de juillet 2026
Gouvernance	Comptes rendus des COPIL des 11 mars, 28 avril et 17 septembre 2026 ; relevés de décisions

Annexe J — Liens documentaires publics

Secteur de la plaisance et des loisirs nautiques — ministère chargé de la Mer
https://www.mer.gouv.fr/le-secteur-de-la-plaisance-et-des-loisirs-nautiques

Feuille de route du nautisme et de la plaisance 2025-2030
https://www.mer.gouv.fr/la-feuille-de-route-du-nautisme-et-de-la-plaisance

Observatoires et statistiques de la plaisance
https://www.mer.gouv.fr/observatoires-et-statistiques-de-la-plaisance-et-des-loisirs-nautiques

Stratégie nationale pour la mer et le littoral
https://www.mer.gouv.fr/strategie-nationale-pour-la-mer-et-le-littoral

Formation maritime et économie bleue en outre-mer — IGÉSR
https://www.education.gouv.fr/igesr/formation-maritime-et-aux-metiers-de-l-economie-bleue-en-outre-mer-505411

Bilan économique 2024 de la Martinique — Insee
https://www.insee.fr/fr/statistiques/8354931

Fréquentation touristique 2024 — Insee / CMT
https://www.insee.fr/fr/statistiques/8566673?sommaire=8354931

Programme Martinique FEDER-FSE+ 2021-2027
https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/programmes-europeens-2021-2027/programme-martinique-feder-fse-2021-2027

Fonds Vert — transition écologique des activités et espaces maritimes et littoraux
https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/accelerer-la-transition-et-la-planification-ecologiques-des-activites-et-des-espaces-maritimes-et-littoraux/

Arrêté préfectoral consolidé, 40e Tour des Yoles Rondes 2026 — Direction de la Mer de Martinique
https://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20260706_ap_40_eme_tdy_vconsolidee.pdf

Commerce extérieur de la Martinique 2024 — Insee
https://www.insee.fr/fr/statistiques/8570568?sommaire=8354931

Annuaire des entreprises — interface publique de recherche (répertoire SIRENE)
https://recherche-entreprises.api.gouv.fr

Monographie maritime de la Martinique 2017-2018 — Direction de la Mer
https://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/monographie_maritime_martinique_2017-2018_diffusion.pdf

Déclarer une manifestation nautique — Direction de la Mer de Martinique
https://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/declaration-de-manifestation-nautique-a82.html

Chiffres clés du nautisme 2020-2025 — ministère chargé de la Mer
https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2026-03/chiffres-cle-nautisme-2020-a-2025.pdf

Séminaire mouillage Martinique, l'essentiel — Office de l'eau
https://www.observatoire-eau-martinique.fr/app/uploads/1/2025/09/Lessentiel-du-seminaire-mouillage-martinique.pdf

Annexe K — Glossaire et sigles

Tableau 54 — Glossaire et sigles

Sigle	Définition
AFD	Agence française de développement
AFNOR	Association française de normalisation
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
APE / NAF	Activité principale exercée / Nomenclature d'activités française
AOT	Autorisation d'occupation temporaire
BPI	Bpifrance
CA	Chiffre d'affaires
CACEM / CAESM	Communautés d'agglomération du Centre et de l'Espace Sud de la Martinique
CCI / CMA	Chambre de commerce et d'industrie / Chambre de métiers et de l'artisanat
CMM	Cluster Maritime Martinique
CMT	Comité Martiniquais du Tourisme
COPIL	Comité de pilotage
CTM	Collectivité Territoriale de Martinique
CDD / CDI	Contrat à durée déterminée / indéterminée
DGAMPA	Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture
DM	Direction de la Mer
DPM	Domaine public maritime
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ETP	Équivalent temps plein
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFVoile	Fédération française de voile
FIM	Fonds d'Intervention Maritime
FIN	Fédération des industries nautiques
ODE	Office de l'eau
OPCO	Opérateur de compétences
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SAFIE	Société d'accompagnement et de financement des entreprises
SIREN / SIRET	Identifiants légaux de l'entreprise et de l'établissement
SNML	Stratégie nationale pour la mer et le littoral
ZMEL	Zone de mouillages et d'équipements légers

Annexe L — Formules et conventions de calcul

Les chiffres du rapport sont présentés selon trois niveaux de lecture. Les données observées proviennent directement du questionnaire, des entretiens, des ateliers ou des séries administratives. Les estimations résultent de modèles documentés et sont données en fourchettes. Les recommandations relèvent d'une analyse stratégique et doivent être arbitrées par les autorités et partenaires compétents.

Tableau 55 — Niveaux de lecture des chiffres

Niveau	Nature	Règle de lecture
A — observé	Donnée primaire contrôlée ou source publique officielle	Peut être citée avec sa date, son champ et son dénominateur
B — consolidé	Croisement de plusieurs sources ou retraitement reproductible	Peut être citée avec la méthode et ses limites
C — estimé	Projection, scénario ou ordre de grandeur	Ne doit jamais être présentée comme un total comptable certain

Tableau 56 — Formules et conventions de calcul

Indicateur	Convention
Base statistique	121 réponses ; une réponse = une unité déclarante ; soumission de test écartée
CA observé bas	Somme des bornes basses des tranches ; 0 pour la tranche inférieure à 100 k€
CA observé haut	Somme des bornes hautes ; 9 M€ retenus pour la tranche ouverte supérieure à 4,5 M€
Salariés bas	1 ; 5 ; 11 ; 26 selon la tranche ; 0 pour les unipersonnelles
Salariés haut	4 ; 10 ; 25 ; 50 selon la tranche ; 0 pour les unipersonnelles
Personnes mobilisées	Fourchette salariés + 121 dirigeants ou travailleurs non salariés
Évolution du CA	Comparaison ordinale des tranches 2022 et 2025
Composition des salariés	Somme pondérée des effectifs par ligne de métier après contrôle de cohérence ; grilles en double comptées une fois
Part de femmes	Moyenne des modalités déclarées (25, 50, 75, 100 %) sur 39 réponses, non pondérée par les effectifs
Projection stratifiée	Somme, par strate de taille et de secteur, du nombre de structures de l'annuaire multiplié par la moyenne observée des répondants de la strate

Annexe M — Analyses croisées

Les croisements ci-dessous sont calculés sur l'export complet des 121 réponses. Les pourcentages sont exprimés en ligne, avec l'effectif de chaque sous-groupe ; les sous-groupes de moins de dix observations sont indicatifs.

M.1 Projets et financement

Tableau 57 — Projets et financement selon les groupes de répondants

Groupe	Effectif	Difficultés de financement	Jamais aidé	Jamais accompagné	Recrute
Avec projet de développement	69	75,4 %	58,0 %	62,3 %	36,2 %
Sans projet	52	48,1 %	59,6 %	59,6 %	19,2 %
Ensemble	121	63,6 %	58,7 %	61,2 %	28,9 %

Les entreprises porteuses d'un projet déclarent nettement plus de difficultés d'accès au financement (75,4 % contre 48,1 %), sans être davantage aidées ni accompagnées que les autres. La difficulté se concentre donc précisément là où la demande d'investissement existe. Les porteurs de projet mobilisent plus souvent l'autofinancement (21 contre 10), le FEDER (8 contre 3) et les investisseurs privés (9 contre 1) ; le recours aux aides de la Collectivité Territoriale est identique dans les deux groupes (12 contre 11).

M.2 Taille de l'entreprise

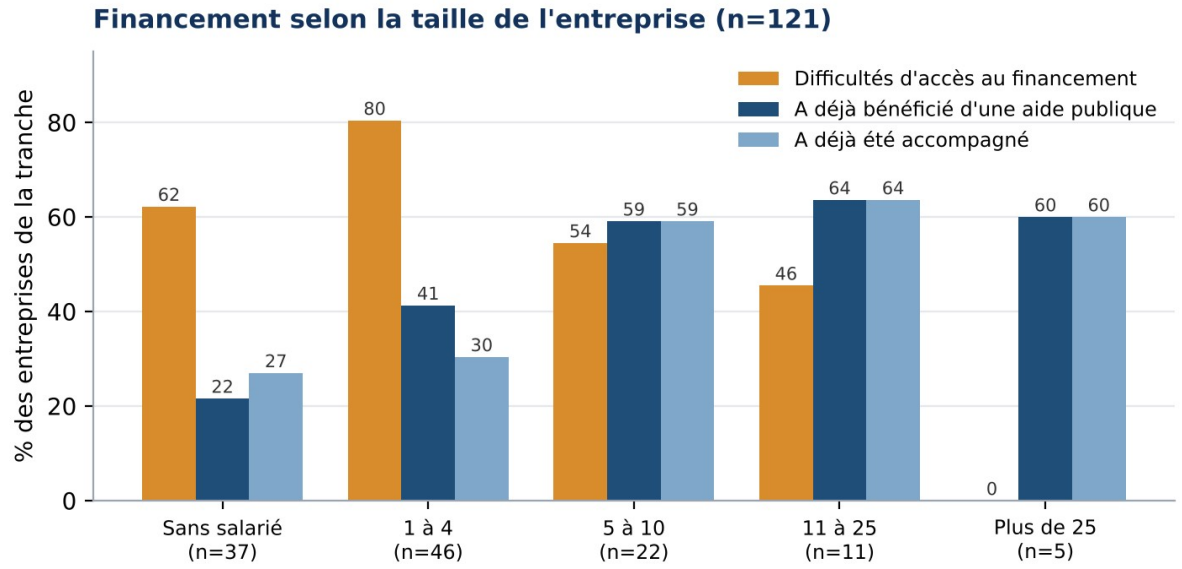


Figure 17 — Accès au financement, aide publique et accompagnement selon la taille

Tableau 58 — Difficultés de financement selon la taille de l'entreprise

Tranche d'effectif	Effectif	Difficultés	Aide publique obtenue	Accompagné	Projet	Recrute	CA en hausse 2022-2025
Sans salarié	37	62,2 %	21,6 %	27,0 %	54,1 %	2,7 %	2,7 %
1 à 4 salariés	46	80,4 %	41,3 %	30,4 %	52,2 %	28,3 %	26,1 %
5 à 10 salariés	22	54,5 %	59,1 %	59,1 %	77,3 %	45,5 %	45,5 %
11 à 25 salariés	11	45,5 %	63,6 %	63,6 %	45,5 %	63,6 %	9,1 %
Plus de 25 salariés	5	0,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	80,0 %	20,0 %

Le verrou de financement n'est pas uniforme. Il est maximal pour les entreprises de 1 à 4 salariés (80,4 %), qui ont franchi le seuil de l'embauche sans accéder aux dispositifs : 58,7 % n'ont jamais été aidées et 69,6 % jamais accompagnées. Les entreprises de 5 à 10 salariés sont celles qui ont le plus de projets (77,3 %) et la croissance la plus fréquente (45,5 % de hausse de tranche) ; elles accèdent aux aides mais restent exposées pour moitié. Au-delà de 11 salariés, l'accès au financement est acquis. Les structures sans salarié sont stables dans 89,2 % des cas et ne recrutent pratiquement pas : leur enjeu est la consolidation ou la transmission, non la croissance.

M.3 Âge du dirigeant et dynamique de projet

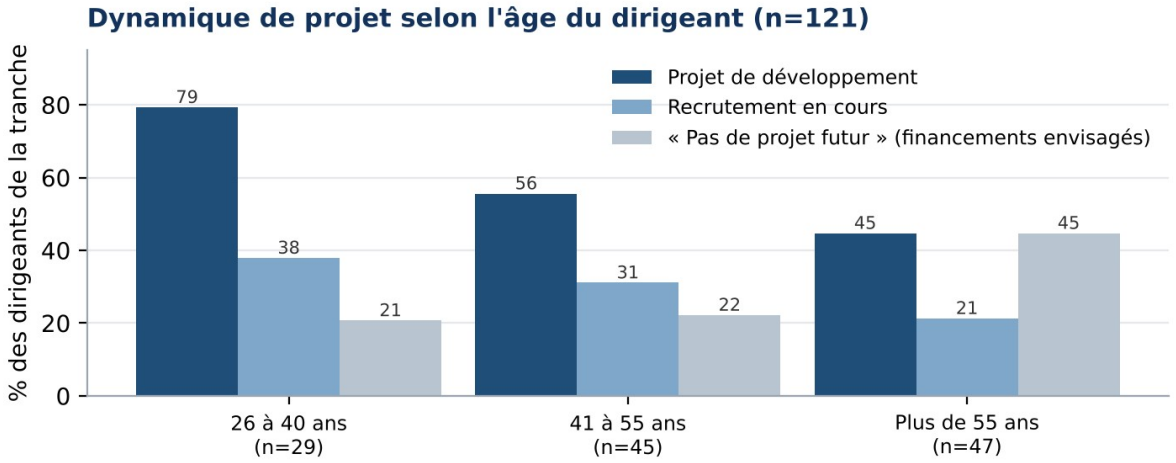


Figure 18 — Projets, recrutement et absence de projet selon l'âge du dirigeant

Tableau 59 — Projet et recrutement selon l'âge du dirigeant

Âge du dirigeant	Effectif	Projet	Recrute	Difficultés de financement	Aide publique obtenue	Sans salarié
26 à 40 ans	29	79,3 %	37,9 %	65,5 %	31,0 %	37,9 %
41 à 55 ans	45	55,6 %	31,1 %	68,9 %	40,0 %	24,4 %
Plus de 55 ans	47	44,7 %	21,3 %	57,4 %	48,9 %	31,9 %

La dynamique de projet décroît avec l'âge : 79,3 % des dirigeants de moins de 41 ans ont un projet contre 44,7 % des plus de 55 ans, et 21 dirigeants seniors sur 47 déclarent explicitement n'avoir aucun projet de développement futur. Les dirigeants de plus de 55 ans sont pourtant ceux qui ont le plus souvent bénéficié d'une aide publique (48,9 %) et rencontrent le moins de difficultés de financement : leur frein n'est pas financier mais lié au cycle de vie de l'entreprise. Ce résultat fonde la recommandation R5 : pour près de la moitié des dirigeants seniors, la question posée n'est pas celle de la croissance mais celle de la transmission ou de la cessation ordonnée. À l'inverse, les dirigeants de moins de 41 ans cumulent projets fréquents, difficultés de financement élevées (65,5 %) et accès aux aides le plus faible (31,0 %) : ils constituent la cible prioritaire du guichet R4.

M.4 Évolution du chiffre d'affaires 2022-2025

Tableau 60 — Évolution du chiffre d'affaires 2022-2025 selon la tranche de chiffre d'affaires

Tranche de CA 2025	Effectif	En hausse	Stable	En baisse
Moins de 100 k€	39	0,0 %	94,9 %	5,1 %
100 à 250 k€	24	20,8 %	66,7 %	12,5 %
250 à 500 k€	12	33,3 %	41,7 %	25,0 %
500 à 750 k€	13	53,8 %	46,2 %	0,0 %
750 k€ à 1 M€	6	33,3 %	16,7 %	50,0 %
1 à 1,5 M€	5	20,0 %	80,0 %	0,0 %
1,5 à 4,5 M€	15	26,7 %	60,0 %	13,3 %
Plus de 4,5 M€	7	28,6 %	71,4 %	0,0 %
Ensemble	121	20,7 %	68,6 %	10,7 %

La croissance se concentre dans les tranches intermédiaires, de 250 k€ à 750 k€ de chiffre d'affaires, et parmi les entreprises de 5 à 10 salariés. Les structures de moins de 100 k€ sont stables dans 94,9 % des cas : la tranche inférieure ne permet pas de mesurer une évolution interne, mais aucune de ces entreprises n'est passée dans la tranche supérieure en trois ans. Les treize entreprises en recul se situent majoritairement entre 100 k€ et 1 M€.

M.5 Typologie des projets de développement cités

Les 69 porteurs de projet ont décrit leur intention en texte libre. Chaque réponse peut relever de plusieurs catégories.

Tableau 61 — Typologie des projets de développement cités

Nature du projet	Réponses	Exemples anonymisés
Recrutement explicite, avec nombre ou métier	40	Capitaine, technicien, moniteur, marin, commercial, agent portuaire
Flotte : acquisition, second navire, renouvellement, passage en NUC	19	Second bateau pour un indépendant ; renouvellement de flotte de location ; catamaran à motorisation électrique
Diversification ou nouvelle activité	20	Remorquage et lamanage, fret décarboné, croisières cabine, fabrication en complément de la réparation, activités subaquatiques, hors saison
Expansion géographique	7	Guadeloupe, Saint-Martin, arc antillais, Europe, international
Infrastructures, foncier, immobilier	7	Création d'un chantier naval, extension de zone de mouillage, réfection de pontons, hébergement des salariés et clients
Transition écologique	4	Motorisation électrique, fret décarboné, hybridation, mise aux normes
Numérique et visibilité	2	Site internet, visibilité commerciale
Formation, recherche et développement	1	Filière de formation en partenariat avec des organismes agréés
Transmission ou mise en gérance	1	Acquérir un autre bateau ou mettre l'entreprise en gérance

Vingt-huit répondants chiffrent leurs recrutements : 56 postes au total, dont un projet de chantier naval annonçant 5 personnes à l'horizon 2027 et 12 à l'horizon 2029. Les métiers nommés sont, par ordre de fréquence, les capitaines et marins professionnels, les techniciens de maintenance et d'électricité marine, les moniteurs d'activités nautiques et de plongée, les profils commerciaux et d'accueil, les agents portuaires et les métiers du composite. Ces volumes, déclaratifs et conditionnés au financement des projets, constituent la première base quantifiée pour le programme compétences R2.

M.6 Canaux de recrutement selon la taille

Les 35 recruteurs se répartissent entre 13 entreprises de 1 à 4 salariés, 10 de 5 à 10, 7 de 11 à 25, 4 de plus de 25 et une structure sans salarié. France Travail n'est cité que par des entreprises de moins de 26 salariés (8 citations) ; aucune des structures de 5 à 10 salariés ne l'utilise. Le site internet est mobilisé principalement par les entreprises de plus de 10 salariés. Le bouche-à-oreille reste le premier canal à toutes les tailles.

M.7 Géographie de l'accès au financement

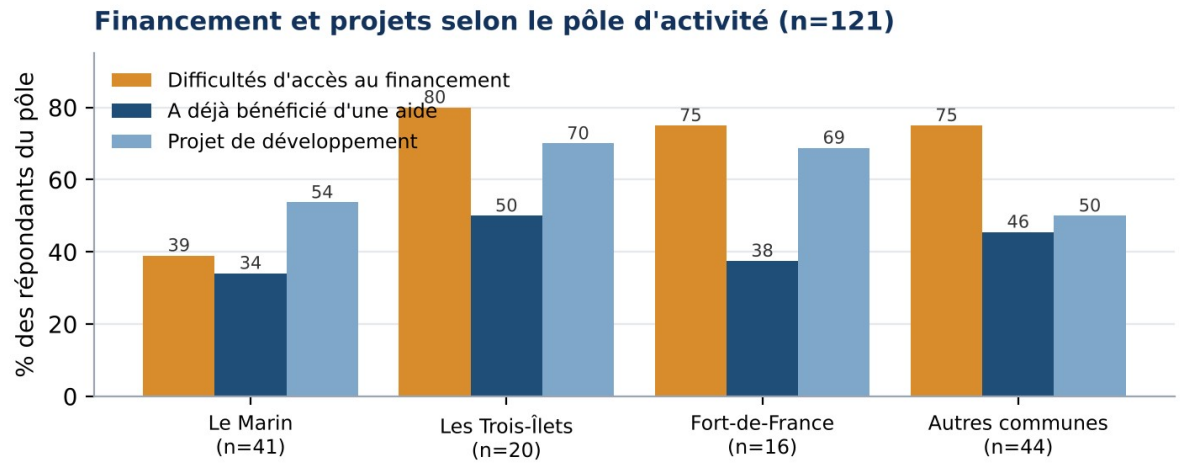


Figure 19 — Difficultés de financement, aides et projets selon le pôle d'activité

Tableau 62 — Accès au financement selon le pôle d'activité

Pôle d'activité	Effectif	Difficultés de financement	Aide publique obtenue	Accompagné	Projet	Recrute
Le Marin	41	39,0 %	34,1 %	39,0 %	53,7 %	34,1 %
Les Trois-Îlets	20	80,0 %	50,0 %	50,0 %	70,0 %	40,0 %
Fort-de-France	16	75,0 %	37,5 %	25,0 %	68,8 %	31,2 %
Autres communes	44	75,0 %	45,5 %	38,6 %	50,0 %	18,2 %

Les difficultés d'accès au financement ne dépendent pas du secteur (66,2 % dans les activités nautiques, 64,1 % dans les industries) mais varient fortement selon le lieu d'activité : 39,0 % au Marin contre 75 à 80 % partout ailleurs. L'écart est statistiquement significatif. Il s'explique en partie par la composition du pôle du Marin, qui concentre les entreprises de plus de cinq salariés (21 sur 41), mais il subsiste à taille comparable : 7 entreprises de 1 à 4 salariés sur 12 y déclarent des difficultés, contre 30 sur 34 ailleurs. L'hypothèse d'un effet d'écosystème local — densité d'acteurs, proximité des interlocuteurs bancaires et consulaires, circulation de l'information entre entreprises — reste à documenter ; elle plaide pour des permanences du guichet R4 délocalisées vers les Trois-Îlets, la côte atlantique et le nord caraïbe plutôt que concentrées au Marin.

M.8 Secteur d'activité

Tableau 63 — Indicateurs selon le secteur d'activité

Secteur	Effectif	Projet	Recrute	Difficultés de financement	Aide publique obtenue	Accompagné
Activités nautiques	68	54,4 %	30,9 %	66,2 %	45,6 %	45,6 %
Industries nautiques	39	66,7 %	28,2 %	64,1 %	38,5 %	28,2 %
Services connexes	10	30,0 %	20,0 %	40,0 %	20,0 %	30,0 %
Ports et capitaineries	3	2 sur 3	1 sur 3	2 sur 3	1 sur 3	1 sur 3

Note : le tableau couvre 120 des 121 répondants ; le répondant restant relève des événements nautiques (voir le tableau 11) et n'est pas affiché, son effectif étant trop faible.

Les industries nautiques ont plus souvent un projet (66,7 %) mais sont nettement moins accompagnées (28,2 %) et moins aidées (38,5 %) que les activités nautiques. Leurs freins sont l'approvisionnement (11 citations sur 21), le foncier technique (7 sur 14) et l'inadéquation formation-emploi (7 sur 12) ; leurs besoins d'investissement portent sur la modernisation des infrastructures (18) et le recrutement (17). Les activités nautiques citent d'abord les coûts d'exploitation (21 sur 33), les aléas climatiques (9 sur 11) et la concurrence régionale (9 sur 11) ; leur premier besoin est l'achat de bateaux (49 sur 68). Les services connexes sont peu concernés par les projets et les difficultés. Le code APE déclaré ne permet pas cette segmentation : 28 réponses portent le code 13.92Z par défaut d'interface.

M.9 Postes ouverts au moment de l'enquête

Tableau 64 — Postes ouverts au moment de l'enquête par famille de métiers

Famille de métiers	Postes ouverts	Dont déclarés difficiles à pourvoir
Technique, maintenance, production (mécanique, électricité, préparation, sellerie, composite)	17	15
Capitaines, marins, équipages	10	8
Moniteurs et encadrement d'activités	5	3
Commercial et accueil	3	1
Encadrement, expertise, gestion de projet	2	2
Agents portuaires	1	0
Non précisé ou autre	6	5
Total	44	34

Source : Questionnaire FIM 2024, 35 entreprises recrutant, 44 lignes de poste renseignées ; 26 CDI, 13 CDD, 2 alternances, 3 autres ; 38 postes ouverts depuis moins de trois mois.

Annexe N — Tableau de calcul de la projection stratifiée

Cette annexe documente la reproduction du calcul présenté au comité de pilotage, afin qu'il puisse être reconduit chaque année sur l'annuaire stabilisé.

Tableau 65 — Règles de la projection stratifiée

Étape	Règle appliquée
Population	Cœur de filière : 352 entreprises dont l'activité nautique en Martinique est vérifiée. Annuaire de référence : 526 entrées, 405 avec SIRET contrôlé, 367 unités légales distinctes, dont 12 cessées et 39 hors périmètre, soit 316 unités validées individuellement le 11 novembre 2026. Extension : 35 entreprises inscrites au registre sous un code d'activité nautique, vérifiées par une recherche en ligne (33) ou par leur réponse au questionnaire (2). Ajout sur décision du 12 novembre 2026 : port de plaisance de l'Étang Z'Abricots (régie de la CACEM), établissement vérifié au registre. Une ligne par unité légale.
Rapprochement SIRENE	Interrogation par SIREN, le 11 novembre 2026, de l'interface publique de recherche d'entreprises (annuaire des entreprises de l'État) : état administratif, établissements ouverts, tranche d'effectif, commune, comptes publiés. Les 367 unités légales de l'annuaire et les 758 unités de l'extension sont contrôlées.
Tranche retenue	Tranche d'effectif salarié de l'unité légale (édition 2024) lorsque le siège est en Martinique ; tranche de l'établissement martiniquais actif le plus important lorsque le siège est hors Martinique ; « non disponible » lorsqu'aucun établissement martiniquais n'est identifié (16 cas). Collectivité gestionnaire d'un port : effectif du port déclaré, et non tranche de la collectivité ; « non disponible » lorsque cet effectif n'est pas déclaré (1 cas).
Exclusions	Structures hors périmètre de l'étude : collectivité territoriale sans gestion portuaire, banque, assureurs généralistes, commerce et réparation automobile, grande distribution et commerces généralistes, compagnies de transport maritime de fret et de passagers, grand port, organismes paritaires et sociaux, établissement scolaire, bâtiment et travaux publics y compris travaux maritimes, imprimerie, pêche professionnelle, sociétés civiles immobilières, sièges hors Martinique sans activité locale identifiée. 39 unités de l'annuaire concernées. Les assureurs, courtiers et sociétés de financement sont retenus lorsque leur activité nautique est établie.

Étape	Règle appliquée
Moyennes par strate	Répondants appariés au registre (52 sur 121) : moyenne des bornes déclaratives des tranches d'effectif du questionnaire par strate SIRENE ; strates à faible effectif (20 à 49 et 50 à 99 salariés) lues avec le point milieu SIRENE en contrôle.
Point milieu SIRENE	1 à 2 : 1,5 ; 3 à 5 : 4 ; 6 à 9 : 7,5 ; 10 à 19 : 14,5 ; 20 à 49 : 34,5 ; 50 à 99 : 74,5. Bornes basses et hautes des tranches utilisées pour l'intervalle de prudence.
Emplois directs	Salariés projetés + un dirigeant ou travailleur non salarié par unité non employeuse. Les dirigeants des sociétés employeuses ne sont pas ajoutés (convention identique à celle du chapitre 4).
Chiffre d'affaires	Correspondance des strates : NN → « sans salarié » ; 01 et 02 → « moins de 5 » ; 03 → « 5 à 10 » ; 11 → « 11 à 25 » ; 12 et 21 → « plus de 25 ». Moyenne par strate des bornes basse et haute des tranches de chiffre d'affaires déclarées (plancher de 10 k€ pour la première tranche ; plafond de 9 M€ pour la tranche ouverte ; estimation centrale au milieu des tranches, tranche ouverte valorisée de 5,5 à 9 M€), calculée séparément pour l'exercice 2025 (référence) et l'exercice 2022.
Méthode 2 (comptes publiés)	Entreprises du cœur de filière (352) rapprochées des comptes annuels publiés ; seuls sont retenus les comptes des exercices 2024 ou 2025 d'entreprises dont le siège est en Martinique : 16 comptes (5 positifs, 12,3 M€) ; entreprises sans compte valorisées à la moyenne de leur strate (0 : 95 k€ ; moins de 5 salariés : 407 à 483 k€ ; 5 à 10 : 1,7 à 1,8 M€ ; 11 à 25 : 2,9 à 3,6 M€ ; plus de 25 : 4,5 à 6,6 M€ selon la valeur de la tranche ouverte). Résultat : 190 à 231 M€ ; consolidation : moyenne arithmétique des deux méthodes.
Années de référence	Étude réalisée en 2026. Chiffre d'affaires : exercices 2022 et 2025. Effectifs : situation déclarée à l'enquête, assimilée à 2025 (pas d'effectif 2022 collecté). Tranches SIRENE : édition 2024. Douanes : 2019-2025.
Sensibilité	121 entrées de l'annuaire sans SIRET (indépendants, associations) : non projetées ; en les assimilant à la strate non employeuse, l'emploi direct augmenterait d'environ 120 à 160 personnes. 17 entreprises sans tranche exploitable : non valorisées ; test au chapitre 5.2. Recensement élargi : 493 entreprises inscrites au registre, activité non vérifiée, non projetées.

Tableau 66 — Cœur de filière par strate et par origine

Strate	Annuaire validé	Entreprises ajoutées
Non employeuse	161	29
1 à 2 salariés	50	2
3 à 5 salariés	36	2
6 à 9 salariés	26	1
10 à 19 salariés	17	0
20 à 49 salariés	10	0
50 à 99 salariés	1	0
Tranche non disponible	15	2
Total	316	36

Source : Calculs CMM, 11 novembre 2026 ; fichiers de travail : liste validée du cœur de filière, consultation du répertoire SIRENE du 11 novembre 2026.

Annexe O — Structure du cœur de filière par sous-secteur et strate d'effectif

Répartition des 352 entreprises du cœur de filière retenues dans la projection du chapitre 5.2, par sous-secteur et par strate d'effectif salarié du répertoire SIRENE (édition 2024). Le sous-secteur est celui de l'annuaire qualifié pour les 316 unités de l'annuaire ; il est déduit du code d'activité ou de la recherche en ligne pour les 35 nouvelles entreprises ; le port de l'Étang Z'Abricots est classé parmi les ports et marinas. Aucune entreprise n'est nommée ; la liste nominative est conservée dans le fichier de travail interne de l'observatoire.

Tableau 67 — Cœur de filière par sous-secteur et strate d'effectif

Sous-secteur	0 salarié	1 à 5	6 à 9	10 à 19	20 et plus	n.d.	Total
Encadrement et enseignement	54	26	5	2	2	2	91
Sorties en mer (excursions)	57	16	7	2	3	1	86
Location de bateaux de plaisance	20	10	3	3	1	2	39
Maintenance et réparation navale	15	10	4	2	2	1	34
Commerce et shipchandler	7	11	3	3	1	1	26
Construction de bateaux	9	8	0	3	0	1	21
Location d'équipements	12	4	0	0	0	0	16
Ports / Marinas	2	1	1	0	1	1	6
Services maritimes et portuaires	2	0	1	2	1	0	6
Vente de bateaux	1	1	2	0	0	1	5
Assurance maritime	1	1	0	0	0	3	5
Expertise	2	2	0	0	0	0	4
Non renseigné	4	0	0	0	0	0	4
Conseil réglementaire	0	0	1	0	0	2	3
Communication	2	0	0	0	0	0	2
Accompagnement administratif	0	0	0	0	0	2	2
Compétitions sportives	1	0	0	0	0	0	1
Grands événements	1	0	0	0	0	0	1
Total	190	90	27	17	11	17	352

Source : Répertoire SIRENE via l'annuaire des entreprises de l'État, consultation du 11 novembre 2026 ; liste validée du cœur de filière.

Trois sous-secteurs concentrent 61 % des entreprises : encadrement et enseignement des activités nautiques (91), sorties en mer (86) et location de bateaux de plaisance (39). Les entreprises de 10 salariés et plus (28) se répartissent entre l'encadrement, les sorties en mer, la location de bateaux, la maintenance, le commerce, la construction, les ports et les services maritimes et portuaires. Les sous-secteurs à forte proportion d'unités sans salarié (encadrement, sorties en mer, location d'équipements) correspondent aux activités de service exercées par des indépendants ou des associations.

Annexe P — Données douanières détaillées 2019-2025

Importations de la Martinique par position de la nomenclature combinée, valeur CAF en milliers d'euros courants ; « s » : secret statistique ; vide : flux nul ou non déclaré. Concept DROM : flux avec l'étranger, l'Hexagone et les autres départements d'outre-mer.

Tableau 68 — Importations nautiques par code NC8, 2019-2025

Code NC8	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
8407 21 10	Moteurs hors-bord ≤ 325 cm³	354	134	230	297	387	215	188
8407 21 91	Moteurs hors-bord > 325 cm³, ≤ 30 kW	438	200	157	241	s	304	69
8407 21 99	Moteurs hors-bord > 325 cm³, > 30 kW	1 750	2 131	1 795	2 199	2 438	2 588	2 051
8407 29 00	Moteurs in-board essence	128	s	120	254	161	142	73
8408 10 19	Diesel marins usagés, autres bateaux	s	s		136	77	34	s
8408 10 27	Diesel marins neufs ≤ 50 kW	s	169	49	97	190	s	95
8408 10 39-99	Diesel marins neufs > 50 kW (8 positions)	101	203	s	s	s	79	19
	Sous-total motorisation (plancher)	2 770	2 836	2 352	3 224	3 253	3 363	2 496
8487 10	Hélices pour bateaux	240	130	85	193	133	235	219
6306 30 00	Voiles pour bateaux et planches	377	287	239	434	619	587	436
4016 94 00	Pare-battages	23	7	30	73	38	146	47
7007 11 90 / 21 80	Vitrages trempés et feuilletés pour bateaux	211	155	178	99	85	109	32
9506 21 00	Planches à voile	112	138	199	255	128	70	76
9506 29 00	Skis nautiques et engins de glisse	1 195	1 027	1 437	1 766	1 354	1 293	1 120
9104 / 9006 30	Instruments de bord, photographie sous-marine	s	s	s	4	9	2	1
	Total équipements nautiques (plancher)	4 927	4 581	4 521	6 049	5 620	5 804	4 426
8903 (SH4)	Bateaux de plaisance et de sport, importations	9 105	10 186	9 192	7 822	11 671	9 274	10 375
8903 (SH4)	Bateaux de plaisance et de sport, exportations	9 658	1 722	2 659	s	6 414	s	2 318
8903 99 99	dont bateaux à moteur hors-bord et autres > 7,5 m, > 100 kg	709	1 645	2 415	2 103	1 903	1 771	1 080
8907 10 00	Radeaux gonflables	172	51	114	150	42	94	116
8907 90 00	Engins flottants, bouées, coffres d'amarrage, balises	868	417	894	519	1 035	578	577

Source : DGDDI, base détaillée du commerce extérieur des DROM, extraction équipe FIM 2024 (juillet 2026) ; fichiers « Analyse de données douane » et « FIM2024_Douanes_Equipements_2019-2025 ». La nomenclature des bateaux de plaisance a été modifiée en 2022 ; les positions SH4 assurent la continuité de la série.

Annexe Q — Repères de la monographie maritime de la Direction de la Mer (2017-2018)

La dernière monographie maritime publiée par la Direction de la Mer de Martinique constitue la référence administrative la plus récente sur la plaisance et le nautisme. Ses principaux repères sont rappelés ici pour la comparaison avec les résultats de 2026.

Tableau 69 — Repères de la monographie maritime de la Direction de la Mer

Indicateur	Valeur (année)	Repère 2026 dans le présent rapport
Navires de plaisance immatriculés	14 130, dont 1 681 voiliers et 11 137 bateaux à moteur (2017)	Parc en croissance, marché du neuf en repli (7.3)
Nouvelles immatriculations	187, dont 17 voiliers (2017)	119 nouveaux enregistrements en 2025 (7.3)
Permis plaisance option côtière délivrés	811, taux de réussite 76 % ; 14 bateaux-écoles agréés (2017)	Encadrement et formation (4.6)
Capacité des ports de plaisance (2017)	Étang Z'Abricots 340 anneaux, 5 mouillages, 80 à 85 places à terre ; Le Marin 830 postes à quai et 100 sur bouées ; Pointe du Bout 104 postes à quai ; Le Robert 30 places à quai, 20 à flot et 150 à terre ; Le François 40 places à quai et environ 160 sur terre-pleins. Actualisations 2026 au chapitre 5.6	Infrastructures et foncier (5.6, 7.7, 8)
Plaisanciers accueillis	Environ 40 000 plaisanciers par an pour 15 000 bateaux (moyenne sur vingt ans)	Retombées induites (5.5)
Manifestations nautiques déclarées	166 (2017)	Plus de 200 par an selon la Direction de la Mer (7.5)
Navires de plaisance professionnelle et marins	208 navires et 294 marins, dont 270 en navigation côtière (2017)	Capitaines et marins en tension (4.3, 4.4)
Sorties en mer à la journée	Une centaine d'entreprises ; 200 marins professionnels, 100 ETP (2015-2016)	Excursions : premier sous-secteur du questionnaire (3.1)
Observation des cétacés	20 opérateurs, 25 ETP, 2,7 M€ de chiffre d'affaires, 42 300 excursionnistes (2015)	Activités nautiques (3.1)
Location de voiliers	Environ 200 voiliers, 13 entreprises, 15 à 17 M€ de chiffre d'affaires annuel (2016)	Location et charter (3.1, 5)
Maintenance navale et construction	84 entreprises de maintenance et 3 chantiers de construction (2015)	Industries nautiques : construction et maintenance, 61 unités dans l'annuaire (annexe O)
Sports nautiques et plongée	104 établissements, dont 31 % associatifs ; 26 structures de plongée commerciales et 14 clubs, 1 033 licenciés (2017)	Encadrement et enseignement (3.1)
Défiscalisation	10 demandes d'agrément pour 25 navires de location, une vedette et une base, 13 M€ d'investissement (2017)	Financement des flottes (6.3)
Étude de référence	Étude MYA / FIN 2016 : 260 sociétés, 63 M€, 900 emplois dont 82 % en CDI	Comparaison 2016-2026 (5.3, annexe F)

Source : Direction de la Mer de Martinique, Monographie maritime de la Martinique 2017-2018.

Annexe R — Audit du recensement des entreprises (8 septembre 2026)

Le recensement étendu de la filière (CRM) a fait l'objet d'un audit automatisé et documenté avant son utilisation dans la projection. Les indicateurs et règles de contrôle sont reproduits ci-dessous.

Tableau 70 — Audit du recensement : indicateurs

Indicateur	Résultat	Lecture
Lignes conservées	1 291	Aucune ligne fusionnée ni supprimée ; 526 issues de l'annuaire de référence, 765 du recensement étendu
SIRET distincts retrouvés au registre	1 133	SIRET exact ; ne valide pas à lui seul le lien avec l'enseigne
Lignes sans SIRET	121	Candidats proposés séparément ; aucun identifiant deviné
Groupes de SIRET répétés	24	37 lignes excédentaires : sites et contacts multiples d'une même entreprise
Établissements fermés au registre	23	Situation 2026 ; ne reconstitue pas la situation 2024
Fiches sans correspondance avec la cartographie	71	Rapprochement par nom normalisé ; alias possibles
Pistes de SIRET à confirmer	368	Plusieurs établissements possibles par fiche
Points de contrôle et actions	2 150	Une ligne peut présenter plusieurs points ; priorité P1 : identité, doublons, fermeture, localisation ; P2 : complétude et contact

Tableau 71 — Audit du recensement : contrôles appliqués

Contrôle	Règle appliquée	Limite de lecture
Registre	Recherche de chacun des SIRET distincts dans le registre public ; sélection de l'établissement exact	Le siège n'est jamais substitué à l'établissement recherché ; situation courante, non historique
Noms	Égalité après retrait des accents, espaces et ponctuation ; comparaison aux noms légaux et enseignes	Une différence signale un rapprochement à faire, non une erreur
SIRET absent	Recherche publique par nom et variantes en Martinique ; candidats isolés	Résultats non exhaustifs ; aucun candidat injecté dans la base
Communes	Référentiel officiel des 34 communes ; code INSEE et EPCI dérivés de l'adresse administrative	Ne certifie pas le lieu réel de l'activité
Périmètre	Validation de l'activité nautique réelle	Le nom et le code APE ne suffisent pas ; qualification individuelle poursuivie après l'audit
Publication	Choix d'une date de référence, confirmation du périmètre, arbitrage des doublons avant tout recalcul	Les coordonnées personnelles et l'historique de suivi ne sont pas publiés

Source : Audit du recensement nautique, 8 septembre 2026 ; registre public des entreprises ; référentiel géographique national.

Note méthodologique. Le secteur de chaque structure est celui de l'annuaire qualifié (CRM du Cluster) ou, pour le recensement étendu, celui déduit du code d'activité. Un contrôle automatique compare le sous-secteur de chaque structure au secteur que lui attribue la nomenclature du tableau 2 ; les écarts sont listés pour arbitrage et aucune structure n'est reclassée automatiquement.

Annexe S — Dossier des pièces d'appui

Les pièces suivantes, conservées dans l'espace documentaire de l'étude, fondent les chiffres et constats du rapport. Elles sont tenues à la disposition du comité de pilotage et du financeur.

Tableau 72 — Pièces d'appui du dossier

Pièce	Nature	Chapitres appuyés
Dossier de candidature FIM 2024 et convention signée	Cadre contractuel, objectifs, livrables, budget	1, 2.6, 8
Étude MYA / FIN / Archipels Conseil 2016	Étude de référence	1, 5.3, annexe F
Questionnaire en ligne : formulaire, feuille connectée, exports complets (121 réponses, 43 variables)	Données primaires	3, 4, 5, 6, annexes B, C, M
Grille de synthèse unique des entretiens et ateliers (mise à jour du 21 juillet 2026) et fiches d'entretien individuelles	Données qualitatives et chiffrées	4, 5.5, 6.4, 7, annexes D, E
Listing de la campagne d'entretiens (15 juillet 2026)	Ciblage et quotas	2.4, annexe D
Annuaire de référence (526 entrées) et recensement étendu (CRM, 1 291 lignes) ; audit du 8 septembre 2026	Population de référence	2, 3, 5.2, annexes N, O, R
Consultation du répertoire SIRENE du 11 novembre 2026 (1 125 unités légales ; fichier de calcul de la projection)	Tranches d'effectifs, comptes publiés	5.2, annexes N, O
Analyse de données douane et synthèse des importations d'équipements nautiques 2019-2025	Statistiques douanières DROM	5.5, annexe P
Statistiques plaisance de la Direction de la Mer 2016-2025 ; monographie maritime 2017-2018	Données administratives	7.3, 7.5, annexe Q
Arrêté préfectoral consolidé du 40e Tour des Yoles Rondes (6 juillet 2026) ; cartographie de l'offre commerciale de sorties en mer	Cadre réglementaire et observation de terrain	7.5, annexe H
Bilans statistiques de la Ligue de voile 2016-2025	Données fédérales	7.2, 7.5
Atelier financement (juillet 2026) : support et compte rendu	Co-construction	6.3, annexe E
Comptes rendus et relevés de décisions des trois comités de pilotage (11 mars, 28 avril, 17 septembre 2026)	Gouvernance	2.6, 8.4
Publications Insee (bilan économique 2024, commerce extérieur, fréquentation touristique) ; rapport interministériel sur la formation maritime en outre-mer (2026) ; chiffres clés du nautisme 2020-2025	Sources institutionnelles	4.6, 5.5, 7.1
Benchmark nautisme de l'arc antillais	Comparaison régionale	7.4, annexe G